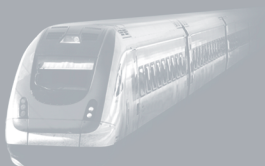
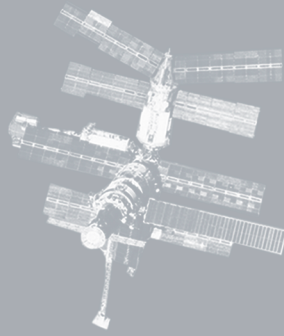


Rapport annuel 2014



SOGECLAIR
Ingénierie de haute technologie

Chiffres clés 2014

Le Mot du Président



Sogecclair a renforcé, en 2014, sa position sur les marchés de l'Aérospatial et Défense ainsi que de la Simulation.

Le modèle dual d'offre de service en ingénierie spécialisée et de produits innovants est désormais installé.

En 2014, notre chiffre d'affaires a progressé de 9,2% en croissance organique ; notre EBITDA s'établit à 11,7% et notre résultat net part du groupe à 4,4% du chiffre d'affaires.

C'est ainsi que l'international compte un tiers de notre chiffre d'affaires et plus de 30% de nos effectifs.

Nous avons acquis en 2014 le groupe MSB au Canada, renforçant ainsi notre présence dans l'aviation d'affaires et sur le marché nord-américain. Cette acquisition contribue à l'équilibre de notre portefeuille clients, tout en apportant des compétences cabine à forte récurrence.

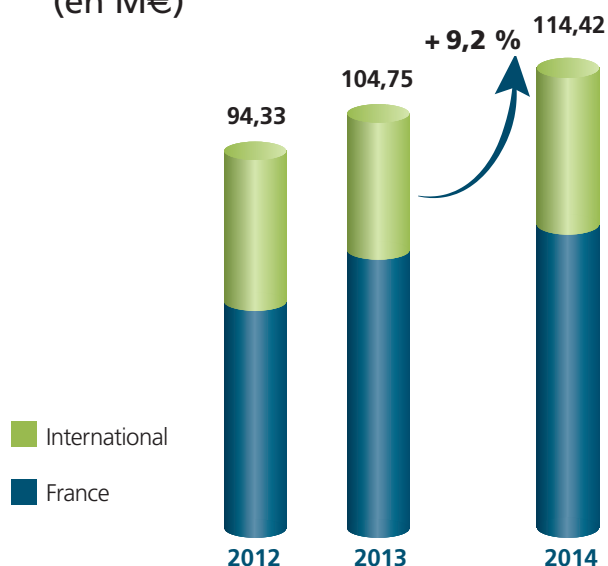
Notre structure financière solide et notre gearing, nous permettent de poursuivre notre développement.

Dans un contexte concurrentiel, Sogecclair a construit des atouts différenciateurs qui nous permettent d'envisager, pour 2015, une nouvelle année de croissance.

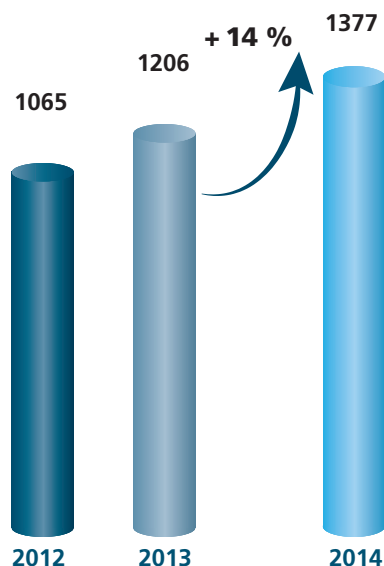
Philippe Robardey
Président Directeur Général

Évolution du chiffre d'affaires

(en M€)

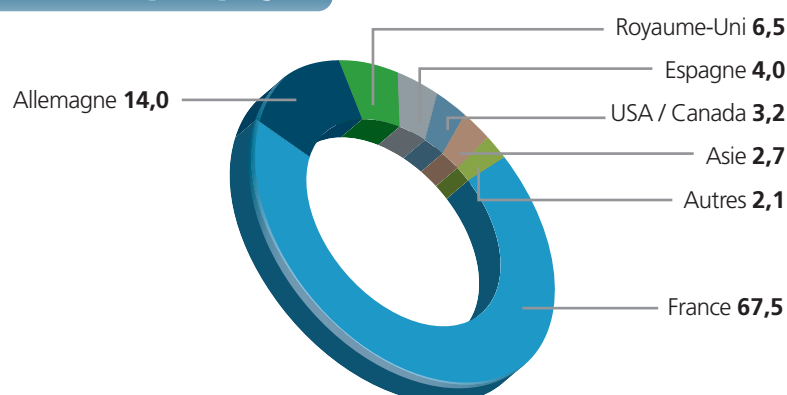


Évolution des effectifs



Répartition de l'activité par pays

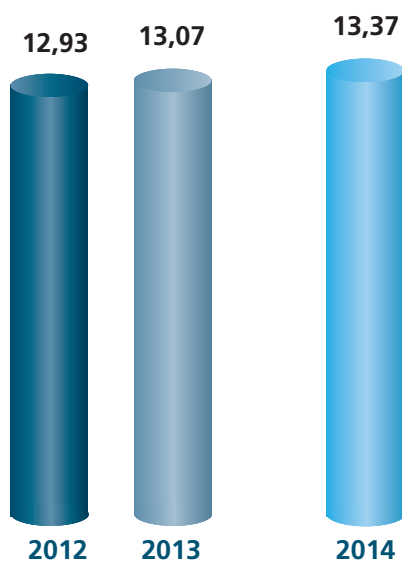
(en %)



Chiffres clés 2014

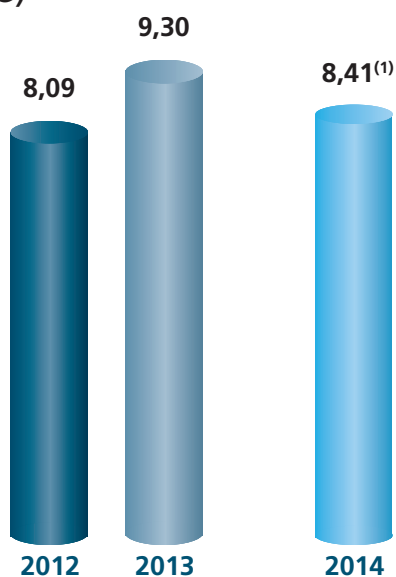
Évolution de l'ebitda

(en M€)



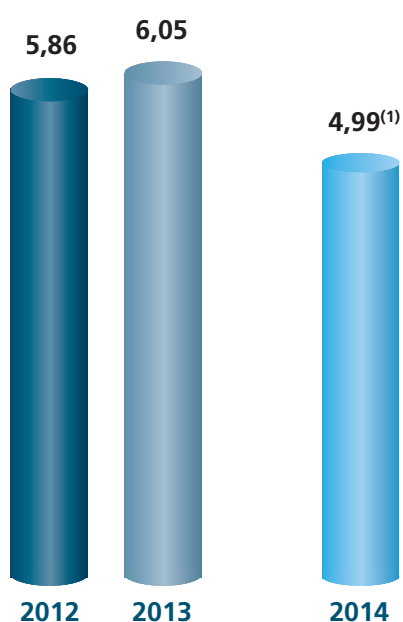
Évolution du résultat opérationnel courant

(en M€)



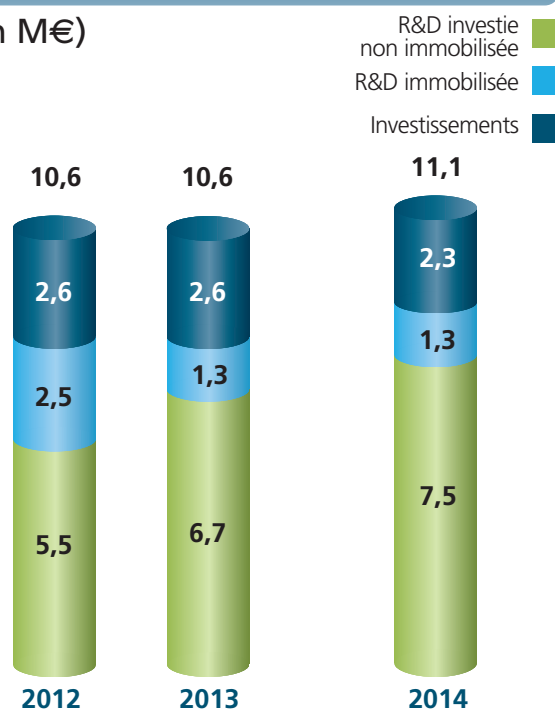
Évolution du résultat net part du groupe

(en M€)



Évolution des investissements

(en M€)



(1) Coûts de courbe d'apprentissage de production série de l'activité "trappes de voileure" immédiatement intégrés à la structure de coût.

Document de référence 2014

incluant le rapport financier annuel



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 avril 2015, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Sommaire

1.	PERSONNES RESPONSABLES	4
1.1.	Personnes responsables des informations	4
1.2.	Attestation du responsable du document de référence	4
2.	CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES	4
2.1.	Coordonnées	4
2.2.	Responsables du contrôle des comptes ayant procédé à la vérification des comptes annuels présentés dans le document de référence	5
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	5
3.1.	Informations des périodes	5
3.2.	Informations intermédiaires	7
4.	FACTEURS DE RISQUES	7
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	7
5.1.	Histoire et évolution de la société	7
5.2.	Principaux investissements	8
6.	APERCU DES ACTIVITÉS	9
6.1.	Principales activités	9
6.2.	Principaux marchés	10
6.3.	Événements exceptionnels	10
6.4.	Risque de dépendance	10
6.5.	Concurrence	10
7.	ORGANIGRAMME	11
7.1.	Organigramme juridique	12
7.2.	Rôle de l'émetteur vis-à-vis de ses filiales	12
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	13
8.1.	Politique d'investissements	13
8.2.	Frais de développements	13
8.3.	Baux et loyers des sites d'exploitation	13
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ	13
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	14
10.1.	Capitaux et flux de trésorerie	14
10.2.	Conditions de financement et conditions restrictives	14
10.3.	Sources de financement	14
11.	R&D, BREVETS ET LICENCES	14
11.1.	Recherche et développements	14
11.2.	Brevets et licences	14
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	14
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	15
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	15
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	15
14.2.	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale	17
15.	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	17
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	17
16.1.	Mandats exercés par les mandataires sociaux	17
16.2.	Contrat de services des mandataires sociaux auprès de l'émetteur	17
16.3.	Comités	17
17.	SALARIÉS	18
17.1.	Répartition des effectifs	18
17.2.	Participations et stock-options	18
17.3.	Accord de participation au capital	18

Sommaire

18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	18
18.1.	Franchissements de seuils	18
18.2.	Droits de vote multiples	18
18.3.	Contrôle de l'émetteur	18
18.4.	Accords d'actionnaires	19
18.5.	Principales données boursières	20
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	20
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	21
20.1.	Informations financières historiques	21
20.2.	Informations financières pro-forma	21
20.3.	Etats financiers (exercice clos le 31 décembre 2014)	21
20.4.	Vérifications des informations financières historiques annuelles	44
20.5.	Dates des dernières informations financières	49
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	49
20.7.	Politiques et distributions de dividendes	49
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	49
20.9.	Changement significatif de la situation financière et commerciale	49
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	50
21.1.	Capital social	50
21.2.	Actes constitutifs et statuts	51
21.3.	Nantissements, garanties et sûretés	52
22.	CONTRATS IMPORTANTS	52
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	52
23.1.	Déclaration d'expert	52
23.2.	Autres déclarations	52
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	53
24.1.	Documents accessibles au public	53
24.2.	Information des actionnaires et analystes	53
25.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES PARTICIPATIONS	53
26.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2015	53
27.	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2015	80
27.1.	Rapport du Président pour l'Assemblée Générale	80
27.2.	Rapport financier annuel	86
27.3.	Montant des honoraires versés à chacun des commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux	87

1 Personnes responsables

1.1. Personnes responsables des informations

Monsieur Philippe ROBARDEY
Président Directeur Général
Tél : 33 (0)5.61.71.71.71
Email : philippe.robardey@sogclair.com

Monsieur Marc DAROLLES
Directeur Général Adjoint
Tél : 33 (0)5.61.71.71.71
Email : marc.darolles@sogclair.com

1.2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant au chapitre 26, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, MOREREAU AUDIT et EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence

Les informations financières présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels figurant au § 20.4.1 du présent document.

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

Les comptes consolidés et les comptes sociaux au 31 décembre 2013 et les rapports de nos commissaires aux comptes y afférents, présentés aux pages 28 à 64 du document de référence n°D.14-0380 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 avril 2014.

Les comptes consolidés et les comptes sociaux au 31 décembre 2012 et les rapports de nos commissaires aux comptes y afférents, présentés aux pages 28 à 62 du document de référence n° D.13-0351 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 avril 2013.

Fait à Blagnac, le 16 avril 2015
Monsieur Philippe ROBARDEY
Président Directeur Général

2 Contrôleurs légaux des comptes

2.1. Coordonnées

Co-Commissaire aux comptes titulaire

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST représentée par Monsieur
Jean-Marie FERRANDO
2 rue des Feuillants
31000 TOULOUSE

Renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2010, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Co-Commissaire aux comptes titulaire

MOREREAU AUDIT SAS représentée par Monsieur Robert
MOREREAU
10 rue Reyer
31200 TOULOUSE

Désigné par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2009, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée de le renouveler pour une nouvelle durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Co-Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur André DAIDE
2 rue des Feuillants
31076 TOULOUSE

Désigné par l'Assemblée Générale ordinaire du 28 mai 2010, en remplacement de Monsieur Christian DUBOSC pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Co-Commissaire aux comptes suppléant

CABINET JEAN BONNET - CJB AUDIT
3 allée Van Dyck
87000 LIMOGES

Désigné par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2009, en remplacement de Monsieur Régis MOREREAU, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée de le renouveler pour une nouvelle durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2 Contrôleurs légaux des comptes

2.2. Responsables du contrôle des comptes ayant procédé à la vérification des comptes annuels présentés dans le document de référence

Nom et prénom	Date de renouvellement ou de première nomination	Expiration du mandat avec l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le :
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST représentée par M. Jean-Marie FERRANDO 2 rue des Feuillants - 31000 TOULOUSE	Assemblée Générale du 28 mai 2010	31 décembre 2015
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire MOREREAU AUDIT SAS représentée par M. Robert MOREREAU 10 rue Reyer - 31200 TOULOUSE	Assemblée Générale du 28 mai 2009	31 décembre 2014

3 Informations financières sélectionnées

3.1. Informations des périodes

3.1.1. Principaux postes du compte de résultat

(en M€)	2014	2013	2012
Chiffre d'Affaires	114,42	104,75	94,33
EBITDA(1)	13,37	13,07	12,93
Résultat Opérationnel Courant	8,41	9,30	8,09
Autres produits et charges opérationnels	-1,51	-0,19	0,16
Résultat opérationnel	6,89	9,15	8,26
Résultat avant impôt	6,76	9,08	8,03
Résultat net	4,71	6,08	6,08
Résultat net part du groupe	4,99	6,05	5,86

(1) résultat opérationnel – autres produits et charges opérationnels + dotations aux amortissements et provisions opérationnelles

3.1.2. Structure financière

(en M€)	2014	2013	2012
Fonds propres	37,89	32,49	26,22
Avances conditionnées (AC)	3,72	4,05	3,79
Trésorerie nette des dettes financières (hors AC)	-4,84	9,29	1,53
Ratio d'endettement net (hors AC)	0,13	-0,29	-0,06

3.1.3. Evolution de l'activité

Par pays (en M€)	2014	2013	2012
France	77,2	70,4	57,0
Allemagne	16,1	20,3	21,2
Royaume-Uni	7,4	4,2	6,7
Espagne	4,7	3,8	1,6
Amérique du Nord	3,6	2,1	3,3
Autres pays	5,4	6,0	7,8

3 Informations financières sélectionnées

Par divisions et filiales (contribution au Chiffre d'Affaires consolidé après éliminations des opérations intra-groupe)⁽¹⁾

(en M€)	2014		2013		2012	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
Division Aerospace	101,04	88,3	93,16	88,94	80,52	85,36
SOGELAIR AEROSPACE SAS	71,84		65,52		51,25	
SOGELAIR AEROSPACE GmbH	15,65		20,18		22,56	
SOGELAIR AEROSPACE SA	2,41		1,77		1,20	
SOGELAIR AEROSPACE Ltd	4,77		1,40		2,58	
SOGELAIR AEROSPACE SARL	0		0,01		0,00	
SOGELAIR AEROSPACE Inc	0,24		0,03		0,00	
AVIACOMP SAS	4,31		3,93		2,56	
S2E CONSULTING SAS	0		0,32		0,32	
CHECKAERO BV	0,07		0,00		0,04	
RESSOURCES GLOBALES Inc ⁽²⁾	0,64					
MSB DESIGN Inc ⁽²⁾	1,02					
MSB GLOBAL RESOURCES Corp ⁽²⁾	0,09					
Division Véhiculier	2,29	2	1,73	1,66	2,67	2,83
SERA INGENIERIE SAS	2,29		1,73		2,67	
Division Simulation	11,08	9,7	9,85	9,40	11,14	11,81
OKTAL SAS	8,42		7,12		9,06	
OKTAL SE SAS	2,66		2,73		2,08	

(1) Hors holding (2) Filiales acquises mi-novembre 2014

3.1.4. Les moyens humains

(équivalent temps plein)	2014	2013	2012
Ingénieurs, Cadres et Techniciens supérieurs	1 078	993	879
Techniciens et employés	100	110	103
TOTAL	1 178	1 103	982

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.1 de l'annexe 1 du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

Durée du travail

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.3 de l'annexe 1 du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

Politique de formation (filiales françaises)

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.7 de l'annexe 1 du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

Politique de recrutement

L'entreprise utilise de nombreux moyens à disposition pour satisfaire les besoins en recrutement (cabinets-conseils, participation à des salons d'experts, organisation d'événements, etc.).

3.1.5. La clientèle de SOGECLAIR

Les grands comptes industriels nationaux et internationaux auxquels s'adresse SOGECLAIR sont principalement les suivants : Airbus (De, Es, Fr, Uk), Airbus Defense & Space, Airbus Group, Airbus Helicopters, Agusta Westland, Aixam, Andra, Arianespace, ATR, Autosoft Asia, Bombardier (Aerospace, Transportation), C.F.L, Cnes, Cnrs, Daimler Chrysler, Dassault, Defence Science & Technology Agency, Dga, Egis Avia, Elan, Embraer, Flextronics Automotive GmbH, Gulfstream, Icsa, Indra, Innosimulation, Inc, Intermec Stc Sas, Jet Aviation, Kaefer Aerospace, Kai, Keolis, Latecoere, MAK, Mbda, Mb-Technology GmbH,

Mécachrome, Onera, Pacific Co Ltd, P3, Peugeot Citroën Automobiles, Pratt & Whitney, Ratier-Figeac, Ratp, Regienov, Renault, Renault Trucks, Rossi Aero Equipements, Safran, Sagem Défense Sécurité, Sefee, Snecma - Transurb Technirail, Snecma, Société de Transport de Montréal, Spirit Aerosystems, Stelia, Sukhoi Civil Aircraft, Technip, TCDD, Thales, The City of Calgary, Tongji University, Université Pierre & Marie Curie, Valeo, Wehrtechnische Dienststelle, Zodiac Aerospace.

Tous marchés confondus, SOGECLAIR totalise, sur l'exercice, 209 clients actifs.

SOGECLAIR intervient sur ses marchés nationaux et à l'export depuis ses implantations : France, Allemagne, Benelux, Canada, Espagne, Royaume-Uni, USA et Tunisie. Le Chiffre d'Affaires hors France a ainsi représenté 32% du Chiffre d'Affaires consolidé sur l'exercice

En termes de récurrence des travaux, l'analyse du portefeuille clients en 2014 montre une nouvelle fois une très grande fidélité de nos clients. Des informations détaillées sur le risque de dépendance envers nos clients sont indiquées au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

Les projets traités pour nos clients peuvent aller de quelques semaines d'expertise (soit quelques dizaines de k€) jusqu'à plusieurs années (et plusieurs M€). Les spécificités commerciales des contrats ne font pas l'objet de communication afin de préserver les intérêts de SOGECLAIR vis-à-vis de la concurrence.

3.2. Informations intermédiaires

Les informations intermédiaires publiées par l'émetteur sont disponibles sur le site internet www.sogclair.com au sein de la rubrique « investisseurs ».

4 Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont indiqués au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

5 Informations concernant l'émetteur

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale

SOGCLAIR SA

5.1.2. Lieu et enregistrement de l'émetteur

Numéro de Registre du Commerce et des sociétés :

335 218 269 RCS Toulouse

Numéro de SIRET : 335 218 269 00025

Code APE : 6420Z

5.1.3. Date de création et durée

Date de création : 1^{er} février 1986

Durée de vie : 60 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce, soit jusqu'au 16 avril 2046.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

5.1.4. Siège social, forme juridique et législation de l'émetteur

Siège social : 7, avenue Albert Durand - BP 20069 - 31703 BLAGNAC CEDEX (France)

Téléphone : 33 (0)5.61.71.71.71 - Fax : 33 (0)5.61.71.71.00

Site internet : www.sogclair.com

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration, soumise aux dispositions du livre II du Code de Commerce.

5.1.5. Evénements importants

1986 : Création de SOGCLAIR pour conduire le développement des sociétés.

1989 : Diversification vers l'ingénierie, le conseil et le multimédia.

À partir de

1992 : Renforcement des compétences et recentrage sur des métiers de haute technologie ; élargissement du portefeuille clients.

1998 : Introduction de SOGCLAIR à la Bourse de Paris (Second Marché).

2000 : Prise de contrôle dans la société OKTAL SA, spécialisée dans la simulation et la réalité virtuelle.
Prise de contrôle dans la société THARSYS, société d'ingénierie électronique.

2001 : Implantation en Espagne avec la création d'une structure commune avec MASA.

2002 : Implantation en Allemagne par acquisition majoritaire dans la société HIGH-END ENGINEERING (HEE), société d'ingénierie.

Création d'une filiale en Espagne.

Création de la société ADM en France avec MECACHROME (SOGCLAIR possède 35% des parts).

2005 : Implantation au Royaume-Uni avec la création d'une filiale.

2006 : Création avec IGE+XAO de S2E Consulting, société de conseil spécialisée dans l'ingénierie des systèmes et l'électricité.

2007 : Création de SERA INGENIERIE, société spécialisée en ingénierie de véhicules spéciaux.

2008 : Création, avec MECAHERS, de AVIACOMP, société spécialisée dans la conception, la fabrication et l'assemblage de sous-ensembles composites complexes ; SOGCLAIR possède 55% des parts.
Vente de la filiale THARSYS.

2009 : Création d'une filiale en Tunisie ; SOGCLAIR possède près de 100%.
Rachat de minoritaires de la filiale allemande ; SOGCLAIR possède plus de 99% des parts.

2010 : Scission de l'ex Pôle Ingénierie & Conseil en deux divisions : Aerospace et Véhiculier.

Annonce d'une nouvelle organisation opérationnelle au sein des filiales d'ingénierie de la Division Aerospace et adoption de la dénomination : SOGCLAIR AEROSPACE.
Cession de parts OKTAL SE aux minoritaires ; SOGCLAIR possède désormais près de 65 % des parts.

5 Informations concernant l'émetteur

2011 : Création de CHECKAERO BV.

SOGECCLAIR a déployé sa nouvelle organisation en 3 divisions stratégiques :

■ **Aerospace :**

a) pour les activités d'ingénierie : *Aérostructure, Installations Systèmes, Gestion de Configuration, Equipements - du consulting au produit.*

b) pour les Co-entreprises :

- *Conception et réalisation de sous-ensembles d'aérostructures composites et métallique,*
- *Consulting en architecture systèmes,*
- *Validation de dossiers de calcul.*

■ **Véhiculier :** *Ingénierie de véhicules spéciaux légers, industriels et militaires.*

■ **Simulation :** *Simulateurs d'étude et d'entraînement, Ateliers logiciels pour la simulation (environnement, atmosphère, thermique, électromagnétisme).*

2013 : Création de SOGECLAIR AEROSPACE Inc au Canada.

2014 : Acquisition de 80% du groupe MSB au Canada et aux USA.

5.2. Principaux investissements

5.2.1. Réalisés

Les investissements les plus significatifs de l'année 2014 ont consisté en l'immobilisation de frais de développements pour plus de 1,1 M€, en moyens informatiques et réseaux de production pour 2,3 M€.

Les informations relatives aux frais de développements de l'émetteur sont indiquées au chapitre 11.1 du présent document de référence.

5.2.2. Programmés

Des frais de développements sur les programmes Airbus A350 et Bombardier CSeries se sont poursuivis en 2014 comme indiqué au paragraphe 1.2.2 de l'annexe consolidée présent au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

5.2.3. En cours

Des investissements industriels sont en cours pour soutenir la production série de l'activité « trappes de visite de voilure ».

6 Aperçu des activités

6.1. Principales activités

6.1.1. Opérations et principales activités

SOGECLAIR assure des projets d'envergure d'études, de co-développement jusqu'à la livraison pour de grands comptes industriels et développe des solutions innovantes de simulation et de réalité virtuelle.

a) Un savoir-faire reconnu dans les domaines de :

- l'ingénierie aéronautique et spatiale pouvant aller jusqu'à la réalisation de sous-ensembles d'aérostructure et d'intérieurs d'aéronefs,
- l'ingénierie et la réalisation de véhicules spéciaux (des véhicules légers aux véhicules industriels et militaires),
- la simulation d'ateliers logiciels et des simulateurs de produits industriels (développement de solutions innovantes de simulation et de réalité virtuelle pour les études et la formation).

b) L'offre de SOGECLAIR s'articule, en fonction des problématiques clients, en trois modes contractuels :

Assistance Technologique

Cet axe consiste à faire appel à des spécialistes qui intègrent les équipes clients sur des projets sous forme d'engagement de moyens.

Work-Packages

Cette spécialité permet aux clients d'externaliser la conception de tout ou partie de leurs produits. SOGECLAIR apporte sa connaissance des processus, méthodes et outils de ses clients. Ces contrats offrent une visibilité à moyen terme jusqu'à 3 à 5 ans. Pour cet axe de développement, SOGECLAIR est maître d'œuvre du projet et apporte son savoir faire dans les domaines de la gestion de projet, des moyens et des méthodes, de la qualité et de la gestion de la sous-traitance en général. Il s'agit de contrats sous forme d'engagement de résultat.

Produits et Systèmes

Cette activité consiste à prendre en charge un sous-ensemble complet ou un produit, dans ses phases, de la conception à la production et au soutien série. SOGECLAIR associe ses compétences à celles d'industriels partenaires.

Cette activité s'appuie sur de la R&D ou des compétences de maître d'œuvre et de management de programmes. Il s'agit d'un engagement de performance.

Ces contrats peuvent offrir une visibilité à long terme.

c) L'activité par division

La division Aerospace : 89% de l'activité

Dans cette division, SOGECLAIR déploie ses expertises dans les domaines de l'architecture et de l'intégration (process, méthodes, structures, installation de systèmes), de la conception (structure primaire et secondaire, métallique et composite, systèmes mécaniques et électriques, aménagements), de la simulation et calculs (modélisation éléments finis, statique, fatigue, tolérance...), et enfin des tests et qualifications.

Par ailleurs, SOGECLAIR développe tout au long de la vie du produit industriel, des activités de gestion de configuration, de qualité opérationnelle et de conseil et support aux processus et outils.

Exemples de réalisations :

- conception et calcul : caisson central de l'Airbus A350, sous-ensembles structuraux du programme SMS de Dassault Aviation, support au suivi série sur tous les programmes civils et militaires de Dassault Aviation, câblages matériels aéronautiques, charges utiles, antennes et équipements de tests pour satellites,

- conception et réalisation : case de train avant de l'Airbus A400M, meubles électriques, sous-ensembles composites de l'Airbus A350 et pour le Bombardier CSeries,
- fourniture : répliques d'équipements réels pour la simulation, mobilier intérieur avions,
- support à l'ingénierie : assurance qualité, gestion de configuration, méthodes et processus,
- Manufacturing Engineering : support et optimisation à l'industrialisation.

La division Véhiculier : 2% de l'activité

Dans cette division, SOGECLAIR déploie ses expertises dans le domaine de l'ingénierie pour la conception et la réalisation de véhicules spéciaux civils et militaires.

Exemples de réalisations :

- conception et calcul : véhicules spéciaux légers et industriels, notamment électriques,
- conception et réalisation : véhicules spéciaux militaires, drone terrestre plate-forme multi missions (produit propre).

La division Simulation : 9% de l'activité

SOGECLAIR assure et développe des solutions dans le domaine des simulateurs de recherche, d'étude et d'entraînement ainsi que des ateliers et des logiciels de simulation. Ces moyens ont pour objectif de mieux concevoir, former et communiquer.

Le développement de ces technologies de simulation est destiné à concevoir de nouveaux systèmes, à valider l'adaptation de ceux-ci à leur environnement, à former les futurs utilisateurs et à étudier sans risque et de manière économique, l'impact d'accidents ou d'agressions.

Ces technologies sont commercialisées dans les secteurs aéronautique, automobile, ferroviaire et défense.

Exemples de réalisations :

- conception, réalisation et mise en service de simulateurs :
 - automobiles pour l'étude des facteurs humains, la conduite, l'éco-conduite, la mise au point des ADAS (Advanced Driver Assistance Systems), la mise au point des éclairages (voiture, camion, engins spéciaux, etc.),
 - ferroviaires de formation, d'étude et d'entraînement (train, métro, fret, tramway etc.),
 - aéronautiques civils pour l'étude et l'entraînement (conduite aéroportuaire, trafic aérien, etc.),
- logiciels d'environnements synthétiques :
 - militaires pour l'étude de systèmes d'armes et l'entraînement de missions,
 - civils pour l'étude de phénomènes physiques dans les télécoms, la vision et la radionavigation.

6.1.2. Nouveaux produits

AVIACOMP, créée mi-2008, conçoit et réalise des ensembles structuraux pour aéronef en exploitant la technologie des matériaux composites thermoplastiques de caractéristiques techniques innovantes. L'entreprise s'appuie sur des moyens industriels avancés pour maîtriser et piloter par automatisme ces procédés performants. AVIACOMP réalise le développement et la fourniture des trappes de voilure sur des programmes d'avions commerciaux et a enregistré de 2010 à 2012 trois contrats majeurs à long terme et en source unique.

CHECKAERO, créée mi-2011, propose une offre innovante dans le domaine de l'expertise calcul. L'activité opérationnelle de la société a démarré dès le 1^{er} semestre 2012.

Fin 2014, SOGECLAIR a acquis le groupe MSB présent au Canada et aux USA et spécialisé dans l'ingénierie et la fabrication de sous-ensembles d'intérieurs d'aéronefs, à destination principalement de l'aviation d'affaires.

6 Aperçu des activités

6.2. Principaux marchés

SOGECCLAIR se positionne sur des secteurs à fort contenu technologique à destination des marchés aéronautiques (aviation commerciale, militaire et d'affaire) et spatiaux, des véhicules spéciaux et de la Simulation.

Peu de données sont disponibles sur ces secteurs. Si, globalement il est possible de se référer au secteur du conseil en technologies qui représente environ 20 milliards d'euros en Europe, celui-ci regroupe des activités très diverses allant de l'ingénierie produit à la documentation, en passant par le process et l'informatique technique et/ou embarquée. Les marchés adressés sont également très disparates : de l'aérospatial à la chimie/pharmacie en passant par les télécommunications et l'énergie...

De par son positionnement de spécialiste, SOGECCLAIR a fait le choix stratégique de se concentrer sur l'ingénierie produit et la simulation pour les marchés « Aéronautique », « Automobile & Ferroviaire », « Défense & Industrie » dont la répartition figure ci-dessous :

Marchés	2014	2013	2012
Aéronautique	84%	87%	82%
Automobile & Ferroviaire	7%	6%	9%
Défense & Industrie	9%	7%	9%

Les marchés sont tirés principalement par le besoin de différenciation de ses clients, par une offre de produits en constants renouvellements, un environnement réglementaire toujours plus exigeant (pollution atmosphérique, sonore, sécurité, augmentation du trafic, qualification des opérateurs, sûreté...) et des coûts d'exploitation (énergie, matériaux) et de développement (essais, optimisation des produits et des formations...) toujours plus bas.

Depuis de longues années, SOGECCLAIR a capitalisé une expérience en management de travaux techniques forfaitaires qui représentent une part de plus en plus importante de la demande de ses clients, qui attendent de leurs fournisseurs des responsabilités de résultats pouvant aller jusqu'à la fourniture de sous-ensembles complexes et/ou de systèmes complets.

En 2014, ces projets à engagement de résultat ont représenté les trois quarts du Chiffre d'Affaires de SOGECCLAIR grâce à une politique adaptée et une longue culture de coopérations technologiques et industrielles (centres de recherche, d'enseignement, laboratoires, constructeurs, industriels et opérateurs).

Depuis quelques années, nous assistons à l'émergence de nouvelles demandes clients dans deux directions :

- la réalisation de prestations homogènes et globalisées au niveau européen et mondial. Fort de plus de 15 ans d'expérience internationale avec plus de 38% de ses effectifs et 32 % de son Chiffre d'Affaires, SOGECCLAIR a basé son modèle de développement international sur le partage d'expérience en partant soit de créations, soit d'acquisitions,
- l'offshore qui regroupe d'une part la réalisation de travaux en zone low cost pour réduire les coûts de production et d'autre part l'offset pour satisfaire en partie aux objectifs de compensation et permettre de réduire l'impact de la forte variation des devises. Dans cette perspective, SOGECCLAIR a noué des coopérations depuis plusieurs années en Inde et en Turquie et a créé une filiale en Tunisie en 2009.

La connaissance de ses marchés et sa position de spécialiste ont permis, depuis de nombreuses années, à SOGECCLAIR d'anticiper les évolutions majeures du secteur.

L'activité 2014 de SOGECCLAIR, en croissance de 9,2% et 7,8% à périmètre constant, atteste de la pertinence de la stratégie de spécialiste mise en œuvre. En effet, comparé au secteur, le Chiffre d'Affaires de l'année confirme la bonne tenue de SOGECCLAIR malgré une forte concurrence tous marchés et toutes divisions confondus.

6.3. Événements exceptionnels

A date, aucun événement exceptionnel n'a eu d'influence sur les principales activités de l'émetteur.

6.4. Risque de dépendance

Les facteurs de risques sont indiqués au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

6.5. Concurrence

SOGECCLAIR est un acteur reconnu dans les secteurs de l'ingénierie à destination des marchés aéronautiques et spatiaux, l'ingénierie des véhicules spéciaux et la simulation, sur lesquels il intervient dans la définition de produits nouveaux, en prestation partielle ou globale, voire en maîtrise d'œuvre pour ses clients.

Compte tenu des barrières d'entrée liées à chaque type d'intervention, aucun concurrent de SOGECCLAIR ne dispose d'une offre aussi complète allant du support aux Produits et Systèmes.

Les principaux concurrents de la division Aerospace s'analysent plutôt par zone géographique :

- tous pays confondus : AKKA, ALTEN, ALTRAN, ASSYSTEM, SAFRAN ENGINEERING, P3 VOITH,
- en France : LATECOERE,
- en Allemagne : BERTRANDT, FERCHAU, RÜCKER AEROSPACE,
- en Espagne : CT INGENIEROS, INHISIT, ITD, ATOS,
- au Royaume-Uni : HYDE GROUP ENGINEERING,
- au Canada : AIR CABIN, BERLETIX, AEROTEK, CABIN INNOVATIONS, CCF SOLUTIONS, ENFLITE, NORAMTECH, STEECON, TECH MAHINDRA,

Les principaux concurrents de la division Véhiculier sont : GTS/SOLUTION F, MATRA SEGULA.

Les principaux concurrents de la division Simulation sont mondiaux et s'analysent plutôt par type de produits :

- fabricants de simulateurs : ADACEL, CORYS-TESS, CS, CRUDEN, DRIVE-SAFETY, ECA-FAROS, EADS-DCS, FORUM 8, INDRA, LANDER, KRAUSS-MAFFEI, OPERANTIS, REALFUSION, RUAG, SYDAC, SOGITEC, THALES TRAINING SIMULATION, VIRES, XPRIMARY IMAGE,
- environnements synthétiques :
 - éditeurs internationaux de logiciels comparables : BOHEMIA INTERACTIVE, CAE/PRESAGIS, JRM, SAIC, VT MAK,
 - sociétés de services en France : DIGINEXT, OPTIS.

SOGECCLAIR assure une veille active de ses secteurs et de sa concurrence par la collecte et l'analyse de tout type d'information disponible.

Les atouts de SOGECLAIR

SOGECLAIR bénéficie d'avantages différenciateurs sur ses marchés :

- Une stratégie de spécialiste, qui fait de SOGECLAIR un acteur de référence sur les principaux segments de son offre.
- Une maîtrise de la spécification jusqu'au produit en service.
- Une politique d'innovation importante en R&D sur des programmes clients et sur des produits propres.
- Une offre Produits et Services en synergie à respectivement 21 % et 79% du chiffre d'affaires.
- Des revenus garantissant une forte visibilité sur l'activité, basés sur les produits :

- en développement :
 - nouveaux programmes A350-1000, A320NEO, SMS, CSeries,
 - simulateurs de recherche,
 - Prototypes de véhicules,

- en production et en service :

- programmes existants A320, A330, A350-900, A380, A400M, MIRAGE, RAFALE, F7X,
- simulateurs d'entraînement,
- véhicules de lutte contre les explosifs.

- L'arrivée à maturité des produits des divisions Simulation et Véhiculier.
- Un déploiement international, 32% de l'activité, qui capitalise plus de 15 années d'expérience.

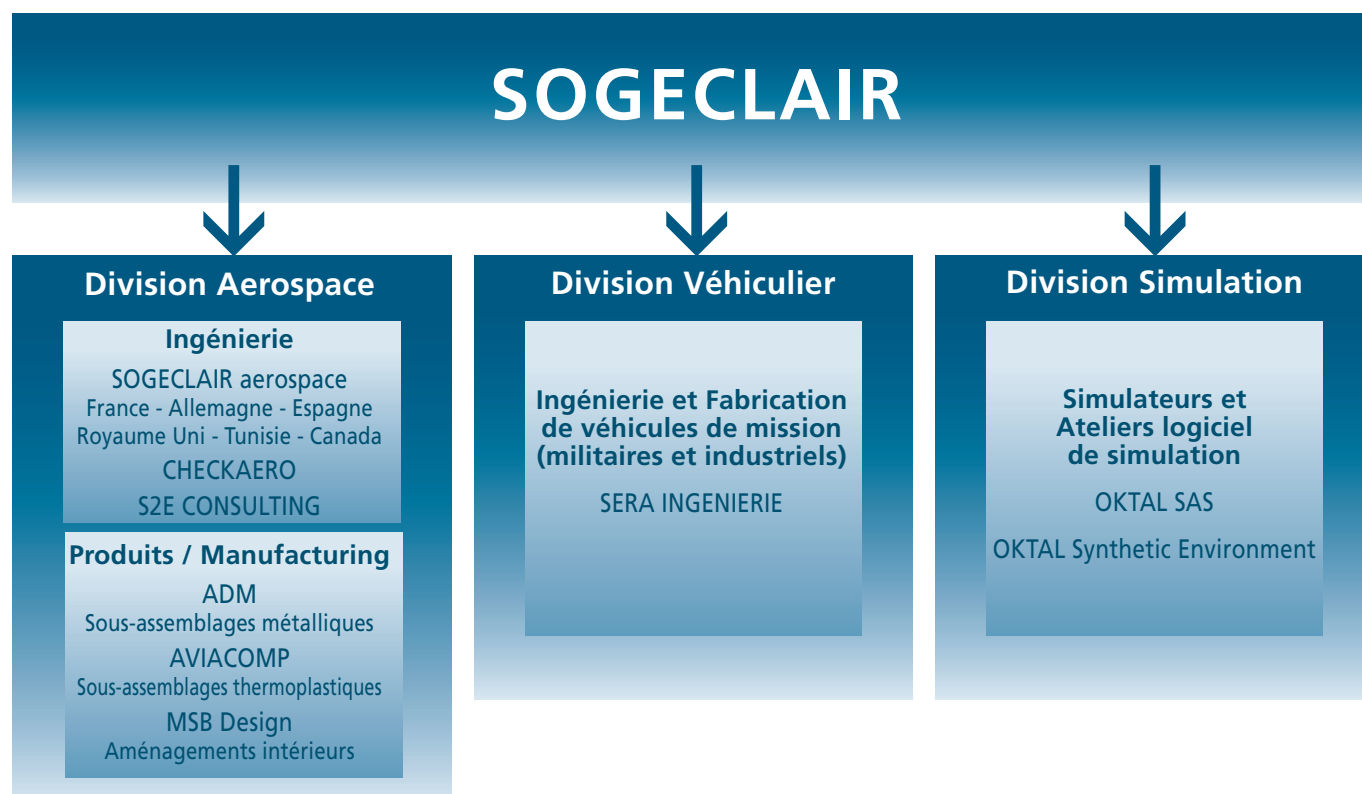
7 Organigramme

La répartition du capital de l'émetteur est indiquée au paragraphe 18.3 du présent document de référence.

La liste des filiales intégrées au sein du périmètre de consolidation est disponible au paragraphe 2 de l'annexe consolidée présent au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

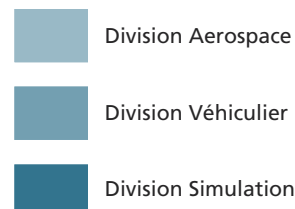
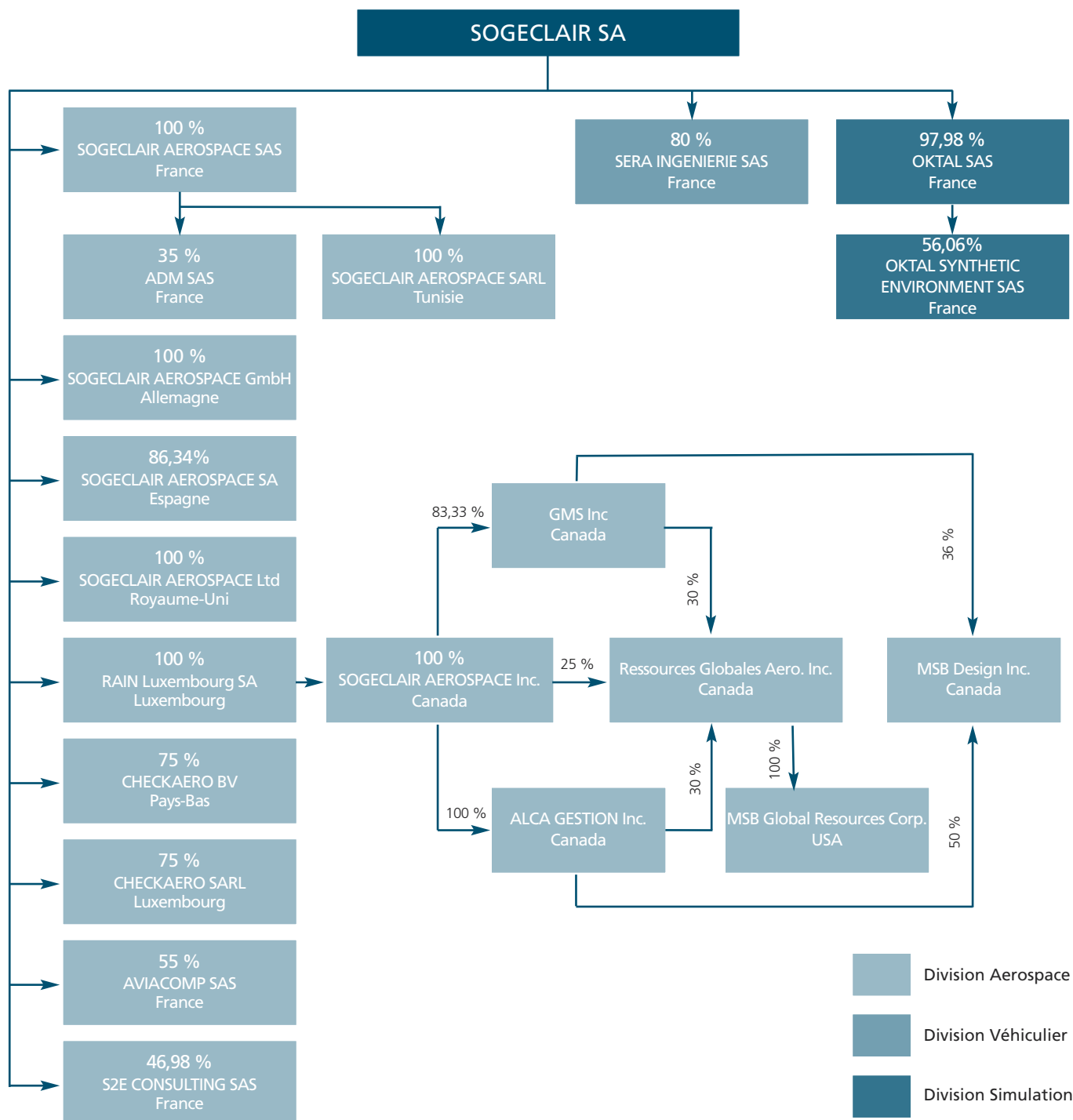
Les informations financières sur les participations sont indiquées au paragraphe 2.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

Organigramme fonctionnel



7 Organigramme

7.1. Organigramme juridique



7.2. Rôle de l'émetteur vis-à-vis de ses filiales

La Direction Générale de SOGECLAIR assure pour l'ensemble du groupe les fonctions suivantes :

- animation et orientation de la planification stratégique,
- croissance externe et priorités d'allocation des ressources,
- contrôle interne et gestion des risques, contrôle des engagements, assurances,

- coordination du reporting opérationnel, contrôle des comptes individuels, établissement des comptes consolidés, interface avec les auditeurs,
- politique de financement long-terme, optimisation de la structure financière,
- cohérence, efficacité et fiabilité du système d'information de gestion,
- communication institutionnelle et financière.

En parallèle, SOGECLAIR prend en charge pour les filiales françaises consolidées en intégration globale leurs besoins en matière de :

- gestion de trésorerie, du change et suivi des comptes de tiers,
- comptabilité et déclarations réglementaires,
- financement du besoin en fonds de roulement et des investissements,
- paies, déclarations réglementaires et administration en général,
- secrétariat juridique.

Entre 2013 et 2014, SOGECLAIR a étendu son périmètre et prend dorénavant en charge pour les filiales en Allemagne, Benelux, Royaume-Uni et Tunisie leurs besoins en matière de :

- gestion de trésorerie, du change et suivi des comptes de tiers,
- financement du besoin en fonds de roulement et des investissements,
- secrétariat juridique.

Les filiales de SOGECLAIR comprennent des Directions Générales et/ou Opérationnelles, responsables de leurs affaires et de leurs personnels ; leurs Directions sont rattachées à la Direction Générale de SOGECLAIR.

Différents types de réunions ou comités sont planifiés en fonction des spécificités de chaque organisation :

- des réunions « stratégie et budget » avec le Comité de Direction du groupe : en fin d'année pour la préparation des budgets et au début de chaque trimestre pour constater les écarts éventuels et y apporter des solutions, si nécessaire,
- des réunions mensuelles avec chaque Directeur afin d'analyser les indicateurs, la performance économique et l'activité commerciale et opérationnelle de chaque entité,
- des revues de Direction bi-annuelles liées au management de la Qualité,
- des comités de Direction opérationnels tous les mois selon les filiales, réunissant les responsables, pour examen des plans de charge, de l'action commerciale, des actions qualité,
- des réunions de Directions Commerciales avec les responsables et les ingénieurs commerciaux pour examen des devis, des carnets de commandes et des actions commerciales spécifiques à engager,
- des réunions Production mensuelles avec les responsables pour analyse de la production,
- des réunions Qualité mensuelles,
- des « people review » où sont abordées les évolutions des cartographies des métiers et des compétences.

8

Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1. Politique d'investissements

(en M€)	2014	2013	2012
Corporels et incorporels hors immobilisations en-cours et frais de développement	2 300	2 630	2 625

Les investissements portent principalement sur le renouvellement du parc de logiciels, de serveurs, de stations de travail informatique, de matériels bureautiques (PC, imprimantes...), ou d'équipements industriels. Ces investissements sont le plus souvent financés par location financière, crédit-bail, fonds propres et exceptionnellement par emprunt moyen terme.

A ce jour, les investissements futurs concerneront les mêmes types d'équipements avec un renforcement des équipements industriels attendu sur 2015.

8.2. Frais de développements

La politique de l'émetteur en matière de frais de développements est indiquée au chapitre 11.1 du présent document de référence.

Les informations relatives aux frais de développements de l'émetteur sont indiquées au paragraphe 1.2.2 de l'annexe consolidée présent au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

8.3. Baux et loyers des sites d'exploitation

La société loue les locaux nécessaires à ses activités à différentes sociétés immobilières.

L'une de ces sociétés, la SCI SOLAIR a un lien avec des administrateurs de SOGECLAIR et un de ses actionnaires qui détient une fraction des droits de vote supérieure à 10% (cf. rapport spécial des Commissaires aux Comptes).

Au 31 décembre 2014, SOGECLAIR compte 25 sites d'exploitation représentant une surface totale de plus de 17.400 m² soit près de 13 m² par salarié pour un coût annuel total de 1.775 k€ HT :

- France : en région toulousaine (4), en région parisienne (3), en région PACA (2), en région Aquitaine (1), en région Pays de Loire (1),
- International : Benelux (2), Hambourg (2), Brême, Donauwörth, Munich, Stade, Getafe (Madrid), Séville, Bristol, Tunis, Montréal, USA.

9

Examen de la situation financière et du résultat consolidé

L'examen de la situation financière et des résultats consolidés de l'émetteur est indiqué au paragraphe 1 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

10 Trésorerie et capitaux

10.1. Capitaux et flux de trésorerie

Les informations relatives aux capitaux et aux flux de trésorerie de l'émetteur sont indiquées au chapitre 20.3 du présent document de référence.

10.2. Conditions de financement et conditions restrictives

Les informations relatives aux conditions de financement et conditions restrictives de l'émetteur sont indiquées au paragraphe 4.12 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 ainsi qu'au chapitre 21.3 du présent document de référence.

10.3. Sources de financement

Les informations relatives aux conditions de financement de l'émetteur sont indiquées au paragraphe 4.12 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 ainsi qu'au chapitre 8.1 du présent document de référence.

11 R&D, brevets et licences

11.1. Recherche et développements

La grande majorité des travaux de SOGECLAIR concerne des activités de développement relatives à l'exécution de contrats pour ses clients.

SOGECLAIR mène par ailleurs, en propre, certains travaux de développement auto-financés sur lesquels le groupe accepte d'investir dans la mesure où il dispose de :

- perspectives commerciales claires : marché avéré, canaux de distribution directs et indirects existants,
- rentabilité prévisionnelle suffisante : y compris le coût du financement et sur un scénario dégradé,
- financement suffisant : partenaires, institutionnels ou banquiers.

Par défaut, les dépenses sont passées en charges au fur et à mesure de leur engagement. Par exception et en application des normes comptables internationales (IAS 38), les dépenses relatives à certains travaux de développement de longue durée sont immobilisées à l'actif du bilan dès lors qu'elles satisfont les critères d'activation fixés par ces normes.

Les informations relatives aux projets éligibles au crédit impôt recherche sont indiquées au paragraphe 1.4 du chapitre 26 du présent document de référence.

11.2. Brevets et licences

Initialisées en 2006, les démarches relatives à la création d'un actif de Propriété Industrielle se sont poursuivies avec la publication et l'enregistrement de nouveaux brevets entre 2011 et 2014.

Les marques et noms de domaines font l'objet de renouvellements réguliers.

En 2010, SOGECLAIR a rationalisé les marques et les organisations des filiales d'ingénierie de la Division Aerospace. Ces filiales ont adopté la marque SOGECLAIR AEROSPACE comme dénomination en Allemagne, Canada, Espagne, France, Royaume-Uni et Tunisie. Les filiales concernées versent une redevance de marque à SOGECLAIR sur la base de leur Chiffre d'Affaires.

12 Information sur les tendances

Depuis plusieurs années, SOGECLAIR s'est préparé aux mutations vers des solutions à forte valeur ajoutée en développant des atouts différenciateurs.

Le renforcement des activités Produits et la présence désormais significative en Amérique du Nord confortent SOGECLAIR dans sa prévision de croissance pour l'exercice 2015.

13 Prévisions ou estimations de bénéfices

SOGECCLAIR ne fournit pas de prévisions chiffrées en matière de Chiffre d'Affaires et de résultats.

14 Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale

14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société

14.1.1. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par les dispositions du Code de Commerce.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à un.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-douze ans ne peut pas dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où l'ordre du jour est fixé par le ou les demandeurs, celui-ci est arrêté par le Président. Les réunions doivent se tenir au siège social ou en tout autre local ou localité indiqué dans la convocation mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président. Il détermine sa rémunération. La limite d'âge des fonctions de Président est fixée à soixante-douze ans.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société. Il rend compte dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans la société.

Il a été établi un règlement intérieur du Conseil d'Administration en date du 16 mars 2007, dont la dernière mise à jour date du 16 mars 2012. Il est disponible dans la rubrique « investisseurs » du site Internet de la société (www.sogecclair.com).

14.1.2. Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2014

Les informations concernant la composition du Conseil d'Administration sont indiquées aux paragraphes 5.1 et 5.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

14.1.3. Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration en matière de gestion

Philippe ROBARDEY

Formation de gestion. Directeur Général de SOGECCLAIR pendant 9 ans avant d'en prendre la Présidence en 2003. A conduit l'introduction en bourse de SOGECCLAIR et son développement à l'international.

Jean-Louis ROBARDEY

Entrepreneur. Président fondateur de SOGECCLAIR. Au total, plus de 40 ans d'expérience de Direction d'entreprise.

Alain RIBET

Plus de 40 ans d'expérience dans le secteur aéronautique. Dans le cadre de ses activités au sein du bureau d'études d'Airbus France, a assuré le management et la gestion budgétaire associée de tronçons d'avions.

Alberto FERNANDEZ

Ancien Président d'Eads Casa et d'Airbus Military Company. Ancien Président de l'Afarmade (association espagnole d'armement et matériel de défense et sécurité).

Gérard BLANC

Ancien Executive Vice-Président des Opérations chez Airbus et membre du comité exécutif d'Airbus. Administrateur de Valéo. Président de Marignac Gestion SAS.

Henri-Paul BROCHET

Thalès Alenia Space : Ancien Directeur de l'intégration lors de la fusion Alcatel Space avec Alenia Spazio.

Directeur général adjoint France : Ancien Conseiller du Président et Directeur du Site de Toulouse.

Ancien Représentant de Thalès Alenia Space au Conseil d'Administration d'Intespace.

Ancien Administrateur de Thalès Alenia Space Belgium & Espana.
Membre du conseil de surveillance du Groupe Actia.

Martine ROBARDEY

Formation de juriste, Créateur d'entreprise.

Jacques RIBA (Censeur)

Entrepreneur. Fondateur de la société Chipie Junior puis Président de Chipie. A exercé des fonctions d'administrateur au sein de plusieurs sociétés cotées.

Michel GRINDES (Censeur)

Ancien Président d'Airbus North America. A assuré des fonctions de Direction de contrôle de gestion, de Directeur financier adjoint et de Direction des achats.

14.1.4. Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Monsieur Jean-Louis ROBARDEY, administrateur, est le père de Monsieur Philippe ROBARDEY, Président Directeur Général.

Madame Martine ROBARDEY, administrateur, est l'épouse de Monsieur Philippe ROBARDEY, Président Directeur Général.

Au 31 décembre 2014, la société compte 2 administrateurs indépendants, nommés compte tenu, notamment, de leurs compétences et de la maîtrise qu'ils ont des enjeux stratégiques des marchés sur lesquels intervient la société.

Il s'agit de Messieurs : Gérard Blanc et Henri-Paul Brochet.

Les critères qui ont été retenus sont ceux préconisés par le Code Middledex de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009. Le Conseil d'Administration ne comporte pas d'administrateurs élus par les salariés.

L'Assemblée Générale du 28 mai 2009, dans sa quinzième résolution a décidé de donner la faculté au Conseil d'Administration d'instituer un collège de censeurs et de compléter en conséquence les statuts de la société par un article 13 bis rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 13 bis - Censeurs

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisies parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Le nombre des censeurs ne peut excéder trois.

La durée de leurs fonctions est de six ans. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenus dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision du Conseil d'Administration.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative. Leur droit d'information et de communication est identique à celui des membres du Conseil d'Administration.

Ils peuvent recevoir une rémunération prélevée sur le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration.

Les censeurs sont chargés de veiller à l'application des statuts. Ils peuvent émettre un avis sur tout point figurant à l'ordre du jour du conseil et demander à son Président que leurs observations soient portées à la connaissance de l'Assemblée Générale lorsqu'ils le jugent à propos. »

Monsieur Jacques Riba a été nommé, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 mai 2011, en qualité de censeur, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Michel Grindes a été nommé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 mai 2014, en qualité de censeur, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration sont domiciliés au siège social de la société.

A la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.1.5. Exercice de la Direction Générale

Les informations concernant l'exercice de la Direction Générale sont indiquées au paragraphe 5.3 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

14.1.6. Composition du Comité de direction au 31 décembre 2014

Le Comité de direction de l'émetteur est composé de la façon suivante :

Membres du Comité	Fonctions	Nom de la société
Monsieur Philippe ROBARDEY	Président Directeur Général Président Président Gérant (Co) Gérant (Co) Gérant (Co)	Sogclair SA Sogclair Aerospace Limited Sogclair Aerospace Inc Sogclair Aerospace SARL Checkaero BV Checkaero SARL
Monsieur Marc DAROLLES	Directeur Général Adjoint Président Président Président Président Directeur Général Directeur Général Gérant (Co) Gérant (Co) Gérant (Co)	Sogclair SA Sogclair Aerospace SAS ADM SAS MSB Design Inc Ressources Globales Aéro Inc Sogclair Aerospace Limited Sogclair Aerospace GmbH Sogclair Aerospace SARL Checkaero BV Checkaero SARL
Monsieur Jean-Marie HUET	Président	Aviacomp SAS
Monsieur Javier FERNANDEZ	Directeur Général	Sogclair Aerospace SA
Monsieur Mario SEVIGNY	Vice-Président	MSB Design Inc Ressources Globales Aero Inc MSB Global Resources Inc
Monsieur Sylvain CROSNIER	Directeur Général	Sera Ingénierie SAS
Monsieur Laurent SALANQUEDA	Directeur Général	Oktal SAS
Monsieur Jean LATGER	Président	Oktal Synthetic Environnement SAS

Au 31 décembre 2014, les rémunérations annuelles brutes versées aux membres du Comité de Direction présents sur l'exercice représentent un montant total de 1.554.873 € et se décomposent comme suit :

- rémunération de base brute : 1.086.545 €
- rémunération variable 2012 : 475.844 €
- avantages en nature : 17.544 €

14.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les

devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

15 Rémunérations et avantages

Les informations concernant les rémunérations des organes d'administration et de direction de la société sont indiquées au paragraphe 5.4 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1. Mandats exercés par les mandataires sociaux

Les informations concernant les mandats des organes d'administration et de direction de la société sont indiquées aux paragraphes 5.1 et 5.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

16.2. Contrat de services des mandataires sociaux auprès de l'émetteur

16.2.1. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur de l'émetteur

Monsieur Alberto FERNANDEZ : contrat de prestation de services avec SOGECLAIR (facturation : 20 000 € en 2014)

16.2.2. Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou aux membres de la famille

Rente viagère constituée au profit de Monsieur et Madame Jean-Louis ROBARDEY en règlement d'un fonds de commerce totalement amorti.

Les conventions visées aux paragraphes 16.2.1 et 16.2.2 sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant au paragraphe 20.4.1.

16.2.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Néant.

16.3. Comités

Il existe un Comité des rémunérations qui comprend 3 administrateurs et un censeur. Le Comité analyse une fois par an les rémunérations des membres du Comité de Direction. Il décide de l'évolution de la rémunération du Président Directeur Général et propose un cadre d'évolution pour les autres membres du Comité de Direction.

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

La méthode suivante a été mise en place pour fixer les rémunérations et leurs évolutions pour chacun des membres du Comité de Direction.

Personne concernée	Sur proposition du Président Directeur Général	Administrateurs consultés	Fréquence
Président Directeur Général	NON	Tous sauf le PDG	1 fois par an
Autres membres du Comité de Direction	OUI	Tous	1 fois par an

Le Conseil a décidé, lors de sa réunion du 12 mars 2009, d'étendre la mission du Comité des rémunérations à l'examen des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

Suivant délibération en date du 14 décembre 2010, le conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 823-20 et 823-19 du Code de commerce d'assurer lui-même les missions dévolues au comité d'audit.

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.2 du rapport du Président à l'Assemblée Générale présent au chapitre 27.1 du présent document de référence.

17 Salariés

17.1. Répartition des effectifs

Les informations concernant les salariés sont indiquées en annexe 1 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement est nulle.

17.2.2. Options de souscription et d'achat d'actions

Néant.

17.2. Participations et stock-options

17.2.1. Participation des salariés

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le

17.3. Accord de participation au capital

A ce jour, il n'existe aucun accord de participation des salariés au capital au sein de SOGECLAIR.

18 Principaux actionnaires

18.1. Franchissements de seuils

Il n'existe aucune disposition statutaire concernant les franchissements de seuils. En conséquence, les dispositions légales s'appliquent.

nominatives, entièrement libérées, lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit. Le droit de vote double, cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

18.2. Droits de vote multiples

L'Assemblée Générale des actionnaires du 22 juin 1998 a modifié les statuts de la façon suivante :

(Article 15 des statuts)

Chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions

18.3. Contrôle de l'émetteur

La société n'appartient pas à un groupe. La société est contrôlée comme indiqué ci-dessous.

Répartition du capital

Au 31 décembre 2014, l'actionnariat et les droits de vote se répartissent de la façon suivante sur les 3 dernières années :

18 Principaux actionnaires

Situation au 31/12/2014				Situation au 31/12/2013			Situation au 31/12/2012		
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions ⁽²⁾	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions ⁽²⁾	% du capital	% droits de vote
M.Philippe Robardey	996 704	34,37	41,17	996 704	34,37	41,17	249 176	34,37	41,17
Mme Anne Robardey	269 376	9,29	11,13	269 376	9,29	11,16	67 344	9,29	11,16
M. Jean-Louis Robardey	224 780	7,75	9,28	224 780	7,75	9,31	56 195	7,75	9,31
Mme Huguette Robardey	213 508	7,36	8,82	213 508	7,36	8,85	53 377	7,36	8,85
Autres membres de la famille Robardey	246 100	8,49	9,97	246 100	8,49	9,42	61 525	8,49	9,42
Total du concert familial Robardey	1 950 468	67,26	80,37	1 950 468	67,26	79,91	487 617	67,26	79,91
Divers (nominatif)	137 419	4,74	2,86	1 171	0,04	1,07	7 799	1,07	1,07
Public	656 226	22,61	13,54	790 659	27,26	15,27	182 254	25,14	15,27
Auto-détention	155 887	5,39	-	157 702	5,44	-	47 330	6,53	-
TOTAL	2 900 000			2 900 000			725 000		

(1) calculés sur la base des droits de vote théoriques (c'est à dire de l'ensemble des actions y compris celles privées de droits de vote) soit 4.842.388 en 2014, 4.807.924 en 2013, et avant division par 4 de la valeur nominale de l'action, 1 206 795 en 2012. Au 31 décembre 2014, le nombre total des droits de vote exerçables en Assemblée Générale s'élève à 4.686.501.

(2) avant division par 4 de la valeur nominale de l'action au 1^{er} juillet 2013 portant ainsi le nombre total d'actions de la société de 725.000 à 2.900.000.

La différence entre le nombre d'actions et les droits de vote s'explique par les dispositions de l'article 15 des statuts (Cf. supra section 18.2).

A la connaissance de la société, il n'y a pas eu de variation significative dans la répartition du capital ou des droits de vote depuis la clôture de l'exercice 2014, ni au cours des exercices 2013 et 2014.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Par courrier reçu le 27 juillet 2012, complété par un courrier reçu le 30 juillet 2012, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 25 juillet 2012, par suite de donations (avis AMF n° 212C0981) :

■ M. Philippe Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 1/3 du capital de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 249.176 actions SOGECLAIR représentant 496.814 droits de vote, soit 34,37% du capital et 41,17% des droits de vote de cette société,

■ Mlle Anne Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 10% des droits de vote de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 67.344 actions SOGECLAIR représentant 134.688 droits de vote, soit 9,29% du capital et 11,16% des droits de vote de cette société,

■ M. Jean-Louis Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le seuil de 10% des droits de vote de la société SOGECLAIR et détenir

individuellement 56.195 actions SOGECLAIR représentant 112.390 droits de vote, soit 7,75% du capital et 9,31% des droits de vote de cette société,

■ Mme Huguette Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le seuil de 10% des droits de vote de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 53.377 actions SOGECLAIR représentant 106.754 droits de vote, soit 7,36% du capital et 8,85% des droits de vote de cette société.

A cette même date, le concert familial Robardey n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir 487.617 actions SOGECLAIR représentant 67,26% du capital et 79,91% des droits de vote de cette société.

Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive sont les suivantes :

La présidence et la Direction Générale du groupe sont assurées par Philippe ROBARDEY.

Les fonctions de Jean-Louis ROBARDEY, père de Philippe ROBARDEY et de Martine ROBARDEY, épouse de Philippe ROBARDEY sont indiquées dans le tableau des fonctions des mandataires sociaux (se reporter aux paragraphes 5.1 et 5.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale). Les autres membres de la famille ROBARDEY n'exercent pas d'autres fonctions que celles indiquées ci-dessus.

De plus, le Conseil d'Administration est, en 2014, constitué de 2 administrateurs indépendants, ce qui est conforme aux recommandations du code Middenext.

18.4. Accords d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires. Toutefois, en date du 23 décembre 2013, des membres du concert familial Robardey ont conclu différents engagements de conservation des actions SOGECLAIR qu'ils détiennent, résumés dans le tableau ci-dessous :

	Pactes Dutreil 2013
Régime	art. 885 I bis du CGI
Date de signature	20 et 23/12/2013
Durée de l'engagement collectif	2 ans
Durée contractuelle du pacte	2 ans
Modalités de reconduction	tacite d'année en année
% du capital visé par le pacte à la date de signature du pacte	20%
% des droits de vote visés par le pacte à la date de signature du pacte	20%
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant	Mr ROBARDEY Philippe Mr DAROLLES Marc
Noms des signataires ayant des liens étroits avec les dirigeants	Mlle ROBARDEY Anne Mr ROBARDEY Jean-Louis Mme ROBARDEY Huguette Mr ROBARDEY Alexandre Mr ROBARDEY Antoine
Noms des signataires détenant au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la société	Mr ROBARDEY Philippe Mlle ROBARDEY Anne Mr ROBARDEY Jean-Louis Mme ROBARDEY Huguette

18 Principaux actionnaires

18.5. Principales données boursières

18.5.1. Evolution du cours de bourse et des volumes de transactions depuis le 1er janvier 2014

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en milliers d'€
Janvier 2014	28,40	25,10	53 063	1 401,91
Février 2014	28,00	24,62	64 470	1 710,39
Mars 2014	29,45	26,75	40 046	1 117,77
Avril 2014	30,90	29,13	32 135	962,99
Mai 2014	30,20	27,84	21 485	622,04
Juin 2014	33,00	28,04	43 235	1 343,52
Juillet 2014	30,99	28,03	12 109	355,53
Août 2014	29,32	25,22	20 370	539,74
Septembre 2014	29,24	26,96	13 811	390,34
Octobre 2014	28,14	21,00	37 875	903,40
Novembre 2014	30,25	23,55	44 816	1 226,33
Décembre 2014	28,99	26,60	11 664	324,05

Capitalisation au 31/12/2014 : 80,823 M€

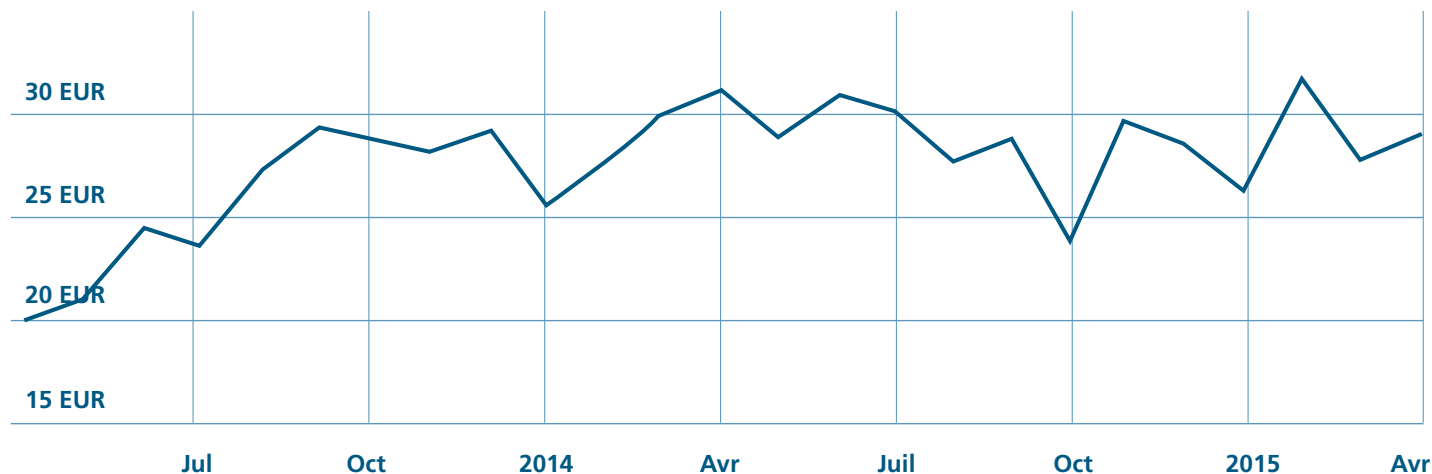
	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en milliers d'€
Janvier 2015	28,10	25,21	16 621	440,40
Février 2015	31,00	25,36	43 407	1 247,66
Mars 2015	33,10	26,94	38 104	1 174,75

Fiche signalétique

Euronext Paris – Compartiment C – Code ISIN : FR0000065864 – PEA PME 150 (Reuters SCLR.PA – Bloomberg SOG.FP)

18.5.2. Courbe de Bourse

L'action SOGECLAIR sur 2 ans



19 Opérations avec des apparentés

Les informations relatives aux opérations avec les apparentés sont indiquées au paragraphe 6 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

20.1. Informations financières historiques

Les informations financières historiques sont incluses dans la présentation des états financiers ci-après.

20.2. Informations financières pro-forma

Sans objet.

20.3. États financiers (exercice clos le 31 décembre 2014)

20.3.1. Comptes consolidés

1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2014	2013	2012
Ecart d'acquisition	1.2.1 & 4.1	12 142	3 913	3 908
Immobilisations incorporelles	4.1	9 808	8 540	7 399
Immobilisations corporelles	4.2	5 023	4 394	4 409
Titres mis en équivalence		65		
Immobilisations financières	4.3	1 041	905	838
Actif non courant		28 079	17 752	16 554
Stocks et en-cours	4.4	4 754	1 902	919
Clients et comptes rattachés	4.5	46 239	42 609	42 144
Autres actifs courants		11 507	8 093	7 214
Impôts différés	4.6	3 834	2 656	2 271
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.7	17 553	22 482	8 168
Actif courant		83 886	77 742	60 716
TOTAL ACTIF		111 965	95 495	77 270

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2014	2013	2012
Capital	4.8	2 900	2 900	2 900
Primes liées au capital		2 630	2 630	2 630
Actions propres	4.8	-734	-713	-858
Réserves et résultats accumulés		28 427	25 118	20 021
Capitaux propres, part du groupe		33 223	29 935	24 692
Intérêts minoritaires	4.9	4 666	2 552	1 527
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		37 889	32 488	26 219
Provisions à long terme	4.10	2 402	2 072	2 409
Avances conditionnées à long terme	4.11	3 109	3 525	3 413
Emprunts et dettes financières à long terme	4.11	13 399	8 201	3 053
Autres passifs long terme		118	14	18
Passif non courant		19 029	13 812	8 893
Avances conditionnées à court terme	4.11	605	525	375
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	4.11	4 337	3 279	2 561
Emprunts et dettes financières à court terme	4.11	4 654	1 716	1 019
Provisions à court terme	4.12		42	
Fournisseurs et autres créiteurs		15 448	14 547	14 268
Dettes fiscales et sociales		22 461	21 981	19 822
Impôts différés	4.13	179	263	127
Autres passifs courants		7 363	6 843	3 986
Passif courant		55 047	49 195	42 157
TOTAL PASSIF		111 965	95 495	77 270

2. TABLEAU DE RÉSULTAT GLOBAL

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	4.14	114 421	104 746	94 335
Autres produits de l'activité	4.15	7 528	8 775	8 700
Achats consommés		-40 710	-35 495	-32 907
Charges de personnel		-66 526	-63 697	-56 092
Impôts et taxes		-1 121	-973	-910
Dotation aux amortissements et provisions		-4 968	-3 771	-4 832
Autres charges		-219	-286	-198
Résultat opérationnel courant		8 405	9 301	8 095
Résultat sur cession de participations consolidées	4.16		37	
Autres produits et charges opérationnels	4.17	-1 514	-191	163
Résultat opérationnel avant résultat des mises en équivalence		6 891	9 146	8 259
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence		-2		
Résultat Opérationnel		6 889	9 146	8 259
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		279	204	49
Coût de l'endettement financier brut		-401	-356	-255
Coût de l'endettement financier net	4.18	-122	-152	-206
Autres produits et charges financiers	4.19	-8	87	-23
Résultat avant impôt		6 760	9 082	8 030
Charges d'impôt	4.20	-2 051	-3 000	-1 953
Résultat net		4 708	6 082	6 078
Part du groupe		4 986	6 050	5 857
Part des minoritaires		-278	32	221

(en euros)		2014	2013	2012
Résultat par action		1,72	2,09	2,02
Résultat dilué par action		1,72	2,09	2,02

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	Notes	2014	2013	2012
Résultat net		4 708	6 082	6 078
<u>Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net :</u>				
Ecart de conversion		180	-24	16
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		-22	17	-37
<u>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :</u>				
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies		-191	-259	
Impôts liés		66	89	
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		33	-176	-22
Part des propriétaires de la société mère		5 018	5 882	5 835
Participations ne donnant pas le contrôle		-270	24	221

3. TRÉSORERIE

3.1. Tableau de flux de trésorerie consolidé

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	4 708	6 082	6 078
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	3 741	2 421	3 979
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	37	46	51
-/+ Autres produits et charges calculés	-36		
-/+ Plus et moins-values de cession	2	-61	-31
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	8 453	8 488	10 076
+ Coût de l'endettement financier net	214	183	156
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	2 051	3 000	1 953
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	10 718	11 671	12 185
- Impôts versés (B)	-5 868	-3 884	-5 557
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	-1 477	4 886	-1 484
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)	3 373	12 672	5 144
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 345	-2 503	-3 543
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	158	24	49
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		-9	15
+/- Incidence des variations de périmètre	-10 063	68	
+/- Variation des prêts et avances consentis	-116	-81	-59
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	-12 366	-2 501	-3 538
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées	283		5
-/+ Rachats et ventes d'actions propres	43	615	
- Dividendes mis en paiement au cours de la période			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 371	-1 089	-575
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-244	-186	-154
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	6 602	6 616	1 716
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-4 082	-2 398	-2 134
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-147	-100	-111
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)	1 082	3 459	-1 253
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	43	-12	8
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)	-7 868	13 618	362

3.2. Tableau de variation de l'endettement financier net

ENDETTEMENT FINANCIER NET (en milliers d'euros)	OUVERTURE	VARIATION	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Trésorerie brute (a)	22 482	-5 676	708		38		17 553
Soldes débiteurs et concours bancaires courants (b)	1 716	-59	3 003		-5		4 654
Trésorerie nette (c) = (a) - (b)	20 767	-5 617	-2 294		43		12 899
Endettement financier brut (d)	15 530	3 666	3 346	19	26	828	23 414
Endettement financier net (d) - (c)	-5 237	9 282	5 640	19	-17	828	10 515

Les ratios d'endettement sont indiqués au chapitre 3 du document de référence 2014. Les sources de financement des investissements sont détaillées aux chapitres 8 et 10 du document de référence 2014. Sur la période SOGECLAIR a eu recours à la mobilisation de créances commerciales et fiscales au sein d'une filiale pour un solde de 1.096 k€ au 31 décembre 2014.

SOGECLAIR dispose également de titres en auto détention dont la valeur de marché hors bilan (hors contrat de liquidité), basée sur le cours de bourse au 31 décembre 2014, s'élève à 4,25M€, non comptabilisés dans la trésorerie.

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Part du groupe						Capitaux propres - part des Minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Capitaux propres - part du groupe		
Capitaux propres clôture N-2 (31 décembre 2012)	2 900	2 630	-858	20 002	19	24 691	1 528	26 219
Opérations sur capital							1 157	1 157
Paievements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			146	308		454		454
Dividendes				-1 089		-1 089	-186	-1 275
Résultat de la période				6 050		6 050	32	6 082
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-168	-168	-8	-176
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				6 050	-168	5 882	24	5 906
Variation de périmètre				4		4	29	34
Autres mouvements					-7	-7		-8
Capitaux propres clôture N-1 (31 décembre 2013)	2 900	2 630	-713	25 275	-156	29 935	2 552	32 487
Opérations sur capital							283	283
Paievements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			-21	41		20		20
Dividendes				-1 371		-1 371	-244	-1 615
Résultat de la période				4 986		4 986	-278	4 708
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					33	33	8	41
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				4 986	33	5 019	-270	4 749
Variation de périmètre				-379		-379	381	2
Autres mouvements							1 964	1 964
Capitaux propres clôture N (31 décembre 2014)	2 900	2 630	-734	28 552	-124	33 223	4 666	37 889

20.3.2. Annexes aux comptes consolidés

1- INFORMATIONS RELATIVES AU REFERENTIEL COMPTABLE, AUX MODALITES DE CONSOLIDATION ET AUX METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Normes appliquées

En application du règlement N°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement et le Conseil Européen, les comptes annuels du groupe SOGECLAIR ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne et présentés conformément à la recommandation N°2013-03 du 7 novembre 2013 du Conseil National de la Comptabilité.

Normes, amendements et interprétations aux normes IFRS applicables à compter du 1er janvier 2014

Normes et amendements appliqués par le Groupe SOGECLAIR au 1^{er} janvier 2014 :

L'application des normes IFRS 10 (états financiers consolidés), IFRS 11 (partenariats), IFRS 12 (informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités), IAS 28 révisée en ce qui concerne le « pack consolidation » ainsi que la norme IAS 36 amendée (informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers), notamment, n'ont pas eu d'impact significatif sur le groupe SOGECLAIR au 31 décembre 2014.

Normes non appliquées par SOGECLAIR :

- Normes, amendements et interprétations aux normes IFRS, déjà

publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne, mais dont l'application n'est pas encore obligatoire au 1^{er} janvier 2014 et qui n'ont pas été appliquées de manière anticipée par le Groupe SOGECLAIR lorsqu'elles lui sont applicables.

Il n'a pas été identifié de nouvelles normes pouvant avoir un impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2014.

- Nouvelles normes, révisions des normes IFRS et interprétations publiées par l'IASB non encore adoptés par la Commission Européenne. Ces normes ne sont pas appliquées par le Groupe SOGECLAIR.

1.1. Modalités de consolidation

Les sociétés d'importance significative contrôlées de manière exclusive et dans lesquelles le groupe exerce un contrôle direct ou indirect de plus de 50% du capital sont consolidées par intégration globale.

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle suppose l'exercice d'un pouvoir sur des activités pertinentes, l'exposition à des rendements variables ainsi que la capacité à utiliser son pouvoir pour influencer sur ces rendements.

Les méthodes de consolidation applicables relèvent de la norme IFRS 11 en ce qui concerne les partenariats.

Les titres des autres participations non consolidées figurent sous la rubrique « immobilisations financières » pour leur coût d'acquisition.

Par ailleurs, des sociétés sont exclues du périmètre de consolidation

dès lors qu'elles ne représentent qu'un intérêt négligeable et que leur exclusion ne peut nuire au principe d'image fidèle.

Il s'agit, en l'espèce de :

■ ADM (filiale à 35% de SOGECLAIR AEROSPACE SAS).

Au 31 décembre 2014, SOGECLAIR détient une participation mise en équivalence exclue du périmètre de consolidation, compte tenu de son poids non représentatif.

1.2. Méthodes et règles d'évaluation

1.2.1. Ecart d'acquisition et assimilés

Conformément au référentiel IFRS, les écarts d'acquisition, gelés en 2004, ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel (et/ou semestriel en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur).

Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle est affecté le goodwill est inférieure à sa valeur nette comptable.

Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Ainsi, les UGT identifiées dans le groupe sont les entités juridiques, étant précisé que lorsque des entités juridiques possèdent un lien économique fort, il est procédé à un regroupement de plusieurs entités au sein d'une UGT.

De plus, une UGT appartient nécessairement et exclusivement à un des secteurs opérationnels retenus par Sogclair au titre de l'application d'IFRS 8.

A ce titre, les entités juridiques dénommées Sogclair Aerospace GmbH en Allemagne, Inc au Canada, Ltd au Royaume-Uni, SA en Espagne, SARL en Tunisie, SAS en France) sont regroupées en une seule UGT compte tenu de leur indivision en tant qu'actifs économiques transactionnels et leur lien fort envers l'industrie aéronautique.

Les entités Oktal SAS et Oktal Synthetic Environnement SAS sont regroupées en une seule et même UGT de par leur synergie technique.

Les autres entités juridiques de Sogclair sont considérées comme des UGT indépendantes.

Les valeurs recouvrables sont déterminées par entités juridiques mais l'analyse de leur appréciation s'effectue au sein de l'UGT de rattachement.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie, lorsque celle-ci peut être déterminée et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie correspond à la meilleure estimation de la valeur nette qui pourrait résulter d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales entre des parties

bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par Sogclair correspond à la valeur actualisée des cash-flows des UGT identifiées. Ces flux sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

■ les flux de trésorerie utilisés sont issus des « Plans Moyen Terme » sur 3 ans des entités concernées disponibles à la date de l'évaluation et sont étendus sur un horizon de 5 ans,

■ au-delà de cet horizon, la valeur terminale correspond à la capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon, sur la base d'un taux à l'infini de 2%,

■ le taux d'actualisation s'établissait à 5,41%, fin 2014, sur la base :

- du taux d'emprunt sans risque à 10 ans de 0,86%,
- d'une prime de marché de 6,5% affectée d'une moyenne sur 5 ans du coefficient Bêta spécifique à Sogclair, recoupé auprès de différentes sources (Bloomberg, Thomson, Infanciales), de 0,7.

Un « choc » dit « choc-mathématique » est appliqué aux paramètres sous-jacents les plus sensibles (croissance de l'activité, niveau de marge opérationnelle, investissements) pour éprouver la sensibilité de l'estimation à une évolution défavorable de l'environnement économique de l'UGT ; les hypothèses retenues pour le « choc mathématique » sont de diviser par deux le taux de croissance de l'activité, de réduire de 30% le niveau de marge opérationnelle (EBITDA) et diviser par deux le montant des investissements, par rapport aux valeurs du business-plan de base.

Les valeurs recouvrables, basées sur les valeurs d'utilité, sont alors comparées en fin d'année aux valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition pour la détermination éventuelle des dépréciations.

Au 31 décembre 2014, les valeurs recouvrables ainsi calculées excèdent pour l'ensemble des UGT les valeurs nettes comptables. Les tests pratiqués se révèlent donc concluants et conduisent au maintien de la valeur des écarts d'acquisition.

1.2.2. Immobilisations incorporelles – frais de développement

Concernant les travaux immobilisés en frais de développement, les montants activés comprennent l'ensemble des dépenses de développement jusqu'à l'achèvement des travaux conformément à l'IAS 38 ainsi que des frais financiers afférents conformément à l'IAS 23.

Les montants immobilisés sont amortis linéairement sur une période de 3 à 10 ans suivant les programmes, selon les perspectives les plus probables de retour économique des résultats des travaux.

Sept principaux programmes ayant conduit à l'activation de dépenses de développement et des frais financiers afférents sont en cours :

(En milliers d'euros)	Période d'activation	Durée d'amortissement	Montant brut	Montant restant à amortir
Division Aerospace				
Sous-ensembles aéronautiques en thermo-compression	Depuis 2009	10 ans à compter des livraisons séries	7 263	6 309
Plateforme modulaire de formation aéronautique	Depuis 2014	4 ans à compter de la commercialisation des modules	60	60
Monuments intérieurs d'aéronefs	Depuis 2009	7 ans à compter des livraisons séries	848	654
Label d'autorité de modifications d'aéronefs	Depuis 2014	3 ans à compter de l'activation	85	85
Division Véhiculier				
Drone terrestre multi-missions	Depuis 2013	5 ans à compter de l'activation	173	145
Division Simulation				
Modeleurs de terrain (produit Agetim, Ray et Fast) pour simulateur	Depuis 2003	3 ans à compter de l'activation	1 758	241
Moteurs de simulation pour les secteurs : - automobile (produit ScanNer), - ferroviaire (produit OkSimRail) - trafic aérien (produit ScanAds)	Depuis 2005	3 ans à compter de l'activation	2 136	304

1.2.3. Instruments financiers

Au titre de l'IFRS 7 il est à préciser que les emprunts contractés par le groupe sont à taux fixe et qu'il n'existe pas d'instruments financiers hors-bilan, ni de titrisation du poste clients.

Dans le cadre de son exposition au risque de change, SOGECLAIR couvre depuis début 2012 certains de ses contrats en dollars US et en dollars Canadiens. Ces instruments sont à cours garantis et n'impliquent aucun retraitement au titre de la comptabilité de couverture. Les pertes et profits des couvertures sont comptabilisés en résultat lors de la réalisation de l'opération de change et à leur juste valeur à chaque arrêté semestriel/annuel.

Au 31 décembre 2014 les couvertures souscrites par SOGECLAIR s'élèvent à 7,4 millions de dollars US à échéance décembre 2016.

Il n'existe, à ce jour, au sein de SOGECLAIR SA ou du groupe, aucun engagement mettant en œuvre des instruments financiers complexes.

1.2.4. Actifs courants

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), un actif est classé en courant si on s'attend à le réaliser ou à le vendre dans le cadre du cycle d'exploitation normal, ou à le réaliser dans les douze mois suivant la date de clôture, ou enfin s'il s'agit d'un actif de trésorerie.

Les actifs suivants sont donc classés en courant :

- les stocks,
- les avances et acomptes,
- les créances clients et comptes rattachés,
- les actifs d'impôt différé,
- la trésorerie et équivalents de trésorerie,
- les charges constatées d'avance,
- les autres créances.

1.2.5. Passifs courants et non courants

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), les passifs sont classés en courant et non-courant.

Un passif est classé comme courant s'il doit être soldé dans le cadre de son cycle d'exploitation normal, ou s'il doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les passifs exigibles suivants sont donc classés en courant :

- la part des dettes financières et avances conditionnées remboursables à moins d'un an à la date de clôture,
- les dettes fournisseurs et comptes rattachés,
- les dettes fiscales et sociales,
- les provisions à court terme,
- les impôts différés passifs,
- les autres dettes.

Les autres passifs exigibles sont classés en non courant.

1.2.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des travaux réalisés à destination des clients par l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation. La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des interventions.

Les activités de conseil et de support

Ces contrats sont soumis à une obligation de moyen. Le chiffre d'affaires des activités de conseil et de support est constaté au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les contrats forfaitaires de développement et les systèmes, produits et services associés

Ces contrats sont soumis à une obligation de résultat et un engagement de performance. Le chiffre d'affaires et le résultat sont enregistrés en application de la norme IAS 18 selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Le calcul à l'avancement est déterminé en fonction du pourcentage des coûts supportés pour les travaux réalisés par rapport aux coûts totaux réajustés chaque mois. Lorsqu'il est probable que le total des coûts réajustés du contrat sera supérieur au total du chiffre d'affaires du contrat, la perte à terminaison attendue est immédiatement constatée au passif de l'Etat de la situation financière.

1.2.7. Dividendes versés

La répartition des dividendes payés aux actionnaires de la société mère au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 est la suivante :

- droit de vote simple 400 k€
- droit de vote double 971 k€

1.2.8. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

1.2.9. Autres informations

SOGECLAIR a comptabilisé la juste valeur des instruments de couvertures de changes comme le permet la norme IAS39.

Il est à noter que, dans une logique économique, seuls les engagements financiers donnés ou reçus non porteurs d'intérêts sont soumis à l'IAS 39.

SOGECLAIR a constaté sur la période un produit à recevoir, en diminution des charges de personnel, au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Entreprise (CICE) pour un montant global de 1.193 k€.

2- PÉRIMÈTRE

Liste des sociétés consolidées

NOM	PAYS	ACTIVITÉ	% D'INTÉRÊTS 2014	% D'INTÉRÊTS 2013
Entreprises consolidées par intégration globale*				
Aviacomp SAS	France	Sous-ensembles structuraux aéronautiques et défense	55,00%	55,00%
Checkaero BV	Pays-Bas	Expertise en calcul	75,00%	75,00%
Checkaero SARL	Luxembourg	Expertise en calcul	75,00%	
MSB Design Inc	Canada	Sous-ensembles intérieurs d'aéronefs	80,00%	
MSB Global Resources Corp	USA	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	80,00%	
Oktal SAS	France	Simulateurs	97,98%	97,98%
Oktal Synthetic Environment SAS	France	Environnements virtuels	54,94%	54,94%
Ressources Globales Aéro Inc	Canada	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	80,00%	
Rain Luxembourg SA	Luxembourg	Sous-holding	100,00%	100,00%
Séra Ingénierie SAS	France	Véhiculier	80,00%	80,00%
Sogclair SA	France	Holding	Mère	Mère
Sogclair Aerospace GmbH	Allemagne	Aérostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	100,00%	100,00%
Sogclair Aerospace Inc	Canada		100,00%	100,00%
Sogclair Aerospace Ltd	Royaume-Uni		100,00%	100,00%
Sogclair Aerospace SA	Espagne		86,34%	86,34%
Sogclair Aerospace Sarl	Tunisie		100,00%	100,00%
Sogclair Aerospace SAS	France		100,00%	100,00%
Entreprises associées mises en équivalence				
S2E Consulting SAS	France	Ingénierie systèmes et électricité	46,98%	46,98%

* y compris 2 sociétés au Canada sans activités opérationnelles et sans engagement

3 - INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITÉ DES COMPTES

Méthode

Aucun changement de méthodes comptables ou de mode d'évaluation relatif au traitement des informations financières, pouvant avoir une influence sur la comparabilité des comptes, n'est intervenu sur la période, à l'exception de l'incidence des nouvelles normes applicables présentées et notamment le passage d'intégration globale à mise en équivalence d'une filiale dont l'impact est non significatif sur l'exercice.

Périmètre

SOGCLAIR a acquis le 13 novembre 2014 80% du groupe aéronautique canadien MSB comprenant 3 sociétés opérationnelles (MSB Design Inc, Ressources Globales Aéro Inc et MSB Global Resources Corp), au travers de 2 holdings sans activités opérationnelles (ALCA Gestion Inc et Mario Sévigny Inc). Ce groupe est spécialisé dans l'aménagement intérieur d'aéronefs, implanté à Montréal et dispose d'une filiale aux Etats-Unis.

Le groupe MSB compte près de 200 employés et a réalisé, sur son dernier exercice, un chiffre d'affaires de 28 millions de dollars canadiens (environ 20 millions d'euros) et un résultat net à l'équilibre. Sa dette nette s'établit à 4 millions de dollars canadiens au 31 décembre 2014.

MSB comprend une activité d'ingénierie (50%) et une activité manufacturing (50%) et compte, notamment parmi ses clients, le groupe BOMBARDIER (avec le statut de « Preferred Supplier ») EMBRAER, GULFSTREAM, HONDA, INNOTECH, ZODIAC...

La complémentarité des activités entre SOGCLAIR et MSB renforce les offres respectives :

- en Amérique grâce aux savoir-faire de SOGCLAIR en structure (composite et métallique), gestion de configuration, manufacturing engineering, mise au point, équipements, etc...
- en Europe grâce à la compétence de MSB dans le domaine des aménagements cabines d'aéronefs.

Ce rapprochement est, pour le groupe, un fort accélérateur de croissance en Amérique du Nord.

Avec cette opération, SOGCLAIR adopte une stratégie offensive lui permettant d'élargir son panel clients et compétences, et soutenir la croissance de son chiffre d'affaires avec ses clients historiques.

L'écart d'acquisition, calculé selon la méthode du goodwill complet, s'élève à 8,2 M€ et a été évalué conformément aux prescriptions de la norme IFRS 3 révisée (frais liés à l'acquisition comptabilisés en charge). Il n'a pas été recensé, à la date d'acquisition, d'actifs ou de passifs identifiables devant faire l'objet d'une évaluation séparée. Nous nous réservons néanmoins la possibilité, telle que permise par les normes, d'affecter ce goodwill à des éléments identifiables pendant un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition et, par là même, de l'affecter à une UGT.

D'un point de vue comptable, l'acquisition a été analysée comme une acquisition ferme avec un paiement différé des 20% d'intérêts minoritaires à échéance 2017. Ce paiement différé a été comptabilisé pour son montant actualisé tel que prévu contractuellement (estimation au plus juste sur la base de plans d'affaires) en intérêts minoritaires.

Afin de préserver les intérêts de la société, SOGECLAIR ne souhaite pas communiquer plus avant sur le prix de l'opération et en conséquence sur les modalités d'appréhension de la dette constatée vis à vis des minoritaires.

4 - EXPLICATIONS DES POSTES DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

4.1. Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	ACTIFS GÉNÉRÉS EN INTERNE	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Goodwill	4 952			8 175		53		13 181
Frais de recherche et développement	22 363		1 141	896		9		24 409
Logiciels et marques	5 619	1 068		412		5		7 103
Immobilisations en cours	13	-8						5
Total	32 946	1 060	1 141	9 483		68		44 698

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS		VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Goodwill	-1 039							-1 039
Frais de recherche et développement	-15 413	-1 018		-179		-2		-16 612
Logiciels et marques	-4 042	-799		-254		-3		-5 098
Total	-20 493	-1 817		-433		-5		-22 748
Valeur nette	12 453							21 950

Le détail des dépenses immobilisées est indiqué au paragraphe 1.2.2 du présent document.

4.2. Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Installations techniques, matériel & outillage	1 892	58	909		7	18	2 882
Installations & agencements	1 623	125	492		8	72	2 319
Matériel informatique & bureau	6 476	647	558	-25	12	-9	7 658
Immobilisations en cours	143	203		-63		-81	203
Autres	1 120	207	19	-169			1 177
Total	11 253	1 239	1 977	-257	27		14 240

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Installations techniques, matériel & outillage	-574	-238	-308		-3		-1 123
Installations & agencements	-977	-151	-137		-1		-1 267
Matériel informatique & bureau	-4 720	-873	-305	22	-10		-5 887
Autres	-588	-429	3	75			-940
Total	-6 859	-1 692	-747	97	-15		-9 217
Valeur nette	4 394						5 023

Les différences de change concernent les filiales britannique, canadienne et tunisienne : MSB Design Inc, MSB Global Resources Inc, Ressources Globales Aero Inc, Sogclair Aerospace Ltd, Sogclair Aerospace Inc et Sogclair Aerospace Sarl.

Informations complémentaires concernant les contrats de location financement (IAS 17) :

Valeur nette comptable des contrats de location financement en cours :

(en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE COMPTABLE
Immobilisations incorporelles	1 811	-729	1 082
Immobilisations corporelles	5 159	-3 285	1 874
Total	6 970	-4 013	2 956

Echéancier des contrats de location financement en cours :

(en milliers d'euros)	A -1AN	DE 1 A 2 ANS	DE 3 A 5 ANS
Total	1 268	849	839

4.3. Immobilisations financières

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Titres de participations	53		67		-2			118
Titres immobilisés								
Prêts, cautionnements et autres créances	883	118	24	-2	-5			1 019
Total	936	118	91	-2	-7			1 136

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Titres de participations	-30							-30
Titres immobilisés								
Prêts								
Total	-30							-30
Valeur nette	905							1 106

4.4. Stock et en-cours

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	CLÔTURE
Stocks matières premières, fournitures	297	146	1 571		10	2 024
Stock d'en-cours de production	1 180	585	314		-2	2 077
Stocks de produits finis et intermédiaires	857	465	230		5	1 556
Total	2 335	1 196	2 115		12	5 658

PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS ET PERTES DE VALEURS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	REPRISE DE DÉPRÉCIATIONS ET PERTES DE VALEURS	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	CLÔTURE
Dépréciation des stocks de MP, fournitures						
Dépréciation des stocks d'en-cours de production	-252	-549		252		-549
Dépréciation des stocks de produits finis et intermédiaires	-181	-314		140		-355
Total	-433	-863		392		-904
Valeur nette	1 902					4 754

La valeur brute des marchandises et approvisionnements est évaluée au prix d'achat (y compris les frais accessoires sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant :

- les consommations de marchandises et approvisionnements,
- les consommations de sous-traitance selon le coût généralement constaté,
- les consommations d'heures machines et d'heures hommes standards prévues dans les gammes de fabrication.

Les coûts de structure incorporables sont affectés aux stocks d'encours et de produits finis à compter de l'exercice 2014, proportionnellement au plan de production actualisé à chaque prévision budgétaire.

Les provisions pour dépréciation du stock concernent principalement des produits fabriqués dont le coût de revient est, du fait de la courbe d'apprentissage, supérieur au prix de vente.

4.5. Clients et comptes rattachés

Les délais de règlements clients sont en augmentation sur la période et font l'objet d'un suivi attentif.

4.6. Impôts différés actifs

IMPÔTS DIFFERES ACTIFS (en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Différences temporaires	1 263	1 066	1 006
Déficits fiscaux	2 394	1 393	1 107
Retraitements	177	197	158
Total	3 834	2 656	2 271

Un impôt différé actif est constitué sur les pertes fiscales et les différences temporaires s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels elles pourront être imputées.

SOGECLAIR limite le montant des impôts différés sur déficits fiscaux des filiales concernées, à 10% du chiffre d'affaires de l'exercice, lors de la clôture annuelle, ou du budget annuel lors de l'arrêté semestriel.

Seul l'impôt différé sur déficits fiscaux des sociétés nouvellement créées est comptabilisé dans son intégralité.

Le montant des déficits non activés au 31 décembre 2014 s'élève en cumul à 3,9 M€, représentant un impôt différé non comptabilisé de 1,2 M€.

4.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Trésorerie	4 796	4 186	4 161
Equivalents de trésorerie	12 756	18 297	4 006
Total	17 553	22 482	8 168

Au 31 décembre 2014, les équivalents de trésorerie concernent des placements liquides sur :

- compte à terme d'une durée d'un mois renouvelable
- compte rémunéré,
- fonds européen à capital et taux minimum garanti avec possibilité de rachat annuel de quote-part sans pénalités significatives.

4.8. Capitaux propres part du groupe

Le 1er juillet 2013, la valeur nominale de l'action a été divisée par 4. Le capital social, fixé à 2.900k€, est désormais composé de 2.900.000 titres d'une valeur nominale de 1 € chacun.

Il est à rappeler que conformément à l'avis 2002-D du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002 et selon délibération du Conseil d'Administration de Sogclair du 23 décembre 2002, les titres en auto-détention viennent en diminution des capitaux propres consolidés.

Sur la période, la société a cédé hors marché 983 titres nets auto-détenus (0,03% du capital).

Au 31 décembre 2014, le solde de ces titres dans les livres de la société s'élève à 152.453 titres (5,26% du capital) contre 153.436 titres (5,29% du capital) douze mois plus tôt. Ce retraitement conduit à une réduction cumulée des capitaux propres consolidés de 734 k€ contre 713 k€ au 31 décembre 2013.

4.9. Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Début de période	2 552	1 527	1 472
Variations des réserves	2 392	993	-166
Total des produits et charges comptabilisés au cours de la période	-278	32	221
Fin de période	4 666	2 552	1 527

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 3 de la présente annexe.

4.10. Provisions à long terme

PROVISIONS A LONG TERME (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	REPRISES	DIFFÉRENCE DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Provisions pour indemnités de fin de carrière	1 208	381	-8				1 581
Provisions pour restructurations							
Autres provisions pour charges		3	25				28
Provisions pour pertes sur contrats	357	139		-357			139
Autres provisions pour risques	507	182		-36			653
Total	2 072	706	17	-393			2 402

Les autres provisions pour risques concernent principalement des risques fiscaux et sociaux.

Il n'y a pas d'événement postérieur au 31 décembre 2014 susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation, ni de risque et perte non mesurables.

L'impact du reclassement de l'écart actuariel (IAS19R) en réserves s'élève à 191 k€ sur les 381 k€ inscrits dans le tableau ci-dessus.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au TEC 10 qui s'établit à 0,86% au 31 décembre 2014.

4.11. Dettes financières courantes et non courantes

DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATION	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	RÉDUCTION	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	DIFFÉRENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Avances conditionnées (+ 1an)	3 525	99			52		-566	3 109
Emprunts et dettes auprès d'êts de crédit (+ 1 an)	7 343	7 182	1 379	-181	8	-1	-3 582	12 148
Autres passifs financiers non courants	858	112		-552		4	828	1 250
Total	11 726	7 393	1 379	-733	60	4	-3 320	16 508

DETTES FINANCIÈRES COURANTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATION	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	RÉDUCTION	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	DIFFÉRENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Avances conditionnées courantes (- 1an)	525			-486			566	605
Emprunts et dettes auprès d'êts de crédit courants (- 1 an)	2 449	355	16	-2 593		9	3 582	3 819
Concours bancaires	1 716	-59	3 003			-5		4 654
Autres passifs financiers courants	830			-271	-41			518
Total	5 520	296	3 019	-3 349	-41	5	4 148	9 596

Le reclassement des autres passifs financiers non courants concerne la participation des salariés aux résultats de l'exercice précédent au sein d'une filiale.

L'évolution des emprunts bancaires moyen/long terme, hors crédit-baux est détaillée ci-dessous :

EMPRUNTS BANCAIRES MOYEN/LONG TERME (hors crédit-baux) (en milliers d'euros)	2014
Souscrits au cours de la période	6 504
Remboursés au cours de la période	1 318

L'échéancier de l'endettement financier brut est indiqué ci-après :

ÉCHÉANCIER DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT (en milliers d'euros)	TOTAL	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Au-delà
Avances conditionnées (+ 1an)	3 109		278	457	726	1 649
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (+ 1 an)	12 148		4 272	2 168	1 788	4 145
Autres passifs financiers non courants	1 250		412	400	179	2 224
Passif financier non courant	16 508		4 962	3 025	2 693	8 017
Avances conditionnées courantes	605	605				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit courants	3 819	3 819				
Concours bancaires	4 654	4 654				
Autres passifs financiers courants	518	518				
Passif financier courant	9 596	9 596				

Caractéristiques des emprunts contractés	Dettes financières à date ⁽¹⁾	Conditions	Echéances	Couvertures	Covenants financiers
Amortissables à taux fixe en euros	11 321	De 1,7 à 2,1%	2012-2020	N/A	Néant
Amortissables à taux fixe en dollars canadiens	1 546	De 7,75 à 10%	2012-2021	N/A	Oui ⁽²⁾

⁽¹⁾ montant global à rembourser au 31 décembre 2014

⁽²⁾ Emprunts présents dans les sociétés acquises au moment de l'acquisition et en cours de renégociation à des conditions de marchés plus favorables

Afin de financer ses opérations SOGECLAIR a souscrit sur le second semestre 2014 plusieurs emprunts amortissables à taux fixe pour un montant total de 6 M€.

En dehors des financements présents dans les sociétés acquises et qui sont en cours de renégociation, il n'existe aucune clause d'exigibilité anticipée, hormis la clause courante figurant dans les contrats de prêts en cas de cession de l'actif financier ou de modification de contrôle.

4.12. Provisions à court terme

PROVISIONS A COURT TERME (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	REPRISES	DIFFÉRENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Provisions pour restructurations							
Autres provisions pour charges				-42			
Autres provisions pour risques	42						
Total	42			-42			

4.13. Impôts différés passifs

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS (en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Différences temporaires		8	4
Retraitements	179	255	122
Total	179	263	126

4.14. Chiffre d'affaires

Au titre de l'IFRS 8, le Chiffre d'Affaires est présenté par division au niveau du paragraphe 5 de la présente annexe.

4.15. Autres produits de l'activité

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ (en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Production stockée	1 050	1 001	880
Production immobilisée	1 324	1 301	2 541
Subventions d'exploitation et d'investissement	1 231	1 689	922
Reprises sur provisions, amortissements	871	1 577	300
Autres produits	3 052	3 207	4 058
Total	7 528	8 775	8 700

Les subventions d'exploitation concernent principalement des projets d'innovation. Elles ont été enregistrées à leur date d'attribution et sont rattachées à la période en fonction de l'avancement des programmes.

Les autres produits comprennent pour partie le crédit d'impôt recherche.

4.16. Résultats sur cession de participations consolidées

RÉSULTAT SUR CESSION DE PARTICIPATIONS CONSOLIDÉES (en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Cession de 8,49% des actions de la société Oktal Synthetic Environment SAS		37	
Total		37	

4.17. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent au résultat des autres opérations non courantes de la période.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS (en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Risques fiscaux (provisions, reprises, charges et produits de la période)			
Risques sociaux (provisions, reprises, charges et produits de la période)		-198	
Remboursement sur abandons de créances			
Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations corporelles	-2	24	31
Gains et pertes sur écart d'acquisitions	36		
Autres produits et charges	-1 548	-17	132
Total	-1 514	-191	163

Sur l'exercice, les autres produits et charges comprennent des coûts de restructuration en Allemagne suite à l'interruption d'un contrat majeur et les coûts d'acquisition des filiales canadiennes.

4.18. Coût de l'endettement financier net – Autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend :

■ les produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie, à savoir :

- les produits d'intérêt générés par la trésorerie et équivalents de trésorerie,
- le résultat de cession d'équivalents de trésorerie,

■ le coût de l'endettement financier brut, qui correspond principalement aux charges d'intérêt sur opérations de financement ainsi qu'aux écarts de changes.

Les gains nets de change s'élèvent à 92 k€ sur la période, après un retraitement à la juste valeur des actifs concernés (créances clients et devises en banque) pour -118 k€ au titre des produits de couvertures en cours à la fin de la période.

4.19. Autres charges et produits financiers

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à -8 k€ sur la période et comprennent les produits et charges liés aux autres actifs financiers tels que les produits financiers de participation, les dotations et reprises sur provisions financières et les écarts de conversion.

4.20. Charge d'impôt

La société SOGECLAIR SA a opté pour le régime d'intégration fiscale des sociétés suivantes : SOGECLAIR SA et SOGECLAIR AEROSPACE SAS, OKTAL SAS.

CHARGE D'IMPÔT (en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Impôts différés	1 159	324	483
Impôt exigible ⁽¹⁾	-3 179	-3 418	-2 423
Produit ou charge lié à l'intégration fiscale	80	76	-13
Carry-back		105	
Contributions sur distributions de dividendes	-111	-129	
Crédit d'impôt mécénat		42	
Total	-2 051	-3 000	-1 953

(1) Comme indiqué à la note 1 de la présente annexe, la CVAE est comptabilisée en impôt exigible depuis le 1^{er} janvier 2011.

La preuve de l'impôt est présentée ci-dessous :

PREUVE DE L'IMPÔT (en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Bénéfice (perte) avant impôts	6 760	9 082	8 030
Taux d'impôt chez la mère	34,43%	34,43%	33,33%
Produit (charge) théorique d'impôts sur les bénéfices	-2 327	-3 127	-2 677
Différences permanentes et autres	-163	-89	14
Revenus exonérés d'impôts et charges non fiscalement déductibles	75	61	-16
Effet des différentiels des taux d'imposition étrangers	52	106	154
Résultats taxés à taux réduits ⁽¹⁾	-672	-610	-622
Impact des déficits fiscaux et amortissements différés	-426	-617	-69
Avoirs fiscaux et crédit d'impôts	1 410	1 276	1 264
Produit (charge) d'impôts constaté	-2 051	-3 000	-1 953

(1) Impact de la CVAE en France et de la Trade Tax en Allemagne

4.21. Effectif moyen

EFFECTIFS (en équivalent temps plein)	2014	2013	2012
Ingénieurs, Cadres et Techniciens supérieurs	1 078	993	879
Techniciens et autres non cadres	100	110	103
Total	1 178	1 103	982

4.22. Engagements financiers

ENGAGEMENTS HORS-BILAN (en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Engagements donnés :			
Liés aux opérations de financement de la société			
Nantissements de titres de participation			34
Créances cédées non échues			
Contre-garantie sur ligne de découvert		55	55
Liés aux activités opérationnelles de l'émetteur			
Acquisitions d'immobilisations corporelles			
Contre-garantie sur caution	13	13	13
Cautions de contre garanties sur marchés	1 506	1 714	1 744
Cautions de contre garanties sur appels d'offres		98	
Sous-total	1 520	1 880	1 846

ENGAGEMENTS HORS-BILAN (en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Engagements reçus :			
Liés aux activités opérationnelles de l'émetteur			
Acquisitions d'immobilisations corporelles			
Cautions de contre garanties sur marchés			
De la part de clients sur programmes à long terme ⁽¹⁾	113 000	118 584	82 772
Liés aux opérations de financement de la société			
Garanties de paiement reçues de la part de clients		916	
Sous-total	113 000	119 499	82 772

(1) Nous portons à votre attention que SOGECLAIR a reçu de ses clients des engagements sur ses contrats à long-terme conditionnés sur leurs ventes. Sur la base des commandes fermes reçues par ces clients, la valeur de ces revenus futurs actualisée, selon le TEC 20 de 1,61% au 31 décembre 2014, est de 102.000 k€.

Des informations complémentaires sur les programmes en risk-sharing sont indiquées au paragraphe 1.6, chapitre 26 du document de référence 2014.

4.23. Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation, calculé chaque fin d'année civile, ne fait pas l'objet de provision dans les comptes.

Au 31 décembre 2014, ce droit s'élevait à 59.482 heures sur les sociétés françaises.

5 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Au titre de l'IFRS 8, l'émetteur a choisi de présenter l'activité du groupe en 3 secteurs opérationnels correspondant aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel. Il est précisé qu'aucun regroupement de secteur n'est effectué.

NOM	PAYS	ACTIVITE
Division Aerospace*		
Aviacomp SAS	France	Sous-ensembles structuraux aéronautiques et défense
Checkaero BV	Pays-Bas	Expertise en calcul
Checkaero SARL	Luxembourg	Expertise en calcul
MSB Design Inc	Canada	Sous-ensembles intérieurs d'aéronefs
MSB Global Resources Corp	USA	
Ressources Globales Aéro Inc	Canada	
Sogclair Aerospace GmbH	Allemagne	
Sogclair Aerospace Inc	Canada	Aérostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Sogclair Aerospace Ltd	Royaume-Uni	
Sogclair Aerospace SA	Espagne	
Sogclair Aerospace Sarl	Tunisie	
Sogclair Aerospace SAS	France	
S2E Consulting SAS	France	Ingénierie systèmes et électricité
Division Simulation		
Oktal SAS	France	Simulateurs
Oktal Synthetic Environment SAS	France	Environnements virtuels
Division Véhiculier		
Séra Ingénierie SAS	France	Véhiculier
Holding		
Sogclair SA	France	Holding
Rain Luxembourg (Holding Am Du Nord)	Luxembourg	Sous-holding

* y compris 2 sociétés holding au Canada sans activités opérationnelles et sans engagement

Les principaux clients de SOGECLAIR sont indiqués au sein du document de référence disponible sur le site internet de la société (www.sogclair.com).

SOGECLAIR est implantée en France, Allemagne, Espagne, Canada, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Tunisie et USA.

Hors implantations, les pays adressés par SOGECLAIR en 2014 sont : Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Chine, Colombie, Corée du Sud, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Japon, Malaisie, Norvège, Pologne, Portugal, Singapour, Suède et Turquie.

5.1. Etat de la situation financière consolidée par division

ACTIF (en milliers d'euros)	AEROSPACE		VEHICULIER		SIMULATION		HOLDING	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Ecart d'acquisition	10 444	2 215			1 694	1 694	3	3
Immobilisations incorporelles	8 994	7 727	154	148	573	619	87	46
Immobilisations corporelles	3 999	3 543	360	186	333	270	330	394
Titres mis en équivalence	65							
Immobilisations financières	661	543	6	6	198	180	176	177
Eliminations des titres	-17 127	-9 955	-200	-200	-2 823	-2 823	20 150	12 978
Actif non courant	7 037	4 073	320	140	-25	-60	20 747	13 599
Stocks et en-cours	4 684	1 861			70	41		
Clients et comptes rattachés	38 951	30 473	3 807	7 631	3 478	4 503	3	2
Autres actifs courants	3 482	2 987	222	262	3 382	3 271	4 420	1 573
Impôts différés	2 656	1 570	29	23	921	842	227	221
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 210	3 926	2	407	1 286	1 766	13 054	16 383
Actif courant	52 983	40 817	4 060	8 323	9 138	10 423	17 705	18 179
TOTAL ACTIF	60 020	44 890	4 380	8 463	9 113	10 363	38 452	31 779

PASSIF (en milliers d'euros)	AEROSPACE		VEHICULIER		SIMULATION		HOLDING	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Capital							2 900	2 900
Primes liées au capital							2 630	2 630
Actions propres							-734	-713
Réserves et résultats accumulés	12 122	12 186	1 343	1 013	4 811	3 269	10 151	8 649
Capitaux propres, part du groupe	12 122	12 186	1 343	1 013	4 811	3 269	14 947	13 467
Intérêts minoritaires	3 133	1 240	386	303	1 147	1 009		
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	15 256	13 426	1 728	1 317	5 958	4 278	14 947	13 467
Provisions à long terme	1 079	985	77	63	992	809	254	216
Avances conditionnées à long terme	2 614	2 916			495	609		
Emprunts et dettes financières à long terme	4 799	3 982	1	4	62	52	8 538	4 163
Autres passifs long terme	116	4	2	2		8		
Passif non courant	8 608	7 887	80	69	1 550	1 478	8 792	4 379
Avances conditionnées à court terme	448	390			157	135		
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	2 607	2 326	4	12	68	54	1 658	887
Emprunts et dettes financières à court terme	4 651	1 707			2	6	1	2
Provisions à court terme		42						
Fournisseurs et autres créditeurs	12 956	7 366	1 387	5 845	732	849	372	487
Dettes fiscales et sociales	17 598	16 740	1 059	1 423	2 412	2 499	1 392	1 319
Impôts différés	178	256	1	1	1	6		
Autres passifs courants	5 146	4 920	102	2	2 115	1 920		
Eliminations intra-groupe	-7 428	-10 170	20	-205	-3 882	-863	11 290	11 238
Passif courant	36 156	23 577	2 572	7 078	1 606	4 607	14 713	13 933
TOTAL PASSIF	60 020	44 890	4 380	8 463	9 113	10 363	38 452	31 779

5.2. Résultat opérationnel consolidé par division

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	AEROSPACE		VEHICULIER		SIMULATION		HOLDING	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Chiffre d'affaires	101 040	93 164	2 288	1 729	11 080	9 847	13	7
Autres produits de l'activité	4 857	5 363	473	469	2 091	2 874	107	69
Achats consommés	-34 715	-29 387	-875	-547	-3 499	-3 843	-1 621	-1 717
Charges de personnel	-57 382	-53 879	-853	-903	-6 298	-6 623	-1 993	-2 291
Impôts et taxes	-707	-619	-46	-43	-159	-146	-209	-165
Dotation aux amortissements et provisions	-4 063	-2 937	-85	-60	-695	-635	-125	-140
Autres charges	-127	-205			-1	-14	-90	-67
Opérations d'exploitation Intra-Groupe	-4 196	-4 270	-320	-307	-449	-469	4 965	5 045
Résultat Opérationnel courant	4 708	7 231	583	337	2 069	991	1 046	742
Résultat sur cession de participations consolidées						37		
Autres produits et charges opérationnels	-1 297	16			-27	-207	-191	
Résultat Opérationnel avant résultat des mises en équivalence	3 411	7 247	583	337	2 043	821	855	741
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence	-2							
Résultat Opérationnel	3 409	7 247	583	337	2 043	821	855	741

6 - PARTIES LIEES

6.1. Bail commercial

La SCI SOLAIR a un lien avec des administrateurs de SOGECLAIR et des actionnaires qui détiennent une fraction des droits de vote supérieure à 10% (se reporter au chapitre 8.3 du document de référence 2014).

Les termes et conditions contractuels ont été rédigés dans les règles de marché.

Au 31 décembre 2014, les relations contractuelles avec la SCI SOLAIR se déroulent de façon correcte et ne font pas anticiper de risque sur SOGECLAIR. Il n'existe pas de dettes envers la SCI SOLAIR au 31 décembre 2014.

Les règlements futurs concerneront les règlements des loyers et charges afférents aux contrats de bail.

6.2. Conseil d'administration

Le nombre d'administrateurs indépendants dépasse le seuil minimum recommandé par le Code Middledenext.

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration est indiquée au paragraphe 5.4 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du document de référence 2014.

Il est également rappelé l'existence d'une rente annuelle et viagère au profit de Monsieur Jean-Louis ROBARDEY, suite au rachat d'un fonds de commerce intervenu le 27 décembre 1985 (se reporter au chapitre 16.2.2 du document de référence 2014).

6.3. Dirigeants

Sur l'exercice, un changement est intervenu dans les avantages à court terme d'un des principaux dirigeants ; à ce titre il est indiqué que lors de sa séance du 17 mars 2014, le conseil d'administration de SOGECLAIR a arrêté les nouvelles modalités de la rémunération variable de Monsieur Philippe ROBARDEY, selon des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Compte tenu du caractère stratégique et donc confidentiel de ces éléments, SOGECLAIR a décidé de ne pas communiquer sur les objectifs qualitatifs. Les objectifs quantitatifs ont été définis sur les 3 critères suivants : le cash opérationnel, le résultat opérationnel et la prise de commandes. Le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Aucun autre changement n'est intervenu dans les avantages à court et à long terme des principaux dirigeants.

7 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(se reporter au chapitre 27.3 du document de référence 2014).

20.3.3. Comptes annuels

I - BILAN (en euros)

ACTIF	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations incorporelles	84 550	46 357	19 815
Immobilisations corporelles	320 087	355 372	436 661
Immobilisations financières	21 848 831	14 798 834	13 075 727
Actif immobilisé	22 253 469	15 200 564	13 532 203
Avances et acomptes versés sur commande	1 912	1 381	1 259
Créances clients et comptes rattachés	2 260 586	953 920	745 014
Autres créances	10 478 487	4 236 231	4 297 662
Disponibilités et VMP	13 035 825	16 171 586	4 946 704
Charges constatées d'avance	340 796	64 544	254 795
Actif circulant	26 117 606	21 427 662	10 245 434
Total actif	48 371 074	36 628 226	23 777 637
PASSIF	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Prime d'émission	2 629 849	2 629 849	2 629 849
Autres réserves	1 442 551	1 442 551	1 442 551
Report à nouveau	6 308 045	4 107 940	4 629 609
Résultat de l'exercice	2 814 704	3 571 451	567 274
Capitaux propres	16 095 149	14 651 791	12 169 283
Provisions	254 096	215 921	157 981
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 180 520	5 011 953	326 815
Emprunts et dettes financières diverses	20 026 580	14 952 735	9 205 125
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	361 865	466 266	653 557
Dettes fiscales et sociales	1 374 984	1 315 408	1 177 155
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 872	
Autres dettes		9 906	286
Produits constatés d'avance	77 881	2 375	87 435
Dettes	32 021 830	21 760 515	11 450 373
Total passif	48 371 074	36 628 226	23 777 637

II - COMPTE DE RESULTAT (en euros)

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires	5 009 570	5 078 400	4 625 164
Rep. sur provisions, transferts de charges	4 432	4 693	7 748
Autres produits	107 034	69 178	35 529
Produits d'exploitation	5 121 036	5 152 272	4 668 441
Achats et charges externes	1 635 139	1 742 894	1 653 844
Impôts, taxes et versements assimilés	264 512	220 021	208 348
Charges de personnel	2 132 273	2 292 291	2 096 873
Dotations aux amortissements	95 736	95 542	83 171
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges	38 175	57 940	85 931
Autres charges d'exploitation	90 354	66 554	56 790
Résultat d'exploitation	864 847	677 030	483 483
Produits financiers	2 487 816	3 107 970	258 040
Charges financières	307 608	276 364	101 537
Résultat financier	2 180 208	2 831 606	156 503
Résultat courant avant impôts	3 045 054	3 508 636	639 985
Produits exceptionnels	101 429	476 022	173 241
Charges exceptionnelles	31 259	6 557	270
Résultat exceptionnel	70 171	469 465	172 971
Impôt sur les bénéfices	300 521	406 650	245 682
Résultat net	2 814 704	3 571 451	567 274

20.3.4. Annexes aux comptes annuels

La société Sogclair est une société anonyme à Conseil d'Administration cotée sur Euronext Paris – compartiment C.

L'exercice clos le 31/12/2014 présente un total de bilan avant répartition de 48 371 074 €, un total du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste de 7 710 282 €, et dégage un bénéfice de 2 814 704 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Les notes (ou les tableaux) n° 1 à 14 ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19 mars 2015, par le Conseil d'Administration.

Sommaire

Élément N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT DU 01/01/2014 AU 31/12/2014	INFORMATIONS			
		PRODUITES		NON PRODUITES	
		note n°	état fiscal	non significatives	non applicables
	I – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE				
1	II – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES				
	Méthodes d'évaluation	1			
	Calcul des amortissements et des provisions	1			
	Dérogations				X
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle				X
	III – COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT				
2	État de l'actif immobilisé	2			
3	État des amortissements	2			
4	État des provisions	3			
5	État des échéances des créances et des dettes	4			
6	Informations complémentaires sur :				
	<i>Éléments relevant de plusieurs postes de bilan</i>				X
	<i>Réévaluation</i>				X
	<i>Frais d'établissement</i>				X
	<i>Frais de recherche appliquée et de développement</i>				X
	<i>Fonds commercial</i>				X
	<i>Intérêts immobilisés</i>				X
	<i>Intérêts sur éléments de l'actif circulant</i>				X
	<i>Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant</i>				X
	<i>Avance aux dirigeants</i>				X
	<i>Charges et produits constatés d'avance</i>	5			
	<i>Composition du capital social</i>	6			
	<i>Charges et produits financiers vis-à-vis des entreprises liées</i>	7			
	<i>Résultat exceptionnel</i>	8			
	<i>Ventilation du chiffre d'affaires net</i>			X	
	<i>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices</i>	9			
	IV – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS				
7	Crédit-bail			X	
8	Engagements financiers	10			
9	Dettes garanties par des sûretés réelles				X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires				X
11	Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	11			
12	Rémunération des dirigeants	12			
13	Effectif moyen	13			
14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société				
15	Liste des filiales et participations	14			
	V – AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS				X

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

SOGELAIR SA a souscrit à 100% de l'augmentation de capital de sa filiale RAIN Luxembourg SA pour 7 M€, dans le cadre d'une acquisition réalisée au Canada par une filiale de RAIN Luxembourg SA.

ANNEXE NOTE N° 1

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes d'évaluation

PRINCIPES ET CONVENTIONS GÉNÉRALES

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux principes et méthodes retenus par le Code de commerce (Art. 123-12 à 123-23), le décret du 29 novembre 1983, ainsi que par le règlement ANC 2014-03.

SOGELAIR SA a constaté sur la période, un crédit d'impôt en diminution des charges de personnel, au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour un montant de 19 238€.

PERMANENCE DES MÉTHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion de frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation pour l'entreprise (soit entre 3 et 10 ans).

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Méthode d'amortissements

La société applique le règlement ANC 2014-03.

Les amortissements pratiqués, tant au niveau comptable que fiscal, sont représentatifs de l'amortissement économique ; en conséquence, il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les durées d'amortissements, identiques dans les comptes individuels et les comptes consolidés, sont indiquées ci-dessous :

CATÉGORIE	MODE	DURÉE D'UTILITÉ
Logiciels	Linéaire	3 ans
Brevets	Linéaire	5 à 10 ans
Agencements et Aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les tests de dépréciations consistent donc à vérifier que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de chaque filiale est supérieure à sa valeur comptable, soit :

■ pour les comptes sociaux de la holding, la valeur comptable des titres de participation.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie, lorsque celle-ci peut être déterminée et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie correspond à la meilleure estimation de la valeur nette qui pourrait résulter d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par Sogclair correspond à la valeur actualisée des cash-flows des filiales. Ces flux sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

■ les flux de trésorerie utilisés sont issus des « Plans Moyen Terme » sur 3 ans des entités concernées disponibles à la date de l'évaluation et sont étendus sur un horizon de 5 ans,

■ au-delà de cet horizon, la valeur terminale correspond à la capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon, sur la base d'un taux à l'infini de 2%,

■ le taux d'actualisation calculé à 5,41%, fin 2014, sur la base :

- du taux d'emprunt sans risque à 10 ans de 0,86%,
- d'une prime de marché de 6.5% affectée d'une moyenne sur 5 ans du coefficient Bêta spécifique à Sogclair, recoupé auprès de différentes sources (Bloomberg, Thomson, Infanciales), de 0,7.

Un « choc » dit « choc-mathématique » est appliqué aux paramètres sous-jacents les plus sensibles (croissance de l'activité, niveau de marge opérationnelle, investissements) pour éprouver la sensibilité de l'estimation à une évolution défavorable de l'environnement économique ; les hypothèses retenues pour le « choc mathématique » sont de diviser par deux le taux de croissance de l'activité, de réduire de 30% le niveau de marge opérationnelle (EBITDA) et diviser par deux le montant des investissements, par rapport aux valeurs du business-plan de base.

Les valeurs recouvrables, basées sur les valeurs d'utilité, sont alors comparées aux valeurs nettes comptables des titres pour la détermination éventuelle des dépréciations.

Au 31 décembre 2014, les valeurs recouvrables ainsi calculées excédaient, pour l'ensemble des titres, les valeurs nettes comptables. Les tests pratiqués se révèlent donc concluants et conduisent au maintien de la valeur des titres.

Actions propres

Conformément à l'avis 2002-D du Comité d'Urgence du CNC du 18 décembre 2002, les actions propres détenues par la société ont été classées en autres titres immobilisés. A compter du 1er juillet 2013 les actions ont été multipliées par 4 suite à la division de leur valeur. Au 31 décembre 2014, SOGELAIR détenait 152 453 actions propres pour une valeur de 733 980 €. Au cours de l'exercice, 2500 actions ont été vendues et 1517 actions ont été achetées. Compte tenu des derniers cours du titre (27,87 € au 31 décembre 2014), aucune dépréciation n'a été constituée.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Equivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2014, les équivalents de trésorerie concernent des placements liquides sur :

- compte à terme d'une durée d'un mois renouvelable
- compte rémunéré,
- fonds européen à capital et taux minimum garanti avec possibilité de rachat immédiat d'une quote-part significative sans pénalité.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode "Fifo".

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont pu être, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice ;
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Aucune dépréciation n'a été opérée au titre de l'exercice 2014.

Méthode de comptabilisation de l'intégration fiscale

La société SOGECLAIR a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre de cette intégration comprend les sociétés suivantes : SOGECLAIR SA, SOGECLAIR AEROSPACE SAS et à partir du 1^{er} janvier 2014 OKTAL SAS.

La charge d'impôt est enregistrée dans les filiales sur la base de leur propre résultat fiscal. La société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Pour l'exercice 2014, SOGECLAIR enregistre, au titre de l'intégration fiscale, une économie d'impôt de 79 847 €.

ANNEXE NOTE N° 2

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

VALEURS BRUTES	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	550 845 €	61 046 €		611 891 €
Immobilisations corporelles	736 693 €	68 856 €	59 791 €	745 758 €
Immobilisations financières	14 829 324 €	7 064 517 €	14 520 €	21 879 321 €
	16 116 861 €	7 194 419 €	74 311 €	23 236 969 €

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	504 488 €	22 853 €		527 341 €
Immobilisations corporelles	381 320 €	72 883 €	28 532 €	425 671 €
Immobilisations financières	30 489 €			30 489 €
	916 297 €	95 736 €	28 532 €	983 501 €

ANNEXE NOTE N° 3

ÉTAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises ⁽¹⁾ de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Provisions pour pensions et obligations similaires ⁽²⁾	215 921 €	38 175 €		254 096 €
Provisions pour créances douteuses	603 €			603 €
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation financière	30 490 €			30 490 €
	247 014 €	38 175 €		285 189 €

La société constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante.

⁽¹⁾ dont provisions utilisées : 0 €

⁽²⁾ Le traitement des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les changements introduits par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites. La société a modifié les paramètres de calcul impactés par la réforme, se traduisant notamment par un relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite, ainsi que de l'âge minimal requis pour bénéficier du taux plein.

L'allongement de la durée d'activité induite par cette réforme impacte le montant des indemnités de fin de carrière, la probabilité de présence dans l'entreprise et le nombre d'années sur lequel porte l'actualisation de l'engagement.

ANNEXE NOTE N° 4

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

CRÉANCES	MONTANT BRUT	LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		À moins d'1 an	À plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
• Prêts	1 585 €	670 €	915 €
• Autres	898 801 €		898 801 €
Créances de l'actif circulant			
• Créances clients et comptes rattachés	2 261 189 €	2 260 468 €	721 €
• Impôts et taxes	3 676 933 €	3 676 933 €	
• Autres	5 464 €	5 464 €	
• Comptes courants des filiales	6 798 002 €	6 798 002 €	
• Charges constatées d'avance	340 796 €	340 796 €	
TOTAL	13 982 770 €	13 082 333 €	900 437 €

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ DU PASSIF		
		À 1 an au plus	À plus d'1 an	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
• A 1 an au maximum à l'origine	665 €	665 €		
• A plus d'1 an à l'origine	10 179 855 €	1 644 141 €	6 285 714 €	2 250 000 €
Emprunts et dettes financières - Divers	155 762 €		155 762 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	361 865 €	361 865 €		
Dettes fiscales et sociales	1 374 984 €	1 374 984 €		
Groupe et associés	19 870 818 €	19 870 818 €		
Autres dettes	0 €	0 €		
Produits constatés d'avance	77 881 €	77 881 €		
TOTAL	32 021 830 €	23 330 354 €	6 441 476 €	2 250 000 €

Afin de financer son développement, SOGECLAIR a souscrit sur le second semestre, plusieurs emprunts amortissables à taux fixe pour un montant total de 6 M€.

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER	MONTANT
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de Crédit	
Intérêts courus sur emprunts	33 518 €
Intérêts courus à payer	665 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	165 217 €
Dettes fiscales et sociales	
Provisions Dettes/CP et CET	59 155 €
Charges à payer sur salaires	350 000 €
Charges/CP et CET	28 394 €
Charges sociales à payer	187 420 €
Impôts charges à payer	35 700 €
Autres dettes	0 €
TOTAL	860 069 €

ÉTAT DES CRÉANCES ET DETTES VIS-À-VIS DES ENTREPRISES LIÉES (hors comptes courants, précisés dans le tableau des filiales et participations)		
	CRÉANCES	DETTES
SOGECLAIR AEROSPACE SAS	886 611 €	8 500 €
SOGECLAIR AEROSPACE GmbH	213 455 €	
SOGECLAIR AEROSPACE SA	32 818 €	
SOGECLAIR AEROSPACE SARL	32 472 €	
AVIACOMP SAS	851 298 €	
OKTAL SAS	83 502 €	
OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS	29 356 €	
SERA INGENIERIE SAS	83 727 €	
S2E CONSULTING SAS	1 186 €	
SOGECLAIR AEROSPACE LTD	46 043 €	
TOTAL	2 260 468 €	8 500 €

ANNEXE NOTE N° 5

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
Charges ou produits d'exploitation	340 796 €	77 881 €
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	340 796 €	77 881 €

ANNEXE NOTE N° 6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Actions/parts sociales composant le capital au début de l'exercice	2 900 000	1 €
Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions/parts sociales annulées pendant l'exercice		
Actions/parts sociales composant le capital en fin d'exercice	2 900 000	1 €

Le nombre et la valeur des titres composant le capital social sont détaillés dans le chapitre 18 du document de référence.

ANNEXE NOTE N° 7

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS VIS-À-VIS DES ENTREPRISES LIÉES

	CHARGES	PRODUITS
SOGECLAIR AEROSPACE LTD		
SOGECLAIR AEROSPACE SAS	23 551 €	1 928 160 €
S2E CONSULTING SAS		846 €
SERA INGENIERIE SAS	91 €	1 293 €
OKTAL SAS	132 €	1 115 €
OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS	2 070 €	5 €
AVIACOMP SAS		83 361 €
SOGECLAIR AEROSPACE GmbH		8 524 €
SOGECLAIR AEROSPACE SA		5 555 €
CHECKAERO BV	225 €	225 000 €
CHECKAERO SARL		76 €
RAIN Luxembourg SA		3 231 €
TOTAL	26 069 €	2 257 166 €

ANNEXE NOTE N° 11

ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

Variation des impôts différés ou latents	Début d'exercice		Variation		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
CHARGES NON DÉDUCTIBLES TEMPORAIREMENT						
<i>À déduire l'année suivante</i>						
• Organic	7 756 €		-1 380 €		6 376 €	
• Plus value latente						
<i>À déduire ultérieurement</i>						
• Provisions pour risques						
• Provisions pour actions propres						
• Provisions pour retraite	215 921 €		38 175 €		254 096 €	
	223 677 €		36 795 €		260 472 €	

ANNEXE NOTE N° 8

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit pour l'exercice 2014.

■ Boni sur actions propres	62 929 €
■ Plus-value sur cession d'immob corp	7 241 €
	70 171 €

ANNEXE NOTE N° 9

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	3 045 054 €	356 978 €	2 688 077 €
Résultat exceptionnel	70 171 €	23 390 €	46 780 €
Economie d'impôt liée à l'intégration fiscale		-79 847 €	79 847 €
Total	3 115 225 €	300 521 €	2 814 704 €

Il existe une convention d'intégration fiscale entre la société SOGECLAIR et ses deux filiales SOGECLAIR AEROSPACE SAS et OKTAL SAS :

Selon les termes de la convention, l'économie d'impôt sur les sociétés éventuellement réalisée reste acquise à la société mère SOGECLAIR. Simultanément la surcharge d'impôt est supportée par SOGECLAIR.

Pour l'exercice 2014, une économie d'impôt de 79 847 € a été constatée liée à l'intégration fiscale.

ANNEXE NOTE N° 10

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	Néant
Avals et cautions	Néant
Nantissements	Néant
Autres engagements donnés	
• Redevances de crédit-bail mobilier restant à payer	16 175 €
• Redevances de crédit-bail immobilier restant à payer	Néant
• Droit individuel à la formation	1 613 Heures

Les engagements financiers concernant les filiales et autres entreprises liées sont détaillés dans le document de référence.

ANNEXE NOTE N° 12

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Elle comprend la rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des Administrateurs (rémunération fixe et variable, jetons de présence et avantages en nature) pour un montant global de 848 122 €.

ANNEXE NOTE N° 13

EFFECTIF MOYEN

Cadres et Techniciens supérieurs : 18

ANNEXE NOTE N° 14

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières	Capital	Capitaux propres après résultat	Quote part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au titre de 2013	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
1 - Filiales											
• SOGECLAIR AEROSPACE LTD	1 235 €	613 977 €	100,00%	1 458 €	1 458 €			5 067 195 €	-225 865 €		
• SOGECLAIR AEROSPACE SAS	2 012 517 €	16 740 532 €	100,00%	4 162 655 €	4 162 655 €	-15 866 051 €		73 449 727 €	5 328 834 €	1 928 160 €	
• SOGECLAIR AEROSPACE SA	560 000 €	815 888 €	86,34%	631 748 €	631 748 €	637 617 €		3 464 128 €	115 695 €		
• SOGECLAIR AEROSPACE GmbH	26 000 €	194 038 €	100,00%	3 772 264 €	3 772 264 €	966 457 €		16 664 361 €	-2 730 443 €		
• RAIN Luxembourg SA	7 410 000 €	7 429 118 €	100,00%	7 410 000 €	7 410 000 €	2 646 545 €			52 401 €		
• S2E consulting SAS*	100 000 €	172 380 €	46,98%	46 990 €	46 990 €	62 768 €		629 195 €	19 251 €		
• AVIACOMP SAS	1 710 000 €	26 458 €	55,00%	1 854 600 €	1 854 600 €	2 152 451 €		4 304 630 €	-1 852 012 €		
• CHECKAERO BV	20 000 €	29 462 €	75,00%	15 000 €	15 000 €	-329 €			-6 755 €	225 000 €	
• CHECKAERO SARL	40 000 €	456 527 €	75,00%	30 000 €	30 000 €	76 €		1 201 584 €	416 527 €		
• OKTAL SAS	1 000 000 €	4 352 761 €	97,98%	2 814 375 €	2 814 375 €	-2 030 686 €		8 450 403 €	1 398 985 €		
• SERA INGENIERIE SAS	250 000 €	1 897 659 €	80,00%	200 000 €	200 000 €	772 €		2 338 326 €	405 524 €		
2 - Participations											
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				9 355 €	9 355 €	-1 642 437 €					

*situation au 31/07/2014 date de clôture annuelle d'exercice comptable de la filiale

20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles

20.4.1. Déclarations

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 – TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 – TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR
7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SOGECLAIR, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.2.1 de l'annexe « écarts d'acquisition et assimilés » décrit les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur et, notamment, les prévisions de flux de trésorerie retenues ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées. Nous nous sommes, par ailleurs, assurés que la note précitée fournit une information appropriée.

- La note 1.2.2. de l'annexe « Immobilisations incorporelles – frais de développement » expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle. Nous nous sommes, par ailleurs, assurés que la note précitée fournit une information appropriée.

- La note 1.2.6. de l'annexe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » expose les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires ainsi que, le cas échéant, des pertes à terminaison.

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté à apprécier, par épreuve, le caractère raisonnable des hypothèses retenues ainsi que leur approbation effective par la direction générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Fait à Toulouse, le 14 avril 2015
Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Robert MOREREAU Jean-Marie FERRANDO

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 – TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 – TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR
7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOGECLAIR SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « principales méthodes comptables utilisées ».

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité et, notamment, à examiner les prévisions de flux de trésorerie ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées. Nous nous sommes, par ailleurs, assurés que la note précitée fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Toulouse, le 14 avril 2015
Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS
Robert MOREREAU

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

MOREREAU AUDIT SAS

10, rue Reyer
31200 – TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

2, rue des Feuillants
31076 – TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR

7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE SOLAIRE, au capital de 1 524,49 € et ayant son siège social à BLAGNAC -31700- 7, Avenue Albert Durand.

■ Administrateurs concernés :

- Jean-Louis ROBARDEY, Gérant de cette société
 - Philippe ROBARDEY,
- tous deux Associés dans cette société.

Nature de la convention :

■ Baux commerciaux conclus avec cette société concernant la location de locaux situés 7, avenue Albert Durand à Blagnac, se décomposant comme suit :

- Avenant n°6 au bail commercial n°2 portant sur une superficie de 88 m²
 - Loyer annuel H.T. porté à 140 108 €
- Avenant n°1 au bail commercial n°5 portant sur 20 places de parking
 - Loyer annuel H.T. porté à 323 868 €
 - Provisions sur charges H.T. portées à 15 840 €

Ces deux avenants ont pris effet au 01.10.2014

Autorisation :

■ Conseil d'Administration du 19.03.2015

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours d'exercices antérieurs :

a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec Jean-Louis ROBARDEY, pris en sa qualité de personne physique.

Nature de la convention :

■ Rente viagère :

Au terme d'un acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 27.12.1985, Jean-Louis ROBARDEY a cédé à la S.A. « ECLAIR-INTERIM », devenue « E.D.T. » et absorbée par la S.A.S. SOGECLAIR AEROSPACE le 31.10.2010 un fonds de commerce d'activité de travail temporaire exploité 39, Rue de Metz à TOULOUSE moyennant une somme de 304 998 € quittancée pour 45 734 €, le solde de 259 204 € ayant été converti en rente annuelle et viagère de 18 294 € à son profit toute sa vie durant et réversible après son décès sur la tête de son épouse, Huguette ROBARDEY, pendant le restant de sa vie.

Cette rente a été indexée sur le coût de la vie pendant tout le temps où elle sera due.

En 1994, suite à la mise en sommeil de « ECLAIR INTERIM » votre société a poursuivi les engagements contractés par sa filiale.

- Réestimation probabilisée de l'engagement donné au 1 ^{er} janvier	32 624 €
La somme réévaluée versée au titre de l'exercice à Jean-Louis ROBARDEY est de	31 000 €

2. Avec la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE SOLAIRE, au capital de 1 524,49 € et ayant son siège social à BLAGNAC -31700- 7, Avenue Albert Durand.

Nature de la convention :

■ Baux commerciaux conclus avec cette société concernant la location de locaux situés 7 avenue Albert Durand à Blagnac, se décomposant comme suit :

- Avenant n°5 au bail n° 2 portant sur une superficie de 1 003 m² et places de parking.
- Bail n° 3 portant sur une superficie de 100 m² et places de parking.
- Bail n° 4 portant sur une superficie de 200 m² et places de parking.
- Bail n° 5 portant sur une superficie de 2 868 m² et places de parking.
- Bail n° 6 portant sur une superficie de 76 m².
- Bail n° 7 portant sur une superficie de 39 m².

- Montant pris en charge :	716 095 €
- Loyer	503 076 €
- Charges locatives	77 107 €
- Assurances	6 279 €
- Taxes foncières	129 633 €

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de l'engagement suivant, déjà approuvé par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec Philippe ROBARDEY, pris en sa qualité de personne physique

Nature de l'engagement :

- Le Conseil d'administration a autorisé un engagement au profit de Philippe ROBARDEY, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42.1 du Code du Commerce, aux termes duquel Philippe ROBARDEY percevra en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec tel que défini au paragraphe ci-dessous ou de départ volontaire, une indemnité de 24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat).

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de résultat opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 7,5 % du chiffre d'affaires des exercices correspondants.

Fait à Toulouse, le 14 avril 2015
Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS
Robert MOREREAU

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

20.4.2. Autres informations vérifiées

Néant.

20.4.3. Autres informations non-vérifiées

Néant.

20.5. Dates des dernières informations financières

Les dernières informations financières auditées sont celles établies au 31 décembre 2014.

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

SOGELAIR remplit ses obligations au titre de l'information réglementée. Les communiqués de presse des premier et troisième trimestres ainsi que le rapport financier du premier semestre sont disponibles sur www.sogclair.com au sein de la rubrique investisseurs.

20.7. Politiques et distributions de dividendes

20.7.1. Distribution des dividendes au titre des 3 derniers exercices

Le dividende 2014 proposé à l'Assemblée Générale est de 0,50 € par action, soit un montant total de 1.450.000 €.

Les dividendes et autres revenus distribués au titre des 3 derniers exercices sont indiqués ci-dessous :

	2014**	2013	2012	2011
Montant total*	1 450 000 €	1 450 000 €	1 160 000 €	616 250 €
Dividende global brut / action (compte tenu de la division par 4 de la valeur nominale)	0,50 €	0,50 €	0,40 €	0,2125 €
Pourcentage du résultat net global consolidé	30,80%	23,84%	19,08%	15,62%

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte Report à nouveau

**Proposé à l'Assemblée Générale du 20 mai 2015

Le pay-out groupe, intégrant les données ci-dessus et les distributions aux minoritaires des sociétés intégrées s'établit de la façon suivante :

	2014	2013	2012	2011
Pourcentage du résultat net global consolidé	34,70%	26,40%	20,90%	18,46%

20.7.2. Délai de prescription des dividendes

Le délai de prescription des dividendes est de 5 ans à compter de leur mise en paiement. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés à l'Etat.

20.7.3. Politique future de dividendes

L'entreprise entend poursuivre sa politique de distribution de dividendes et l'adaptera, le cas échéant, selon les besoins et les contraintes de marché.

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les facteurs de risques sont indiqués au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

20.9. Changement significatif de la situation financière et commerciale

Il n'y a pas eu depuis la clôture de l'exercice 2014 d'événements de nature à modifier de manière significative la situation financière et commerciale de l'émetteur.

21 Informations complémentaires

21.1. Capital social

21.1.1. Capital souscrit et autorisé

Au 31 décembre 2014, le capital de SOGECLAIR s'élève à 2.900.000 €, divisés en 2.900.000 actions ordinaires souscrites de nominal de 1 € chacune.

Au 31 mars 2015, le nombre d'actions composant le capital social s'élève toujours à 2.900.000. Il représente 4.851.588 droits de vote théoriques (bruts) et 4.694.777 droits de vote réels (nets). L'écart entre le nombre de droits théoriques et le nombre de droits réels correspond au nombre d'actions auto détenues et celui entre le nombre d'actions et de droits de vote est lié à l'existence d'un droit de vote double.

Le tableau des délégations en cours en matière d'augmentation de capital est annexé au rapport du Conseil d'Administration.

21.1.2. Autres actions

Néant.

21.1.3. Actions auto-détenues

Les informations relatives aux actions auto-détenues sont indiquées au paragraphe 4.3 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

21.1.4. Valeurs mobilières

A la date du 31 décembre 2014, la société n'a procédé à aucune émission de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Les informations relatives aux valeurs mobilières de placements sont indiquées à la note 4.7 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

21.1.5. Conditions d'acquisitions

Néant.

21.1.6. Options ou accords

Néant.

21.1.7. Historique du capital

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Prime d'émission ou apport	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Capital après opération
01/02/1986	Création Société Anonyme	250 000 F	0	2 500	2 500	250 000 F
A.G.E. du 01/12/1988	Incorporation de réserves et création de 12 500 actions nouvelles	1 250 000 F	0	12 500	15 000	1 500 000 F
A.G.E. du 11/12/1989	Apport en nature	675 000 F	2 025 000 F	6 750	21 750	2 175 000 F
A.G.E. du 28/12/1989	Incorporation de la prime d'apport	2 025 000 F	0	20 250	42 000	4 200 000 F
28/03/1997	Apport en numéraire de la société SOFICLAIR	1 200 000 F	0	12 000	54 000	5 400 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par émission de 5 400 actions nouvelles	540 000 F	5 459 400 F	5 400	59 400	5 940 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission et élévation du nominal de l'action de 100 à 190 F.	5 346 000 F	-	-	59 400	11 286 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Diminution du montant nominal de l'action de 190 à 20 F au moyen de l'échange de 2 actions anciennes de 190 F contre 19 actions nouvelles de 20 F	-	-	504 900	564 300	11 286 000 F
Conseil d'Administration du 08/09/1998 sur délégation de l'AGE du 22/06/1998	Emission en numéraire d'actions proposées au public	2 000 000 F	11 137 296 F	100 000	664 300	13 286 000 F
A.G.M. du 09/04/2001	Augmentation du capital par incorporation de la prime d'émission et écarts de réévaluation et conversion en euros.	4 144 089,40 F	807 978 F + écarts de réévaluation 3 336 111,40 F	-	664 300	17 430 089 F soit 2 657 200 €
A.G.M. du 07/06/2004	Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles à la suite de la fusion par voie d'absorption de LPPI	1 641 808 €	-	410 452	1 074 752	4 299 008 €
A.G.M. du 07/06/2004	Réduction du capital par annulation de 349 752 actions	1 399 008 €	-	349 752	725 000	2 900 000 €
A.G.M. du 17/05/2013	Division par 4 de la valeur nominale de l'action	-	-	-	2 900 000	2 900 000 €

21.2. Actes constitutifs et statuts

21.2.1. Objet social

(Article 3 des statuts) : La société a pour objet, directement ou indirectement :

- la constitution d'un groupe par la prise de participation dans toutes entreprises dont l'activité principale relève de l'ingénierie technique dans les domaines de la simulation/conception, de la qualité de définition, du multimédia de formation, de l'ingénierie documentaire, de la gestion de configuration et de tous produits ou services annexes ou connexes,
- la prise de participation dans toutes sociétés, l'acquisition de toutes valeurs mobilières et toutes opérations se rattachant à la gestion du portefeuille et l'exercice de tous les droits découlant de la propriété des titres,
- l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations,
- la fourniture de toutes prestations, la location de matériels, principalement au profit des sociétés du groupe et notamment l'accomplissement de fonctions d'animation, de direction, de gestion et de contrôle,
- enfin, la participation directe ou indirecte de la société à toutes opérations civiles ou commerciales, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à la gestion du patrimoine et de la trésorerie ou à l'objet social ou à tous objets similaires connexes ou complémentaires.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

21.2.2. Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance sont indiquées au paragraphe 14.1.1 du présent document de référence.

21.2.3. Droits et privilèges des actions

Les informations relatives aux droits et privilèges des actions sont indiquées au paragraphe 18.2 du présent document de référence.

21.2.4. Modifications des droits des actionnaires

Les informations relatives aux modifications des droits des actionnaires sont indiquées au paragraphe 18.2 du présent document de référence.

21.2.5. Assemblées Générales

(Article 15 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son

compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. *(La rédaction indiquée tient compte de la mise en harmonie des statuts avec les dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce concernant la détermination des actionnaires pouvant participer à l'Assemblée, qui sera soumise à la prochaine Assemblée Générale).*

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

(Article 18 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes, une option, entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.

S'agissant du boni de liquidation, l'actif net, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

21.2.6. Éléments de changement de contrôle

En dehors des informations indiquées aux paragraphes 18.2 à 18.3 du présent document de référence, il n'existe pas de disposition statutaire susceptible de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21 Informations complémentaires

21.2.7. Seuils de participation

Les informations relatives aux seuils de participation sont indiquées au paragraphe 18.1 du présent document de référence. Il n'existe pas de franchissement de seuils statutaire.

21.2.8. Conditions régissant les modifications de capital

Le tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital est indiqué en annexe 2 au rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence. Les modifications du capital interviennent dans les conditions légales et réglementaires.

21.2.9. Titres au porteur identifiables conformément à l'article L.228-2 du Code du Commerce

(Article 9 des statuts)

La société est autorisée à demander à tout moment, au dépositaire central d'instruments financiers, les renseignements prévus par la loi, relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires (*dès cotation*).

21.2.10. Inscription en compte

(Article 9 des statuts)

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération (*dès cotation*).

CM CIC Securities assure le service des titres et la gestion des comptes nominatifs purs. Tout renseignement peut être demandé au siège social de la société.

21.3. Nantissements, garanties et sûretés

Les cautions et sûretés sont indiquées au paragraphe 4.22 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

22 Contrats importants

A date, SOGECLAIR n'a pas conclu de contrats importants en dehors du cadre normal de ses affaires. Des exemples de réalisations sont indiqués au paragraphe 6 du présent document de référence.

23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

23.1. Déclaration d'expert

Néant.

23.2. Autres déclarations

Néant.

24 Documents accessibles au public

24.1. Documents accessibles au public

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

Le présent document de référence est en ligne sur le site internet de la société www.sogclair.com et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org. Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la société.

24.2. Information des actionnaires et analystes

SOGCLAIR maintient depuis son introduction en Bourse, un programme régulier de communication avec, pour objectif, d'informer l'ensemble de ses actionnaires ainsi que la communauté financière.

En 2014, ces actions de communication se sont traduites par un document de référence (le 16ème depuis 1999) incluant le rapport financier annuel pour l'exercice 2013, des communiqués et avis

financiers dans la presse écrite, une réunion d'information SFAF, le 19 mars 2014 pour les résultats annuels 2013, et d'autres réunions d'information avec les analystes, les journalistes et les investisseurs.

En 2015, ces actions de communication se sont poursuivies avec une réunion d'information SFAF, le 25 mars 2015 pour les résultats annuels 2014, et d'autres réunions d'information avec les analystes, les journalistes et les investisseurs.

Afin de satisfaire aux obligations de diffusion effective et intégrale de l'information réglementée, SOGCLAIR transmet par voie électronique l'information réglementée par un diffuseur professionnel inscrit sur la liste publiée par l'AMF. Cette information est disponible sur le site www.sogclair.com, au sein de la rubrique investisseurs.

Calendrier prévisionnel des publications en 2015

Chiffre d'Affaires 1 ^{er} trimestre 2015	13 mai 2015
Chiffre d'Affaires 2 ^{ème} trimestre 2015	29 juillet 2015
Résultats 1 ^{er} semestre 2015	16 septembre 2015
Chiffre d'Affaires 3 ^{ème} trimestre 2015	4 novembre 2015

Ce calendrier est donné à titre indicatif ; les dates citées peuvent être sujettes à modification.

25 Informations financières sur les participations

Les informations financières sur les participations sont indiquées au paragraphe 2.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

Le tableau des filiales et participations est disponible dans l'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2014 présentée au chapitre 20 du présent document.

26 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 20 mai 2015

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander, de statuer sur les comptes (individuels et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe.

1. Situation du groupe - Progrès réalisés

La liste des filiales intégrées au sein du périmètre de consolidation est disponible au paragraphe 2 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

1.1. Bilan de l'activité

Le Chiffre d'Affaires s'est élevé à 114,42 M€ en hausse de 9,2 % par rapport à 2013. Ce niveau d'activité est historique ; il est porté par la croissance de toutes les divisions et, en particulier, par l'excellente performance des divisions à forte composante produits que sont le Véhiculier et la Simulation. Il ne comprend MSB (Canada / USA) que pour 1,5 mois.

Le dynamisme de la France contribue à ce record. L'international se positionne à 32,5 % du Chiffre d'Affaires.

Les charges non courantes, qui représentent 1,52 M€ contre 0,15 M€ en 2013, sont constituées par les coûts d'acquisition au Canada et de restructuration en Allemagne. Le Résultat Opérationnel Courant à 7,4% du Chiffre d'Affaires comprend des coûts de courbe d'apprentissage de production série des trappes de visite de voilure et l'arrêt d'un contrat majeur transnational.

Le Résultat Net part du groupe, que nous soumettons à votre approbation s'élève à 4,99 M€ et représente 4,4 % du Chiffre d'Affaires. Les capitaux propres de l'ensemble consolidé atteignent près de 38 M€. La trésorerie s'établit à près de 17,5 M€ avec un gearing à 13 %.

Activité des divisions :

Division Aerospace (CA 101 M€ - EBITDA* 8,8 M€)

L'activité est marquée par le renforcement de nos positions grâce à :

- l'acquisition de la filiale en Amérique du Nord qui renforce la présence dans l'aviation d'affaires et sur le marché nord-américain. Elle contribue à l'équilibre de notre portefeuille clients, tout en apportant des compétences cabine à forte récurrence,
- de nombreux succès commerciaux portés par des offres de solutions techniques à valeur ajoutée,
- l'entrée en phase de production série des trappes de visite de voilure.

Division Simulation (CA 11,1 M€ - EBITDA* 2,8 M€)

L'année est portée par la hausse des ventes de produits, ce qui valide la stratégie d'offre de simulateurs clés en mains avec des succès majeurs pour les opérateurs ferroviaires (train, métro et tramway).

La vente de logiciels d'environnement de synthèse a confirmé sa percée sur les marchés français et asiatique.

Division Véhiculier (CA 2,3 M€ - EBITDA* 0,7 M€)

L'exercice, dont le rebond était annoncé, voit le Chiffre d'Affaires progresser de + 30%.

2014 a été notamment marquée par le développement d'un drone terrestre multi-missions, présenté en cours d'année (produit propre) et qui est actuellement en cours d'essais.

** résultat opérationnel – autres produits et charges opérationnels + dotations aux amortissements et provisions opérationnelles*

1.2. Evolution prévisible – Perspectives d'avenir

Depuis plusieurs années, SOGECLAIR s'est préparé aux mutations vers des solutions à forte valeur ajoutée en développant des atouts différenciateurs.

Le renforcement des activités Produits et la présence désormais significative en Amérique du Nord confortent SOGECLAIR dans sa prévision de croissance pour l'exercice 2015.

1.3. Evénements importants survenus depuis la clôture

Le début d'année 2015 est marqué par l'intégration des filiales canadiennes acquises fin 2014.

1.4. Activités en matière de recherche et développement

La majeure partie des projets réalisés par la société relèvent de travaux de R&D dans le domaine de l'ingénierie (calcul, conception, développement) à destination des marchés aéronautique et spatial, automobile et ferroviaire, défense et industrie.

Nous portons à votre attention que durant l'exercice nous avons immobilisé à l'actif du bilan (Frais de Développement) les dépenses de développement et frais financiers afférents pour un certain nombre de projets, dans le respect et selon les principes fixés par les normes comptables applicables (IAS 23 et 38, directives nationales).

Travaux de développement ayant donné lieu à de nouvelles immobilisations en 2014

(en milliers d'euros)	Aerospace	Véhiculier	Simulation
Travaux de développement immobilisés	837	31	271

Les travaux de développement ayant donné lieu à des amortissements en 2014 concernent l'ensemble des programmes de la division Simulation, un programme de la division véhiculier, le programme de sous-ensembles aéronautiques en thermo-compression et le label d'autorité de modifications d'aéronefs au sein de la division Aerospace.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 1.2.2 de l'annexe consolidée présent au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

Par ailleurs, des activités de Développement non immobilisées ont été réalisées dans les domaines des logiciels pour simulateurs et environnements synthétiques, environnements avions, véhicules électriques et militaires.

La société a également effectué des travaux éligibles au crédit impôt recherche notamment dans les domaines suivants :

- Avion du futur : démonstrateur projet Corac (Dassault/Onera/Daher) et projet Cleansky,
- développement de nouvelles architectures et bancs d'essais,
- développement de nouvelles méthodologies de modélisation numérique,
- recherche en matière de nouveaux procédés de consolidation de matériaux composites,
- recherche en matière de sécurité routière et de formations à la conduite de véhicules de transports urbains,
- environnements synthétiques : thermiques, électromagnétiques, infrarouges et 3D,
- véhicules de lutte contre les engins improvisés et véhicules électriques civils.

1.5. Analyse des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe vous ont été communiqués au format IFRS et vous sont commentés ci-après. Nous vous demanderons de les approuver.

1.5.1. Le compte de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé vous est présenté ci-dessous :

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	114 421	104 746	94 335
Autres produits de l'activité	7 528	8 775	8 700
Achats consommés	-40 710	-35 495	-32 907
Charges de personnel	-66 526	-63 697	-56 092
Impôts et taxes	-1 121	-973	-910
Dotation aux amortissements et provisions	-4 968	-3 771	-4 832
Autres charges	-219	-286	-198
Résultat Opérationnel Courant	8 405	9 301	8 095
Résultat sur cession de participations consolidées		37	
Autres produits et charges opérationnels	-1 514	-191	163
Résultat Opérationnel avant résultat des mises en équivalence	6 891	9 146	8 259
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence	-2		
Résultat Opérationnel	6 889	9 146	8 259
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	279	204	49
Coût de l'endettement financier brut	-401	-356	-255
Coût de l'endettement financier net	-122	-152	-206
Autres produits et charges financiers	-8	87	-23
Résultat avant impôt	6 760	9 082	8 030
Charges d'impôt	-2 051	-3 000	-1 953
Résultat net	4 708	6 082	6 078
Part du groupe	4 986	6 050	5 857
Part des minoritaires	-278	32	221
(en euros)	2014	2013	2012
Résultat par action	1,72	2,09	2,02
Résultat dilué par action	1,72	2,09	2,02

L'analyse du compte de résultat fait apparaître :

- une augmentation du Chiffre d'Affaires,
- une réduction de la rentabilité opérationnelle courante qui supporte des coûts de restructuration en Allemagne suite à l'interruption d'un contrat majeur et les coûts de la courbe d'apprentissage de production série de l'activité « trappes de voilures », ainsi que les coûts d'acquisition des filiales canadiennes,
- une amélioration du coût de l'endettement financier net et une dégradation des autres produits et charges financiers,
- une réduction de la charge d'impôt,
- une baisse du résultat net part du groupe.

1.5.2. L'état de la situation financière consolidée

L'état de la situation financière vous est présenté ci-après :

ACTIF (en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Ecart d'acquisition	12 142	3 913	3 908
Immobilisations incorporelles	9 808	8 540	7 399
Immobilisations corporelles	5 023	4 394	4 409
Titres mis en équivalence	65		
Immobilisations financières	1 041	905	838
Actif non courant	28 079	17 752	16 554
Stocks et en-cours	4 754	1 902	919
Clients et comptes rattachés	46 239	42 609	42 144
Autres actifs courants	11 507	8 093	7 214
Impôts différés	3 834	2 656	2 271
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17 553	22 482	8 168
Actif courant	83 886	77 742	60 716
TOTAL ACTIF	111 965	95 495	77 270

PASSIF (en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Capital	2 900	2 900	2 900
Primes liées au capital	2 630	2 630	2 630
Actions propres	-734	-713	-858
Réserves et résultats accumulés	28 427	25 118	20 021
Capitaux propres, part du groupe	33 223	29 935	24 692
Intérêts minoritaires	4 666	2 552	1 527
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	37 889	32 488	26 219
Provisions à long terme	2 402	2 072	2 409
Avances conditionnées à long terme	3 109	3 525	3 413
Emprunts et dettes financières à long terme	13 399	8 201	3 053
Autres passifs long terme	118	14	18
Passif non courant	19 029	13 812	8 893
Avances conditionnées à court terme	605	525	375
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	4 337	3 279	2 561
Emprunts et dettes financières à court terme	4 654	1 716	1 019
Provisions à court terme		42	
Fournisseurs et autres créditeurs	15 448	14 547	14 268
Dettes fiscales et sociales	22 461	21 981	19 822
Impôts différés	179	263	127
Autres passifs courants	7 363	6 843	3 986
Passif courant	55 047	49 195	42 157
TOTAL PASSIF	111 965	95 495	77 270

L'analyse de l'état de la situation financière fait apparaître :

A l'actif :

- des écarts d'acquisition en hausse sous l'effet des variations de périmètre de l'exercice,
- des immobilisations incorporelles en hausse sous l'effet, principalement de l'intégration des filiales canadiennes acquises mi-novembre 2014 et d'une augmentation nette d'amortissement des logiciels,
- des immobilisations corporelles en hausse suite à l'intégration des filiales canadiennes acquises mi-novembre 2014,

- des stocks et en-cours en forte hausse sous l'effet, principalement de l'intégration des filiales canadiennes acquises mi-novembre 2014 et de l'accroissement de production des activités industrielles de la division Aerospace,
- des créances clients en hausse suite à l'intégration des filiales canadiennes acquises mi-novembre 2014,
- d'autres actifs courants en hausse du fait de l'augmentation des créances fiscales,

Au passif :

- des capitaux propres en progression compte tenu des résultats 2014 et d'engagements envers des minoritaires, et après une distribution de dividendes aux actionnaires de SOGECLAIR SA et aux minoritaires des filiales de 1.615 k€,
- des provisions en hausse,
- des avances conditionnées en légère baisse compte tenu des remboursements de la période,
- des dettes financières en hausse sous l'effet du financement et de l'acquisition des filiales canadiennes, et dans une moindre mesure du financement du développement des activités industrielles et des investissements informatiques,

- des dettes fournisseurs et autres créditeurs ainsi que des dettes fiscales et sociales en hausse suite à l'intégration des filiales canadiennes acquises mi-novembre 2014,
- des impôts différés passifs en réduction,
- d'autres passifs courants en hausse compte tenu de l'augmentation des produits constatés d'avance.

1.5.3. Le compte de résultat consolidé par division

Le compte de résultat consolidé par division fait apparaître les éléments suivants, après élimination des opérations intra-groupe et des frais de fonctionnement de la holding :

COMPTE DE RESULTAT) (en milliers d'euros)	AEROSPACE		VEHICULIER		SIMULATION		HOLDING	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Chiffre d'affaires	101 040	93 164	2 288	1 729	11 080	9 847	13	7
Autres produits de l'activité	4 857	5 363	473	469	2 091	2 874	107	69
Achats consommés	-34 715	-29 387	-875	-547	-3 499	-3 843	-1 621	-1 717
Charges de personnel	-57 382	-53 879	-853	-903	-6 298	-6 623	-1 993	-2 291
Impôts et taxes	-707	-619	-46	-43	-159	-146	-209	-165
Dotation aux amortissements et provisions	-4 063	-2 937	-85	-60	-695	-635	-125	-140
Autres charges	-127	-205			-1	-14	-90	-67
Opérations d'exploitation Intra-Groupe	-4 196	-4 270	-320	-307	-449	-469	4 965	5 045
Résultat Opérationnel Courant	4 708	7 231	583	337	2 069	991	1 046	742
Résultat sur cession de participations consolidées						37		
Autres produits et charges opérationnels	-1 297	16			-27	-207	-191	
Résultat Opérationnel avant résultat des mises en équivalence	3 411	7 247	583	337	2 043	821	855	741
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence	-2							
Résultat Opérationnel	3 409	7 247	583	337	2 043	821	855	741

1.6. Facteurs de risques

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous, hors cas de force majeure.

Risques d'exécution

SOGECLAIR intervient auprès de ses clients selon 3 types de contrats :

- Assistance technologique à 25% de l'activité : il s'agit en quasi totalité de contrats en obligation de moyens. Leur durée se situe dans une fourchette de 3 mois à 1 an.
- Work packages à 54% de l'activité : il s'agit de contrats en obligation de résultat. Leur durée se situe entre 1 mois et 5 ans.
- Produits et systèmes à 21% de l'activité : il s'agit de contrats :
 - de développement et fourniture d'équipements sous la responsabilité de SOGECLAIR en source unique. Leur durée est fonction du type d'équipement,
 - comportant une offre associée à celle de SOGECLAIR (par exemple fabrication chez un partenaire). Ces contrats ont une durée longue avec des obligations de résultat pouvant aller jusqu'à 15 ans.

Les contrats d'assistance technologique ne comportent que peu de risques d'exécution, SOGECLAIR n'ayant qu'une obligation de moyen.

Les contrats de work packages présentent de façon inhérente des risques d'exécution dont les causes racines sont par ordre chronologique :

- a) sous estimation initiale dans l'offre,
- b) spécifications techniques floues et clauses contractuelles très extensives,
- c) demandes de travaux supplémentaires pendant la phase de développement sans accord commercial préalable formel,
- d) difficultés techniques particulières,
- e) conditions d'acceptation finales sujettes à interprétation.

La maîtrise de tels risques, spécialement ceux d'origine b) et c), suppose une organisation tant commerciale que de gestion de programme tout à fait particulière qui fait la difficulté de ce type de contrat, mais crée réciproquement une barrière d'entrée importante vis-à-vis des acteurs traditionnels de la R&D externalisée.

Pour la fourniture d'équipements, les risques sont réduits du fait de la maîtrise de la définition du produit à réaliser ; toutefois, les risques de travaux inhérents à la période de garantie s'ajoutent.

Risques de dépendance

Clients

En 2014 tous marchés confondus, le groupe a compté 209 clients actifs, c'est-à-dire facturés au cours de l'exercice, répartis sur l'ensemble des marchés, représentant une diversité suffisante, aussi bien de clientèle que de nombre de contrats, pour ne pas souffrir de dépendance gênante.

Réciproquement, la qualité et la fidélité des clients du groupe limitent le risque de volatilité et de solvabilité des créances et la taille et la qualité de ces clients constituent un gisement de marchés à développer pour SOGECLAIR.

En termes chiffrés :

- les 50 premiers cumulent 96% du Chiffre d'Affaires consolidé ; parmi ceux-là 4 sont des nouveaux clients en 2014,
- les 20 premiers cumulent 91% du Chiffre d'Affaires consolidé ; parmi ceux-là 3 sont des nouveaux clients en 2014,
- les 10 premiers cumulent 78% du Chiffre d'Affaires consolidé et tous étaient déjà clients en 2013,
- les 5 premiers clients cumulent 67% du Chiffre d'Affaires consolidé, contre 73% en 2013,

Le 1^{er} client du groupe, AIRBUS France, représente 37% du Chiffre d'Affaires consolidé, contre 38% en 2013. L'entreprise européenne AIRBUS représente 55% du Chiffre d'Affaires consolidé contre 58% en 2013. Nos relations contractuelles portent sur une centaine de contrats distincts répartis sur 5 entités qui composent AIRBUS: France, Deutschland, España, United Kingdom et Central Entity.

Partenaires

Les partenariats historiques avec MASA, MECACHROME, MECAHERS se sont poursuivis sur l'exercice.

La Division Simulation a continué de renforcer son réseau international de partenaires, d'intégrateurs et de distributeurs existants. Les partenariats historiques se poursuivent. Ils se déroulent de façon correcte et ne font pas anticiper de risque sur les affaires du groupe.

Fournisseurs et sous-traitants

L'indépendance des fournisseurs et sous-traitants est assurée par la mise en œuvre des principes directeurs suivants :

- conservation en propre de la relation client et de la maîtrise d'œuvre (spécification, conception préliminaire et validation, réalisation des éléments critiques, qualité) permettant de conserver les facteurs différenciateurs essentiels,
- sélection de sociétés ne disposant pas des capacités et de la possibilité de traiter en direct les contrats de SOGECLAIR,
- nombre suffisant pour pouvoir répartir le risque industriel et financier,
- nombre réduit pour peser sur les conditions commerciales et techniques.

L'ensemble du groupe travaille ainsi avec quelques dizaines de fournisseurs et sous-traitants qui lui apportent leur soutien dans les domaines de la mécanique, de l'électronique et de la simulation.

Risques commerciaux

Programmes clients

SOGECLAIR s'est engagé sur 3 contrats en « risk-sharing », dans le cadre des programmes Airbus A380 en 2001, Airbus A350 en 2009 et Bombardier CSeries en 2011. Ces contrats sont à ce jour les seuls

impliquant pour SOGECLAIR un financement et une prise de risque commercial partagée avec son client.

Le contrat relatif à l'A380 porte sur la conception et la réalisation des structures de planchers pour la pointe avant de l'avion, en co-développement via la société ADM.

A fin décembre 2014, le carnet de commandes A380 annoncé par Airbus comptait 317 commandes fermes et avait souffert de l'annonce des retards de programme, qui ne nous apparaît cependant pas remettre en cause la viabilité commerciale du programme.

Nos livraisons cumulées à fin 2013 s'élevaient à 191 (dont 28 sur l'exercice).

Ce programme a fait l'objet d'une immobilisation des dépenses de développement engagées. Cette immobilisation est totalement amortie depuis fin 2012.

Les contrats relatifs à l'Airbus A350 et au Bombardier CSeries portent sur la conception et la réalisation d'éléments composites des aéronefs via la filiale AVIACOMP créée en 2008 avec le groupe MECAHERS, passé sous le contrôle du groupe MECACHROME en 2011.

Au 31 décembre 2014, l'économie globale de ces contrats a été jugée positive.

A fin décembre 2014, le carnet de commandes A350 annoncé par Airbus comptait 780 commandes fermes. Le carnet de commandes CSeries annoncé par Bombardier comptait 243 commandes fermes. Les premières livraisons de shipset ont commencé en 2013.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 1.2.2 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

D'autre part, l'analyse des contrats du groupe a permis d'identifier et de provisionner des risques de perte à terminaison à hauteur de 139 k€.

Ventes propres

S'agissant du développement d'équipements pour simulateurs de vol, les perspectives 2015 sont stables par rapport à 2014. L'objectif de 2015 est d'élargir notre offre auprès des leaders mondiaux de la simulation civile de vol (CAE, Thales, L-3, Flight Safety) et de faire progresser notre catalogue en proposant de nouveaux produits pour servir les besoins spécifiques aux Full Flight Simulator et ceux des Hélicoptères.

SOGECLAIR complète et continue de développer sa gamme de produits moteurs de simulation (SCANeR pour l'automobile, ScanSIM pour l'aéronautique, et OKSimRail pour le ferroviaire) en l'élargissant aux simulateurs compacts intégrant la partie logicielle et matérielle : simulateur compact automobile CDS 650 (Compact Driving Simulator), simulateur de tramway, simulateur de métro, simulateur de transport ferroviaire et simulateur de conduite aéroportuaire.

Le produit SE-Workbench (simulation senseurs électro-optiques et radiofréquences), déjà ancré dans le secteur défense en France, en Europe et en Asie, s'ouvre sur le domaine civil grâce à plusieurs succès commerciaux auprès des grands avionneurs français et au soutien de la DGAC. L'offre SE-Workbench se développe en outre fortement pour adresser la simulation homme dans la boucle, d'études comme d'entraînement.

Risques de marché

La Direction de SOGECLAIR est organisée pour suivre et gérer les risques de taux, de change et de liquidité avec :

- le suivi de la trésorerie,
- le suivi de la dette moyen/long terme,
- le suivi de l'exposition aux devises,
- des échanges fréquents avec les partenaires financiers pour évoquer les évolutions des taux sur le court terme ou sur le moyen terme,
- la participation à divers forums, débats, présentations.

Risque action

SOGECLAIR n'ayant accordé aucune garantie liée, directement ou indirectement, à l'évolution du cours de l'action, son risque action est limité à l'impact d'une évolution du cours sur ses actions auto-détenues.

Au titre de sa quote-part dans le contrat d'animation du titre, SOGECLAIR détient 3.434 actions propres au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, au-delà du contrat d'animation, SOGECLAIR détient 152.453 actions selon le détail ci-dessous :

Motifs / Événements hors contrat de liquidités	Nombre d'actions concernées
Fusion/absorption de la société LPPI	82 268
Programme de rachat entre décembre 2008 et février 2009	19 192
Programme de rachat entre mars et juin 2009	17 528
Programme de rachat entre décembre 2009 et janvier 2010	27 588
Programme de rachat entre août et septembre 2011	4 360
Programme de rachat entre septembre et octobre 2014	1 517
Total	152 453

La variation du cours de ces actions n'a aucune influence sur les comptes consolidés du groupe puisqu'elles font l'objet d'une écriture d'annulation dans les capitaux propres, en application des règles comptables.

Risques financiers

Taux

L'exposition à taux variable se limitait à fin décembre 2014 aux concours court-terme.

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.2.3 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

Compte tenu de la structure de la dette financière, il ne paraît pas opportun de présenter une analyse de la sensibilité au risque de taux.

Change

Au cours de l'exercice 2014, l'exposition du groupe à ce risque a augmenté. L'impact sur les comptes 2014 est positif pour 92 k€ contre 32 k€ en 2013.

L'année 2014 intègre notamment des pertes sur les ventes en Euros de notre filiale au Royaume-Uni pour 68 k€ et des gains sur des ventes en dollars US et Canadien pour 278 k€, ainsi qu'une perte liée à un retraitement positif à la juste valeur des actifs concernés (créances clients et devises en banque) de 118 k€ compte tenu des

produits de couvertures contractées au 31 décembre 2014, contre un gain de 104 k€ en 2013.

Plusieurs contrats de conception comprennent pour partie ou en totalité un paiement en dollars US qui ont nécessité la mise en place de couverture du type vente à terme pour un solde à fin 2014 de 8,4 M\$ US.

Nous vous rappelons également que certains de ces contrats nous ont conduits à mettre en place une politique de sous-traitance en USD et CAD.

La variation positive de l'écart de conversion des comptes des filiales en devises étrangères, constaté dans les comptes consolidés, s'établit à près de 195 k€ sur 2014, contre une variation négative de près de 24 k€ en 2013.

Liquidité / Trésorerie

L'exercice 2014 n'a pas connu de risque de liquidité, l'utilisation des concours bancaires reste très inférieure aux montants maximum de crédit autorisés par nos partenaires bancaires.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La trésorerie nette de dettes hors avances conditionnées est négative à 4,8 M€ en 2014, contre 9,3 M€ en 2013, sous l'effet d'une hausse du BFR et des investissements, dont l'acquisition des filiales canadiennes.

Les sources de financement utilisées par la société se répartissent au sein de plusieurs établissements financiers et ne font l'objet d'aucun covenant financier, en dehors des emprunts présents dans les sociétés acquises mi-novembre 2014 au moment de l'acquisition et en-cours de renégociation à des conditions de marchés plus favorables et se rapprochant des standards historiques de la société.

Risques juridiques

Hormis les risques industriels et environnementaux, SOGECLAIR n'est soumis à aucune réglementation particulière ; l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

Les risques de responsabilité civile professionnelle générale et produits aéronautiques sont couverts par des programmes internationaux d'assurance.

A la connaissance de Sogclair, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe, au-delà des montants provisionnés.

Toutefois, en cas de survenance de litiges, ceux-ci font l'objet d'une analyse dès que le fait est avéré. Il est prioritairement recherché une solution amiable et rapide. En cas de contentieux et après échec de règlement amiable, une provision peut être constituée en fonction de l'analyse technique et contractuelle et de l'analyse juridique éventuelle. Ces éléments sont la base de constitution de la provision.

Il est indiqué que le montant provisionné au bilan pour les litiges en cours s'élève à 653 k€.

Les procédures juridiques en cours se poursuivent et ne laissent pas anticiper de risques autres que ceux déjà comptabilisés dans les comptes 2014.

Risques opérationnels

Se reporter au rapport du Président à l'Assemblée Générale.

Risques industriels et environnementaux

En 2014, les risques industriels et environnementaux concernent la division Véhiculier. Ses équipements sont déclarés et conformes aux normes Afnor 35009 et 35010 et à la réglementation 97/23/CE. Par ailleurs, les équipements font l'objet de contrats de retraitement et d'élimination des déchets.

Les déclarations obligatoires au titre des installations électriques puissantes et des cuissons de métaux d'alliages de la division Aerospace ont été effectuées auprès de la préfecture de Haute-Garonne.

Assurances

Les principaux risques des sociétés du groupe sont couverts par des assurances telles que décrites ci-dessous :

- les risques liés aux matériels et à la perte d'exploitation (multirisque industrielle, bris de machine),
- les risques liés aux activités des sociétés du groupe (responsabilité civile générale et produits aéronautiques).

Les contrats de responsabilité civile tous dommages confondus couvrent le risque contractuel maximum prévu dans nos contrats commerciaux.

1.7. Engagements hors bilan

La présentation faite selon les normes comptables en vigueur n'omet aucun engagement hors bilan significatif.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 4.22 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

2. Situation des sociétés du Groupe

L'exercice a été marqué par :

- l'acquisition de la filiale en Amérique du Nord qui renforce la présence dans l'aviation d'affaires et sur le marché nord-américain ; elle contribue à l'équilibre de notre portefeuille clients, tout en apportant des compétences cabine à forte récurrence,
- les coûts de la courbe d'apprentissage de la production série des trappes de visite de voilure,
- les coûts de restructuration en Allemagne suite à l'interruption d'un contrat majeur,
- la bonne tenue de la division Aerospace malgré une forte concurrence,
- la très bonne performance des divisions Simulation et Véhiculier.

2.1. Activités et résultats de SOGECLAIR SA - Progrès réalisés

La société SOGECLAIR SA a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- un Chiffre d'Affaires de 5.010 k€ (contre 5.078 k€ pour l'exercice précédent),
- un bénéfice de 2.815 k€ (contre un bénéfice de 3.571 k€ l'exercice précédent).

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes individuels.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code du commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Evolution prévisible

L'exercice 2015 sera marqué par la poursuite des activités de gestion et de support au profit de l'ensemble des filiales.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

Activités en matière de Recherche et Développement

Les activités en matière de Recherche et Développement concernant les filiales de SOGECLAIR sont indiquées au paragraphe 1.4 du présent rapport.

Rôle de la société mère

Dans ce contexte, SOGECLAIR SA a exercé l'ensemble de ses missions de pilotage et de coordination des activités du groupe.

En parallèle SOGECLAIR SA a continué d'assurer :

- pour AVIACOMP SAS, SOGECLAIR AEROSPACE SAS, OKTAL SAS, OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS et SERA INGENIERIE SAS leurs besoins en matière d'administration, gestion, paye, comptabilité, trésorerie et secrétariat juridique,
- Pour SOGECLAIR AEROSPACE SARL, SOGECLAIR AEROSPACE Limited et CHECKAERO BV la gestion de la trésorerie et le secrétariat juridique, étendu en 2014 à SOGECLAIR AEROSPACE GmbH

Informations sur les délais de paiement

Le tableau ci-après reprend l'information requise sous forme synthétique pour les fournisseurs :

	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours			
	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014
Total des dettes fournisseurs	59	50	108	22	néant	néant	23 ⁽¹⁾	125 ⁽²⁾

(1) réglés sur janvier 2014

(2) réglés sur janvier 2015

Au 31 décembre 2014, le solde des créances à l'égard des clients, intra-groupe dans la totalité, s'élevait à 1.148.190 € contre 654.055 € l'année précédente.

Prises de participation et de contrôle

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, SOGECLAIR SA a pris une participation majoritaire au sein du groupe MSB au Canada.

Des informations détaillées sont indiquées au chapitre 3 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

Sanctions pour pratiques anti-concurrentielles

Néant.

Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe 1 au présent rapport.

Informations financières sur les participations

Néant.

2.2. Activités et résultats des filiales

Activités et résultats de la Division Aerospace

Filiales françaises

AVIACOMP SAS

Créée mi-2008, cette filiale, équipementier d'Airbus et Bombardier, a remporté, entre 2009 et 2012, 3 contrats majeurs en conception, fabrication et assemblage de pièces composites.

Depuis la fin 2009, la société immobilise des frais de développement dans le cadre de programmes en risk-sharing. Ces frais de développement sont décrits au paragraphe 1.2.2 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

La société a fait l'objet d'une recapitalisation en 2010 et 2013, et supporte les coûts de courbe d'apprentissage de production série dans ses résultats. Les principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2014 55,00 %	2014 (k€)	2013 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires	4 305	3 925	+10,0%
Résultat d'exploitation	-1 795	-902	x2
Résultat net	-1 852	-1 091	-69,7%
Fonds propres	26	1 963	ns
Trésorerie nette de dette financière ⁽¹⁾	-4 396	-3 343	-39,5%
Effectif moyen (ETP)	41	36	+13,9%

(1) Hors avances conditionnées

SOGECLAIR AEROSPACE SAS

Par le passé, la société a immobilisé des frais de développement dans le cadre de programmes en risk-sharing. Ces frais de développement, totalement amortis depuis fin 2012, sont décrits au paragraphe 1.2.2 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

L'année 2014 est marquée par la poursuite de la croissance, malgré l'arrêt d'un contrat. Les principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2014 100 %	2014 (k€)	2013 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires	73 450	67 540	+8,8%
Résultat d'exploitation	7 347	8 260	-11,0%
Résultat net	5 329	5 631	-5,4%
Fonds propres	16 741	13 340	+25,5%
Trésorerie nette de dette financière ⁽¹⁾	15 011	14 637	+2,6%
Effectif moyen (ETP)	650	575	+13,0%

(1) Hors avances conditionnées

S2E CONSULTING SAS

L'année 2014 est marquée par une baisse de l'activité et de la rentabilité. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2014 46,98 %	2014 (k€)	2013 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires	543	833	-34,8%
Résultat d'exploitation	-29	27	ns
Résultat net	-8	14	ns
Fonds propres	146	153	-4,6%
Trésorerie nette de dette financière	0	-42	ns
Effectif moyen (ETP)	8	10	-20%

Filiales étrangères

SOGECLAIR AEROSPACE LIMITED (ROYAUME-UNI)

Sur l'exercice, l'activité est en hausse tandis que la rentabilité baisse sous l'effet de la hausse des achats. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels retraités en normes françaises, vous sont présentés ci-dessous en monnaie locale :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2014 100,00 %	2014 (k£) ⁽¹⁾	2013 (k£) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires	4 104	1 622	x2,5
Résultat d'exploitation	-128	-15	ns
Résultat net	-183	-12	ns
Fonds propres	497	678	-26,7%
Trésorerie nette de dette financière	179	253	-29,2%
Effectif moyen (ETP)	39	35	+11,4%

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés :
taux de clôture 0,7789, taux moyen 0,8064

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés :
taux de clôture 0,8337, taux moyen 0,8493

SOGECLAIR AEROSPACE SARL (TUNISIE)

L'année 2014 est marquée par la poursuite de la croissance de l'activité et de la rentabilité au sein de cette société créée en 2009. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels retraités en normes françaises, vous sont présentés ci-dessous en monnaie locale :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2014	100,00 %	2014 (k TND) ⁽¹⁾	2013 (k TND) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires		1 782	1 309	+36,1%
Résultat d'exploitation		147	-65	ns
Résultat net		221	-36	ns
Fonds propres		389	256	+52,0%
Trésorerie nette de dette financière		1	-721	ns
Effectif moyen (ETP)		34	29	+17,2%

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 2,2600, taux moyen 2,2474

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 2,2650, taux moyen 2,1660

SOGECLAIR AEROSPACE GmbH (ALLEMAGNE)

L'année 2014 est marquée par une baisse de l'activité, l'arrêt d'un contrat qui impacte la rentabilité négativement par les coûts de restructuration induits. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2014	100,00 %	2014 (k€)	2013 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires		16 664	21 134	-21,1%
Résultat d'exploitation		-2 696	-482	ns
Résultat net		-2 730	-422	ns
Fonds propres		194	2 924	ns
Trésorerie nette de dette financière		-1 635	-507	x3
Effectif moyen (ETP)		191	230	-17,0%

SOGECLAIR AEROSPACE SA (ESPAGNE)

L'année 2014 est marquée par une hausse de la rentabilité malgré la baisse d'activité. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2014	86,34 %	2014 (k€)	2013 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires		3 265	3 530	-7,5%
Résultat d'exploitation		160	-52	ns
Résultat net		116	-44	ns
Fonds propres		816	700	+16,6%
Trésorerie nette de dette financière		-394	-216	-82,4%
Effectif moyen (ETP)		60	61	-1,6%

SOGECLAIR AEROSPACE INC (CANADA)

Créée à l'été 2013, la société a acquis le groupe canadien MSB mi-novembre 2014. La société supporte les coûts d'acquisition sur l'exercice 2014. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2014	100 %	2014 (k CAD) ⁽¹⁾	2013 (k CAD) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires		365	41	ns
Résultat d'exploitation		-834	-172	ns
Résultat net		-842	-172	ns
Fonds propres		9 385	28	ns
Trésorerie nette de dette financière		-3 220	41	ns
Effectif moyen (ETP)		8	1	ns

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,4063, taux moyen 1,4669

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,4671, taux moyen 1,3685

MSB DESIGN INC (CANADA)

Filiale du groupe canadien MSB acquis mi-novembre 2014, les principaux indicateurs chiffrés de la société pour la période allant du 14 novembre au 31 décembre 2014, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2014	80,00 %	2014 (k CAD) ⁽¹⁾
Chiffre d'Affaires		1 411
Résultat d'exploitation		126
Résultat net		-9
Fonds propres		1 349
Trésorerie nette de dette financière		-5 405
Effectif moyen (ETP)		12

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,4063, taux moyen 1,4669

RESSOURCES GLOBALES AERO INC (CANADA)

Filiale du groupe canadien MSB acquis mi-novembre 2014, les principaux indicateurs chiffrés de la société pour la période allant du 14 novembre au 31 décembre 2014, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2014	80,00 %	2014 (k CAD) ⁽¹⁾
Chiffre d'Affaires		1 082
Résultat d'exploitation		14
Résultat net		8
Fonds propres		3 239
Trésorerie nette de dette financière		1 130
Effectif moyen (ETP)		10

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,4063, taux moyen 1,4669

MSB GLOBAL RESOURCES AERO CORP (USA)

Filiale du groupe canadien MSB acquis mi-novembre 2014, les principaux indicateurs chiffrés de la société pour la période allant du 14 novembre au 31 décembre 2014, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2014	80,00 %	2014 (k USD) ⁽¹⁾
Chiffre d'Affaires		113
Résultat d'exploitation		-2
Résultat net		7
Fonds propres		27
Trésorerie nette de dette financière		-194
Effectif moyen (ETP)		0

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,2141, taux moyen 1,3288

Activités et résultats de la Division Véhiculier**SERA INGENIERIE SAS**

L'année 2014 est marquée par le développement du drone terrestre multi-mission ROBBOX, en cours de test, et par la hausse de l'activité et de la rentabilité. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2014	80,00 %	2014 (k€)	2013 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires		2 338	1 816	+28,7%
Résultat d'exploitation		570	324	+75,9%
Résultat net		406	261	+55,6%
Fonds propres		1 898	1 492	+27,2%
Trésorerie nette de dette financière		1	566	ns
Effectif moyen (ETP)		12	11	+9,0%

Activités et résultats de la Division Simulation

OKTAL SAS

L'activité et la rentabilité de la société sont en hausse sur l'exercice. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2014 97,98 %	2014 (k€)	2013 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires	8 450	7 151	+18,2%
Résultat d'exploitation	1 108	-112	ns
Résultat net	1 399	156	ns
Fonds propres	4 353	2 954	+47,4%
Trésorerie nette de dette financière ⁽¹⁾	3 064	759	x4
Effectif moyen (ETP)	69	74	-6,8%

(1) Hors avances conditionnées

3. Affectation du résultat

3.1. Proposition d'affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 2.814.703,96 €, de la façon suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur	6.308.045,43 €
- Bénéfice de l'exercice	2.814.703,96 €
Soit un bénéfice distribuable de	9.122.749,39 €

3.2. Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et d'autres revenus* ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2011	616 250 € soit 0,85 € par action**	Néant	Néant
2012	1 160 000 € soit 1,60 € par action**	Néant	Néant
2013	1 450 000 € soit 0,50 € par action	Néant	Néant

* incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte Report à nouveau

** montant par action avant la division par 4 de la valeur nominale décidée par l'Assemblée Générale du 17 mai 2013

3.3. Charges non déductibles fiscalement

Nous relevons que les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts engagées au cours de l'exercice écoulé se sont élevées à 11.018 €.

Nous vous demanderons de les approuver.

4. Le capital de la société

4.1. Composition de l'actionnariat de la société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2014, plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS

Sur l'exercice, la rentabilité est en hausse tandis que l'activité baisse.

Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2014 54,94 %	2014 (k€)	2013 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires	2 659	2 725	-2,4%
Résultat d'exploitation	817	780	+4,7%
Résultat net	621	587	+5,8%
Fonds propres	3 099	2 862	+8,3%
Trésorerie nette de dette financière	2 138	1 864	+14,7%
Effectif moyen (ETP)	26	24	+8,3%

Affectation

- A titre de dividendes	1.450.000,00 €
- Au Report à nouveau	7.672.749,39 €

Ainsi, le dividende brut revenant à chaque action sera de 0,50 euro. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 26 mai 2015. Le paiement des dividendes sera effectué le 28 mai 2015.

Au cas où, lors du détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions, seraient affectées au Report à nouveau.

Actionnaires	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 5%	Mademoiselle Anne ROBARDEY Madame Huguette ROBARDEY Monsieur Jean-Louis ROBARDEY Monsieur Philippe ROBARDEY	Mademoiselle Anne ROBARDEY Madame Huguette ROBARDEY Monsieur Jean-Louis ROBARDEY Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 10%	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY Mademoiselle Anne ROBARDEY
Détenant plus de 15%	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 20%	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 25%	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 30%	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus du tiers	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 50%	Néant	Néant
Détenant plus des 2/3	Concert Famille Robardey	Concert Famille Robardey
Détenant plus de 90%	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant

Il n'y a pas eu de modification de la composition de l'actionnariat figurant ci-dessus en 2014.

4.2. Actionnariat salarié

À la clôture de l'exercice, il n'y a pas de participation des salariés au capital de la société telle que définie à l'article L.225-102 du Code de commerce.

4.3. Actions détenues en propre

Principales caractéristiques du programme de rachat d'actions propre en cours

L'Assemblée Générale du 16 mai 2014 a autorisé le Conseil, pour une durée de 18 mois, à procéder au rachat des actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital en vue de poursuivre les objectifs admis par la réglementation (animation du cours, croissance externe, actionnariat salarié, couverture des valeurs mobilières donnant accès au capital et annulation). Le prix maximum d'achat par action a été fixé à 56 € soit un montant maximal global du programme de 16.240.000 euros.

Opérations menées dans le cadre du programme de rachat

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : 65 751
Cours moyen des achats : 27,82 €
- Nombre d'actions vendues : 66 583
Cours moyen des ventes : 27,52 €
- Montant total des frais de négociation : 26 000 € HT

Hors contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : 1 517
Cours moyen des achats : 22,75 €
- Nombre d'actions vendues : 2 500
Cours moyen des ventes : 30,44 €
- Montant total des frais de négociation : non significatif

Motifs des acquisitions	%
Animation du cours	97,7%
Actionnariat salarié	/
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	/
Opérations de croissance externe	2,3%
Annulation	/

Aucune autre opération sur titres que celles décrites ci-dessus n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Situation à fin d'exercice

La situation des titres en auto-détention est la suivante à la clôture de l'exercice :

Situation en fin d'exercice	Hors contrat d'animation	Contrat d'animation	Total
Nombre d'actions détenues	152 453	3 434	155 887
Valeur comptable	733 980 €	95 706 €	829 686 €
Valeur nominale			155 887 €
Valeur de marché			4 248 865 €

À la clôture de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la société représente 5,38 % du capital.

La société n'a procédé à aucune réaffectation d'actions à un autre objectif au cours de l'exercice.

4.4. Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 16 mai 2014 dans sa sixième résolution.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SOGECLAIR par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 64 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 18.560.000 € (dont actions auto-détenues à date).

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

5. Administration et contrôle de la société

5.1. Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2014, la société SOGECLAIR est administrée par un Conseil d'Administration composé de sept membres. La durée des fonctions des administrateurs et censeurs est de six années.

5.1.1. Membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé

Nom (Age)	Date de nomination	Date de fin de mandat	Fonction - Observations (nationalité, liens familiaux)
Monsieur Philippe Robardey (55 ans)	AGM du 17 mai 2013 (renouvellement)	AG à tenir en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Président Directeur Général Administrateur Nationalité française Fils de M. Jean-Louis Robardey
Monsieur Gérard Blanc (72 ans)	AGM du 17 mai 2013 (renouvellement)	AG à tenir en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur Nationalité française
Monsieur Alain Ribet (71 ans)	AGM du 17 mai 2013 (renouvellement)	AG à tenir en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur Nationalité française
Madame Martine Robardey (56 ans)	AGO du 31 mai 2012	AG à tenir en 2018 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur Nationalité française Epouse de M. Philippe Robardey
Monsieur Alberto Fernandez (65 ans)	AGO du 31 mai 2012 (renouvellement)	AG à tenir en 2018 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur Nationalité espagnole
Monsieur Jean-Louis Robardey (83 ans)	AGM du 28 mai 2009 (renouvellement)	AG à tenir en 2015 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur Nationalité française Père de M. Philippe Robardey
Monsieur Henri-Paul Brochet (69 ans)	AGM du 28 mai 2009	AG à tenir en 2015 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur Nationalité française

L'expérience des membres du Conseil d'Administration est indiquée au sein du chapitre 14.1.3 du présent document de référence.

26

Monsieur Alain RIBET, Administrateur

Mandats et fonctions en cours

Au sein du groupe :
Membre du Comité de Direction de Sogecclair Aerospace SAS
Directeur Expert de Sogecclair Aerospace SAS
Président de SE2 Consulting SAS

Hors groupe :

Administrateur de Formidias
Membre du conseil de surveillance de Sémidias

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés

Au sein du groupe :
Administrateur de Edt SA (TUP dans Sogecclair Aerospace SAS)
Administrateur de Clairis Technologies SA
(devenue Sogecclair Aerospace SAS)

Monsieur Alberto FERNANDEZ, Administrateur

Mandats et fonctions en cours

Au sein du groupe :
Membre du comité des rémunérations de SOGECLAIR

Hors groupe :

Membre du Comité Stratégie d'Asco
Président Jefe Jeronimo SL

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés

Hors groupe :

Administrateur d'Aries Industrial y Naval

Monsieur Henri-Paul BROCHET, Administrateur

Mandats et fonctions en cours

Au sein du groupe :
Membre du comité des rémunérations de SOGECLAIR

Hors groupe :

Administrateur suppléant d'Aerospace Valley
Président d'Aliage
Président du Cancéropole Grand Sud-Ouest
Membre du Conseil de surveillance d'Actia Group

Conseiller technique à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse

Président de la société HBIC

Gérant de la société Toulouse Air Spares

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés

Hors groupe :

Conseiller du Président de Thales Alenia Space
Directeur de l'intégration lors de la fusion Alcatel Space et Alenia Spazio
Directeur Général Adjoint de Thales Alenia Space
Directeur du site de Toulouse de Thales Alenia Space
Représentant permanent de Thales Alenia Space au Conseil d'Administration d'Intespace
Conseiller CESER

Madame Martine ROBARDEY, Administrateur

Mandats et fonctions en cours

Néant

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés

Néant

Monsieur Jacques RIBA, Censeur (administrateur jusqu'au 27 mai 2011)

Mandats et fonctions en cours

Au sein du groupe :
Membre du comité des rémunérations de SOGECLAIR

Hors groupe :

Gérant de Pagestri SARL
Gérant de Jari Conseil SARL

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés

Hors groupe :

Administrateur de Courtois SA (société cotée)

Monsieur Michel GRINDES, Censeur (administrateur jusqu'au 16 mai 2014)

Mandats et fonctions en cours

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés

Hors groupe :

Gérant de MBZ Consultants SARL

5.3. Direction générale

Depuis le 23 mai 2003, la Direction Générale de la société est assumée par Monsieur Philippe ROBARDEY, Président du Conseil d'Administration. Le Conseil a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général de la société.

5.4. Rémunérations des mandataires

Les rémunérations totales ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et par les sociétés contrôlées durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 à chaque mandataire social sont indiquées ci-dessous :

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)		
M. Philippe Robardey	Exercice 2013	Exercice 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	543 725	500 060
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	543 725	500 060

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations versées et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)				
M. Philippe Robardey	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- Rémunération brute fixe	205 200	205 200	215 000	215 000
- Rémunération variable annuelle	321 215	321 215	265 048	314 917
- Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
- Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- Jetons de présence	17 310	17 310	20 012	20 012
- Avantages en nature (véhicule de fonction)	-	-	-	-
TOTAL	543 725	543 725	500 060	549 929

La partie variable de la rémunération versée à Monsieur Philippe Robardey en 2013 correspond à l'exercice 2012 ; celle versée en 2014 correspond à 2013.

Lors de sa séance du 15 mars 2013, le conseil d'administration de SOGECLAIR a plafonné la partie variable de la rémunération de Monsieur Philippe ROBARDEY (4 % du résultat courant avant impôts consolidé et calculé sur les résultats du dernier exercice clos), versée en 2014 au titre de l'année 2013 au montant en euros de celle versée en 2013 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Sur l'exercice, un changement est intervenu dans les avantages à court terme de Monsieur Philippe ROBARDEY ; à ce titre il est indiqué que lors de sa séance du 17 mars 2014, le conseil d'administration de SOGECLAIR a arrêté les nouvelles modalités de la rémunération variable de Monsieur Philippe ROBARDEY, selon des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Compte tenu du caractère stratégique et donc confidentiel de ces éléments, SOGECLAIR a décidé de ne pas communiquer sur les objectifs qualitatifs qui ont été établis par le Conseil de manière précise. Les objectifs quantitatifs ont été définis sur les 3 critères suivants : le cash opérationnel, le résultat opérationnel et la prise de commandes. Le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2013	Montants versés en 2014
M. Gérard Blanc		
Jetons de présence	6 655	8 006
Autres rémunérations	-	-
M. Henri - Paul Brochet		
Jetons de présence	6 655	8 006
Autres rémunérations	-	-
M. Alberto Fernandez		
Jetons de présence	6 655	8 006
Autres rémunérations ⁽¹⁾	20 000	20 000
M. Michel Grindes		
Jetons de présence	6 655	8 006
Autres rémunérations	-	-
M. Jacques Riba		
Jetons de présence	6 655	8 006
Autres rémunérations	-	-

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2013	Montants versés en 2014
M. Alain Ribet		
Jetons de présence	17 655	19 006
Autres rémunérations brutes ⁽²⁾	60 000	65 000
M. Jean-Louis Robardey		
Jetons de présence	6 655	8 006
Autres rémunérations	-	-
Mme Martine Robardey		
Jetons de présence	-	8 006
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	137 585	160 048

(1) Rémunération sous forme d'honoraires à hauteur de 20.000 euros par exercice

(2) Rémunération brute fixe

Règle de répartition des jetons de présence

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence a été fixé pour SOGECLAIR SA par le Conseil d'Administration du 5 mars 1999 selon les modalités suivantes :

« Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par application des règles en matière de déductibilité fiscale et représentent tous les ans globalement 5 % de la rémunération moyenne attribués aux 5 salariés les mieux rémunérés de l'entreprise multipliés par le nombre de membres du conseil arrondis à la centaine d'euros la plus proche. Pour les exercices à venir, l'attribution des jetons au sein du Conseil d'Administration sera déterminée ainsi : part double pour le Président et pour le ou les directeurs généraux administrateurs, part simple pour les autres administrateurs. »

Il n'existe pas de critère d'attribution tel que le taux de présence aux réunions du Conseil d'Administration.

Le montant des jetons de présence sera maintenu pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
			Néant			

Tableau 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
		Néant	

Tableau 6 et 7

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	Néant					
Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan		Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice		Conditions d'acquisition	
	Néant					

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS**INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT AU 31 DECEMBRE 2014**

Néant

Néant

Tableau 9

Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
		Néant		

Tableau 10

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS**INFORMATION SUR LES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AU 31 DECEMBRE 2014**

Néant

Tableau 11

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Philippe Robardey PDG Date de dernier renouvellement : 17 mai 2013 Date de fin de mandat : AG 2019		X		X	X			X

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Lors de sa séance du 15 mars 2013, le conseil d'administration a autorisé un engagement au profit de Monsieur Philippe Robardey, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce aux termes duquel Monsieur Philippe Robardey percevra, en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec tel que défini au paragraphe ci-dessous ou de départ volontaire, une indemnité de 24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat). Cet engagement a été approuvé par l'Assemblée Générale du 17 mai 2013.

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de Résultat Opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 7,5% du chiffre d'affaires des exercices correspondants.

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Néant.

6. Les commissaires aux comptes

Les mandats de commissaires aux comptes titulaire et suppléant ci-après arrivent à expiration lors de la présente Assemblée :

- Commissaire aux comptes titulaire : MOREREAU AUDIT
- Commissaire aux comptes suppléant : CABINET JEAN BONNET – CJB AUDIT

Nous vous proposerons de les renouveler pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Des informations détaillées sont indiquées au chapitre 2 du présent document de référence.

7. Les conventions réglementées

Nous vous précisons que les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ont été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé. Nous vous demanderons de les approuver.

Nous avons donné à vos commissaires aux comptes les indications utiles pour leur permettre de vous présenter leur rapport spécial présentant ces conventions et qui figure au paragraphe 20.4.1 du document de référence.

8. Informations ayant un impact en termes d'offre publique

La structure du capital (tenant compte des participations dont la société a connaissance suite à des déclarations de franchissements de seuils) est définie au paragraphe 4.1 du présent rapport et au paragraphe 18.3 du document de référence.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires sur SOGECLAIR SA. Toutefois, il a été conclu le 23 décembre 2013 un engagement de conservation des titres de la Société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi Dutreil. Cet engagement concerne la famille Robardey et Monsieur Marc Darolles et porte sur 20% des actions et droits de vote y attachés. (cf. paragraphe 18.4 du document de référence)

Les droits de vote s'exercent conformément à l'article 15 de nos statuts et ne font pas l'objet de restriction statutaire. Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé, toutefois, qu'il existe un droit de vote double pour toutes actions inscrites au nominatif au terme d'un délai de deux ans.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil sont les règles légales, sauf pour la limite d'âge de 72 ans (s'appliquant au 1/3 des administrateurs et au Président) prévue à l'article 13 des statuts.

En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital figurant en annexe 2 du présent rapport. Par ailleurs, les pouvoirs du conseil en matière de rachat d'actions sont décrits au chapitre 4.3 du présent rapport.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les accords conclus par la société qui seraient susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société sont les suivants : le référencement AIRBUS E2S preferred supplier for engineering services et les emprunts bancaires.

Les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de mandataire sont décrits au paragraphe 5.4. du présent rapport.

9. Délégations en matière d'augmentations de capital

Le tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentations de capital en cours de validité est joint à l'annexe 2 du présent rapport.

Par ailleurs, il vous sera proposé de renouveler, selon les modalités présentées ci-après, les délégations financières en cours qui ont été consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 17 mai 2013 pour une durée de 26 mois et qui arrivent toutes à échéance le 16 juillet 2015.

En effet, le Conseil d'administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder s'il le juge utile à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société.

9.1. Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes (onzième résolution)

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes arrivant à échéance le 16 juillet 2015, nous vous proposons de la renouveler.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration pour une nouvelle période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 1.000.000 euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

Cette nouvelle délégation priverait d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

9.2 Délégations de compétence en vue de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription

Les délégations de compétence en vue de procéder à des augmentations de capital (immédiates ou à terme) par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription arrivant à échéance le 16 juillet 2015, nous vous proposons de les renouveler dans les conditions détaillées ci-après.

Ces délégations ont pour objet de conférer au conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix, pendant une période de 26 mois, à l'émission :

- d'actions ordinaires,
- et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

9.2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires à émettre (par la société ou une société du groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription (douzième résolution)

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 1.000.000 euros. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le plafond global du montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises, fixé à 1.000.000 euros (cf. dix-huitième résolution).

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Cette nouvelle délégation priverait d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

9.2.2 Délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription

9.2.2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires à émettre (par la société ou une société du groupe) avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (treizième résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé avec la faculté pour le conseil d'administration de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 1.000.000 euros. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre

pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le plafond global du montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises, fixé à 1.000.000 euros (cf. dix-huitième résolution).

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation (moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant la fixation du prix, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5%).

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Cette nouvelle délégation priverait d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

9.2.2.2 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires à émettre (par la société ou une société du groupe) avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé (quatorzième résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 1.000.000 euros, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20% du capital par an. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le plafond global du montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises, fixé à 1.000.000 euros (cf. dix-huitième résolution).

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons,

serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation. (moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant la fixation du prix, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5%).

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Cette nouvelle délégation priverait d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

9.2.2.3 Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital (quinzième résolution)

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1°, alinéa 2, du Code de commerce d'autoriser le Conseil d'Administration, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou par placement privé (treizième et quatorzième résolutions) à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues selon les modalités précitées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourrait être inférieur, au choix du Conseil d'administration :

- soit au cours moyen pondéré de l'action de la Société le jour précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 15 %,
- soit à la moyenne de cinq cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les trente dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

Cette règle dérogatoire de prix pourrait permettre à la société de disposer d'une souplesse dans le choix de la moyenne de référence pour le calcul du prix d'émission, notamment en cas de fluctuation du cours.

9.2.3 Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (seizième résolution)

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription précitées (douzième à quatorzième résolutions), de conférer au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

9.3 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières (dix-septième résolution)

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au conseil d'administration une

délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10 % du capital social au jour de l'Assemblée, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le plafond global du montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises, fixé à 1.000.000 euros (cf. dix-huitième résolution).

Cette nouvelle délégation priverait d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

9.4 Limitation globale des plafonds concernant le montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises (dix-huitième résolution)

Nous vous proposons de fixer à 1.000.000 euros le montant nominal global maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu des résolutions suivantes :

- douzième résolution : délégation en vue d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- treizième résolution : délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public,
- quatorzième résolution : délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé, et,
- dix-septième résolution : délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'apports en nature.

A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

9.5 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE (dix-neuvième résolution)

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire. L'Assemblée étant appelée à statuer sur plusieurs délégations d'augmentation de capital en numéraire, elle doit donc également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un PEE, étant observé que l'inscription à l'ordre du jour de cette délégation au profit des adhérents d'un PEE permet également à la Société de satisfaire à l'obligation triennale prévue par les dispositions susvisées.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'Administration, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Cette nouvelle délégation mettrait fin à la délégation antérieure ayant le même objet.

10. Proposition de mise en harmonie des statuts

Le décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014 a modifié les modalités de détermination des actionnaires pouvant participer aux Assemblées Générales. Désormais, conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, pour pouvoir participer à l'Assemblée, tout actionnaire doit justifier de l'inscription en compte (et non plus de l'enregistrement comptable) de ses titres, à son nom de l'actionnaire ou celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième (et non plus au troisième) jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

Il vous est donc proposé, dans le cadre de la vingtième résolution, de mettre en harmonie l'article 15 des statuts avec les dispositions susvisées.

11. Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice

Se reporter à l'annexe 3 du présent rapport.

Votre Conseil vous invite à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1

Responsabilité sociétale de l'entreprise

Nous vous indiquons ci-après les informations sociales, sociétales et environnementales pertinentes et significatives du groupe.

Le groupe et ses dirigeants ont de nombreux engagements dans le monde économique et dans les mandats paritaires (MEDEF ; branches professionnelles ; CPH ; URSSAF ; Pôles de Compétitivités ; Clubs d'Entreprises...).

A date aucun rapport n'a été spécifiquement rédigé et/ou audité. Par ailleurs les chapitres suivants détaillent certains aspects assimilables à la RSE.

1. Informations sociales et sociétales

1.1. Emplois

L'effectif total consolidé du groupe, en valeur moyenne sur l'année 2014 exprimée en équivalent temps-plein, est réparti comme suit :

	2014	2013	2012
Ingénieurs, cadres et techniciens supérieurs	1 078	993	879
Techniciens et employés	100	110	103
TOTAL	1 178	1 103	982

Les régions Midi-Pyrénées, Aquitaine, Loire Atlantique et PACA comptent 779 collaborateurs ; l'Ile-de-France en totalise 86.

La moyenne d'âge est de 36,6 ans avec un taux de renouvellement de 5,4 %.

Les contrats à durée déterminée représentent environ 1,2 % de l'effectif. La proportion d'intérimaires par rapport à l'effectif total n'est pas significative.

Les recrutements ont principalement concerné des techniciens supérieurs, ingénieurs et experts dans les domaines Aérostructure, et Installation de Systèmes.

Les perspectives d'activité dans le cadre de notre développement conduisent à maintenir un haut niveau d'expertise.

1.2. Sous-traitance

SOGECLAIR fait régulièrement appel à des sociétés extérieures (sous-traitance).

Le taux de flexibilité s'établit à près de 23 % et ce taux résulte d'une adaptation permanente du groupe afin de répondre au mieux à des besoins :

- capacitaires sur ses métiers, s'agissant d'absorber un surcroît d'activité, non durable ou trop abrupt pour immédiatement y allouer des ressources propres, et préserver un niveau de flexibilité suffisant pour savoir faire face à des changements de facteurs économiques,
- de spécialité s'agissant de répondre à des besoins clients et disposer rapidement des savoir-faire avant de les avoir capitalisés en interne.

Pour ce faire, SOGECLAIR entretient un réseau de relations avec des partenaires fidèles et spécialisés :

- principalement en zone euro, reconnus pour leurs compétences, leur expérience et leur compétitivité,
- pour quelques-uns hors zone euro, éprouvés quant à leurs compétences, apportant un surcroît de compétitivité et satisfaisant nos critères de qualité.

Il est raisonnable de penser que tandis que SOGECLAIR pourra continuer à créer des emplois, propres et sous-traités, en zone euro, la sous-traitance hors zone euro devrait également croître afin de répondre aux exigences toujours plus fortes de nos clients en matière de coût et de compensation géographique (Offset/Offshore).

1.3. Durée du travail / Absentéisme

Pour les sociétés de droit français les accords de 35 h ont été contractés entre 2000 et 2002. La durée du travail pour les salariés à temps plein y est soit de 35 h par semaine, soit basée sur 218 jours par an. Le personnel à temps partiel effectue les horaires suivants : de 14 h à 31 h par semaine.

Le taux d'absentéisme est de 1,99 %. Les principaux motifs d'absentéisme sont des arrêts de travail pour (par ordre croissant) paternité, maternité et maladie.

1.4. Politique de rémunération

Pour les filiales françaises, les évolutions des rémunérations font l'objet de négociations annuelles au sein de chaque structure. En 2014, les rémunérations ont évolué en moyenne entre 2 % et 3 % toutes catégories de collaborateurs confondues.

Pour les filiales françaises, il existe un accord de participation qui a dégagé une réserve spéciale de participation brute de 605 k€ en 2014.

1.5. Relations professionnelles / Bilan des accords collectifs / Accompagnement des seniors

Chaque filiale française a ses propres institutions représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégation unique, délégués du personnel). Celles-ci sont réunies régulièrement soit par les directeurs de filiales, soit par les responsables des ressources humaines dans le respect des dispositions législatives. Les accords collectifs et/ou de branche font l'objet de suivis dans le cadre de ces réunions.

En 2013, des plans d'actions d'une durée de 3 ans, relatifs au contrat de génération ont été signés au sein des principales filiales françaises.

1.6. Conditions d'hygiène et sécurité

Compte tenu de l'activité de l'entreprise qui est réalisée principalement dans des espaces « bureaux », les conditions d'hygiène et de sécurité n'appellent aucun commentaire. Les espaces de travail font l'objet de maintenance et d'entretien continus.

1.7. Développement des compétences / Formation (filiales françaises)

En 2014, un montant de 884 k€ a été consacré aux dépenses de formation, représentant 2,86 % de la masse salariale du périmètre concerné. Les dépenses de formation, principalement techniques, sont destinées à maintenir un haut niveau technique et des compétences multiples pour l'ensemble des collaborateurs. Les dispositions législatives dans le cadre du DIF (droit individuel à la formation) sont mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2005.

1.8. Egalité professionnelle / Personnes en situation de handicap

En matière d'égalité professionnelle, la société veille à l'application des dispositions légales prévues et ne pratique aucune différence fondée sur d'autres critères que les compétences et les conditions de travail.

En particulier aucune distinction n'est établie entre hommes et femmes, tandis que la promotion pour l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés est recherchée par des stages et embauches ou par le recours à des prestataires spécialisés (Centres d'Aide par le Travail. ...).

Un accord portant sur l'égalité professionnelle entre les Hommes et les Femmes a été signé le 6 novembre 2014 pour la filiale française SOGECLAIR AEROSPACE SAS.

1.9. Rapport de situation professionnelle comparée hommes/femmes

Un rapport de situation comparée a été établi en 2013 pour la filiale française Sogclair Aerospace SAS.

Celui-ci permet d'apprécier, pour chacune des catégories professionnelles de l'entreprise, la situation respective des femmes et des hommes en matière d'embauche, de formation, de promotion professionnelle, de qualification, de classification, de conditions de travail, de rémunération effective et d'articulation entre l'activité professionnelle et de l'exercice de la responsabilité familiale (article L. 2323-57 CT).

Il intègre également un plan d'action couvrant quatre domaines : la rémunération, le recrutement, la formation et l'articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de la vie familiale.

Ce plan d'action fixe les objectifs de progression, les actions permettant de les atteindre, les indicateurs chiffrés pour les suivre et les coûts évalués et les échéanciers.

Les membres du Comité d'Entreprise concerné ont émis un avis favorable sur ce rapport.

En application de la loi du 27 janvier 2011, le Conseil d'Administration délibère annuellement, sur la question de l'égalité professionnelle homme/femme.

1.10. Œuvres sociales (filiales françaises)

Les œuvres sociales font partie des prérogatives des comités d'entreprise et portent sur des avantages consentis aux collaborateurs : restaurant d'entreprise, organisation de voyages et sorties sportives, réduction sur billetterie avion/cinéma/théâtre, locations vacances. Le budget 2014 des œuvres sociales pour les filiales ayant un comité d'entreprise a représenté environ 350 k€.

2. Informations environnementales

L'impact environnemental des sociétés du groupe SOGECLAIR s'établit à deux niveaux :

- Impact des produits conçus et/ou fabriqués lors de leur fonctionnement et retrait du service,
- Impact de fonctionnement des sociétés par elles-mêmes dans la réalisation de leur activité.

Les sociétés du groupe SOGECLAIR ont intégré une politique environnementale et un système de management basé sur l'ISO 14001 couplé à celui de la qualité et permettant l'identification des moyens et actions nécessaires.

Impact des produits conçus et/ou fabriqués

Les produits conçus et/ou fabriqués répondent à la réglementation en vigueur. L'ISO 14062 et la directive REACH sont les exigences applicables et sont intégrées dans les produits conçus. Les collaborateurs sont sensibilisés à l'intégration des exigences environnementales dans la conception et la fabrication de leurs produits. Les fournisseurs font partie intégrante du dispositif.

Impact de fonctionnement / Emploi des ressources / Sensibilisation du personnel

Le domaine d'intervention principal étant l'ingénierie, les sociétés du groupe SOGECLAIR ont peu d'activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement.

Pour l'ensemble des entreprises, des actions sont engagées pour diminuer la consommation énergétique notamment électrique et la consommation d'eau, essentiellement sanitaire. Ainsi l'introduction du « green IT » est devenue pratique courante. Les collaborateurs sont sensibilisés à un comportement responsable dans leur consommation.

Des moyens de communication à distance ont été déployés pour diminuer le nombre de voyages et ainsi l'impact CO2. En France, les nouveaux véhicules de fonction des collaborateurs, hors Direction Générale, doivent présenter une émission de CO2 inférieure à 120 g/km.

Les sociétés du groupe SOGECLAIR assurant de la fabrication disposent des moyens matériels et humains nécessaires au traitement des déchets et des rejets.

Un bilan carbone a été réalisé en 2013 au niveau de 5 sites français du groupe, portant notamment sur la majeure partie de l'infrastructure IT du groupe et conclut à l'émission de 2,2 tonnes de CO2 par collaborateur, ce qui est un niveau faible au regard des entreprises de même nature. Les préconisations effectuées ont fait l'objet d'analyse et un plan d'actions a été initié en 2014 et est toujours en cours, portant notamment sur les déplacements et visant à toujours mieux contrôler notre impact de fonctionnement.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées

Non applicable

Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

Pour l'instant, compte tenu de son activité, la société ne s'est pas lancée dans une telle démarche.

Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière

Non applicable

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement

Non isolées

Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société

Non applicable

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Néant

Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci

Néant

ANNEXE 2

Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	17/05/2013	16/07/2015	725 K€	-	-	725 K €
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	17/05/2013	16/07/2015	725 K€ ^{(2) (1)}	-	-	725 K€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	17/05/2013	16/07/2015	725 K€ ^{(2) (1)}	-	-	725 K€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	17/05/2013	16/07/2015	725 K€ ^{(2) (1)}	-	-	725 K€
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	17/05/2013	16/07/2015	10 % du capital ⁽¹⁾	-	-	10 % du capital
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	17/05/2013	16/07/2015	3 % du capital	-	-	3 % du capital

(1) : Le plafond pour le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises s'impute sur un plafond global de 750.000 € (concernant les augmentations de capital).

De même, le plafond pour le montant nominal maximum des titres de créance susceptibles d'être émis s'impute sur un plafond global de 750.000 € (concernant les titres de créance).

Les plafonds en termes de montant nominal maximum des actions, d'une part, et de titres de créance, d'autre part sont autonomes.

(2) : Plafond de 750.000 € fixé, d'une part ; pour le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises et d'autre part, pour le montant nominal maximum des titres de créance susceptibles d'être émis.

ANNEXE 3

Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice

Nom et prénom	
Qualité	
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	NÉANT
Nombre total d'instruments financiers cédés	
Prix moyen pondéré	
Montant total des cessions	
Nombre total d'instruments financiers acquis	
Prix moyen pondéré	
Montant total des acquisitions	
Nombre total d'instruments financiers souscrits / échangés	
Prix moyen pondéré	
Montant total de l'opération	

ANNEXE 4

Tableau récapitulatif des résultats sur les cinq derniers exercices (en €)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2010	EXERCICE 2011	EXERCICE 2012	EXERCICE 2013	EXERCICE 2014
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Nombre des actions ordinaires existantes	725 000	725 000	725 000	2 900 000 ⁽¹⁾	2 900 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'Affaires hors taxes	3 909 861	4 560 476	4 625 164	5 078 400	5 009 570
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 909 608	689 389	982 059	4 131 581	3 249 135
Impôts sur les bénéfices	573 413	904 476	245 682	406 650	300 521
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 291 399	(297 700)	567 274	3 571 451	2 814 704
Résultat distribué	398 750	616 250	1 160 000	1 450 000	1 450 000 ⁽²⁾
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,84	(0,39)	1,02	1,28	1,02
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,78	(0,41)	0,78	1,23	0,97
Dividende attribué à chaque action	0,55	0,85	1,60	0,50	0,50 ⁽²⁾
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	16	15	16	17	18
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 207 455	1 285 511	1 424 559	1 647 669	1 463 127
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	567 644	613 665	672 314	644 622	669 146

(1) division par 4 de la valeur nominale de l'action au 1^{er} juillet 2013

(2) projet

Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 20 mai 2015.

1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 28 février 2015

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 155.827 représentant 5,37% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI :	3.374
Opérations de croissance externe :	152.453
Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés :	néant
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions :	néant

2) Nouveau programme de rachat d'actions

Autorisation du programme : Assemblée générale du 20 mai 2015

Titres concernés : actions ordinaires

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10% du capital (soit 290.000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 155.827 (soit 5,37% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 134.173 actions (soit 4,63% du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Prix maximum d'achat : 64 euros

Montant maximal du programme : 18.560.000 euros

Modalités des rachats : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Objectifs :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SOGECLAIR par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale du 20 mai 2015 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Durée de programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 20 mai 2015, soit jusqu'au 19 novembre 2016.

27.1. Rapport du Président pour l'Assemblée Générale

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte dans ce rapport joint à celui du conseil :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale,
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le présent rapport est préparé par le Président-Directeur Général en collaboration avec les avocats spécialisés de la société et le responsable du secrétariat juridique et de l'établissement du document de référence annuel.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 19 mars 2015 et transmis aux commissaires aux comptes.

La gouvernance d'entreprise

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code Middelnext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de Middelnext (www.middelnext.com) ci-après le Code de référence.

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Toutefois, les dispositions de ce Code en matière de jetons de présence ont été écartées.

En effet, compte tenu de la forte assiduité des membres du Conseil, il n'a pas été jugé nécessaire de modifier la pratique actuelle, rappelée ci-après, lors de la répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil, pour se baser sur l'assiduité et le temps consacré à la fonction.

1. Le Conseil d'Administration et les comités

1.1. Le Conseil d'Administration

1.1.1. La composition du Conseil

Le Conseil est composé de sept membres :

- Monsieur Philippe Robardey, Président Directeur Général, né le 14 octobre 1959, renouvelé en 2013 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Jean-Louis Robardey, administrateur, né le 22 juillet 1931, renouvelé en 2009 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Alain Ribet, administrateur, né le 16 janvier 1944, renouvelé en 2013 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Alberto Fernandez, administrateur, né le 1er avril 1949, renouvelé en 2012 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,

■ Monsieur Gérard Blanc, administrateur, né le 6 mars 1943, nommé en 2013 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,

■ Monsieur Henri-Paul Brochet, administrateur, né le 12 septembre 1945, nommé en 2009 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

■ Madame Martine Robardey, administrateur, née le 25 février 1959, nommée en 2012 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-douze ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Monsieur Jacques Riba, dont le mandat d'administrateur n'a pas été renouvelé lors de l'Assemblée Générale réunie le 27 mai 2011, a été nommé, lors de la réunion du Conseil d'Administration du même jour, en qualité de censeur, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Michel Grindes, dont le mandat d'administrateur n'a pas été renouvelé lors de l'Assemblée Générale réunie le 16 mai 2014, a été nommé, lors de la réunion du Conseil d'Administration du même jour, en qualité de censeur, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

En leur qualité de censeur, Messieurs Jacques Riba et Michel Grindes assistent aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative. Chargés de veiller à l'application des statuts, ils peuvent émettre un avis sur tout point figurant à l'ordre du jour du Conseil et demander que leurs observations soient portées à la connaissance de l'Assemblée Générale s'ils le jugent à propos.

Monsieur Philippe Robardey, Président du Conseil d'Administration, exerce la Direction Générale de la société en tant que mandataire social.

Madame Huguette Robardey, ancien administrateur, a été nommée secrétaire du Conseil.

Le nombre et la nature des autres mandats et fonctions exercés par les administrateurs figurent dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Le tableau ci-après fait apparaître les changements intervenus dans la composition du conseil en 2014 :

Nom des membres du Conseil	Nature du changement	Date d'effet	Diversification dans la composition du Conseil
Monsieur Michel Grindes	Echéance du mandat d'administrateur (nomination en qualité de censeur)	16/05/2014	-

Deux administrateurs, Messieurs Gérard Blanc et Henri-Paul Brochet, sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code de référence dont les critères sont rappelés dans le tableau ci-après.

Critères d'indépendance	M Blanc	M Brochet
Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années	☒	☒
Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité	☒	☒
Ne pas être actionnaire de référence de la Société	☒	☒
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	☒	☒
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années	☒	☒

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis-à-vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Les modalités de révélation d'un éventuel conflit d'intérêts sont définies au sein du règlement intérieur (cf. paragraphe 1.1.4 du présent document).

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Louis Robardey arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Nous proposons à l'Assemblée Générale réunie ce jour de nommer en remplacement, Madame Chantal Boucher en qualité d'administrateur pour une durée de six ans.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Henri-Paul Brochet arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Son renouvellement sera proposé à l'Assemblée Générale réunie ce jour, pour une durée de six ans.

Lors de sa séance du 14 mars 2011, le Conseil d'Administration a pris acte des nouvelles dispositions de la Loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils et à l'égalité professionnelle. Dans la mesure où il sera proposé à la prochaine Assemblée de nommer Madame Chantal Boucher en remplacement de Monsieur Jean Louis Robardey (si cette résolution était adoptée), le conseil d'administration de la Société devrait comprendre, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale, 2 femmes sur les 7 membres du conseil, soit une proportion de femmes de plus de 28%, et être ainsi conforme à la réglementation en vigueur qui exige au moins 20% de membres de chaque sexe au sein du conseil.

1.1.2. Les conditions de préparation des travaux du Conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

1.1.3. La tenue des réunions du Conseil

Les convocations du Conseil d'Administration sont faites par le Président, par écrit, dix jours au moins à l'avance, sauf exception. Les réunions se tiennent au siège social.

Par ailleurs, les administrateurs sont destinataires des documents échangés lors des réunions du Comité de direction (5 réunions en 2014).

Avant toute communication financière, les données et documents sont préalablement adressés à tous les administrateurs.

Au cours de chaque réunion du Conseil d'Administration, le Président présente, sous forme de documents remis aux administrateurs, les éléments clés et les différents thèmes abordés. Chaque séance permet de suivre ainsi l'activité du groupe, filiale par filiale.

Deux fois par an, pour les comptes semestriels et annuels, le Président présente au Conseil d'Administration les projets de documents pour les réunions de présentation des résultats.

Le Conseil d'Administration examine et/ou oriente puis autorise les négociations en matière de variation de périmètre et de croissance externe.

Dans le cadre du renforcement du rôle du Conseil d'Administration, depuis fin 2004, il commente les budgets et plans de chaque filiale avant approbation par le Président Directeur Général.

Enfin, le Conseil d'Administration examine et autorise les engagements de la société sur des projets nécessitant des financements significatifs, ou les garanties, cautions qui pourraient y être associés.

Au-delà de rencontres régulières entre la Direction Générale et les administrateurs, le Conseil s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice 2014. Les membres du Conseil ont témoigné d'une grande assiduité, aucun absentéisme notable n'étant à signaler. Le taux moyen de présence physique effective a été de 89%. Les moyens de téléconférence ont été utilisés lors d'une réunion selon les critères définis par le règlement intérieur du conseil.

Aucune réunion ne s'est tenue en l'absence du Président Directeur Général.

Aucune réunion du Conseil d'Administration n'a été provoquée à l'initiative d'administrateurs.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui arrêtent les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnelle. Ils y participent effectivement.

1.1.4. Le règlement intérieur du Conseil

Il a été établi un règlement intérieur du Conseil en date du 16 mars 2007, dont l'objet est de rappeler aux membres du Conseil d'Administration leurs différents devoirs et de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration.

Le règlement intérieur définit le rôle et la composition du Conseil d'Administration et des comités. Il fixe les devoirs des administrateurs de manière générale et également leurs obligations liées à la détention d'informations privilégiées.

Le règlement intérieur prévoit la fréquence des réunions et les moyens mis en œuvre pour y participer.

En matière de prévention des conflits d'intérêts, le règlement intérieur du conseil prévoit que : « *Afin de prévenir les risques de conflits d'intérêt et de permettre au conseil d'administration de délivrer une information de qualité aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, chaque administrateur a l'obligation de déclarer au conseil d'administration dès qu'il en a connaissance, toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, étant précisé qu'une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe.* »

Le règlement a été mis à jour le 16 mars 2012 au regard de l'instauration de fenêtres négatives pour les personnes ayant accès à des informations privilégiées. Il est disponible dans la rubrique « investisseurs » du site internet de la société (www.sogclair.com).

1.1.5. Thèmes débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité

Durant l'exercice 2014, le Conseil d'Administration a délibéré notamment sur les sujets ci-dessous :

- l'arrêté des comptes individuels et consolidés annuels et semestriels,
- l'examen des budgets de l'exercice 2015 et des tendances 2016 et 2017,
- Les enjeux stratégiques de la société discutés et débattus à chaque réunion (analyse des orientations stratégiques, économiques et financières, l'organisation des filiales, le suivi des plans de recrutement),
- l'examen de projets éventuels de croissance externe et d'autres évolutions de périmètre,
- les cautions et avals,
- la composition et la rémunération du Comité de direction,
- le suivi des référencements et de l'avancement des contrats d'importance majeure,

- les projets innovants développés ou en cours de développement,
- les relations avec les tiers,
- la situation des mandats des administrateurs.

1.1.6. Évaluation des travaux du Conseil

Conformément au Code de référence Middlednext et aux recommandations de l'AMF, le Conseil a été informé qu'il convenait de mettre en œuvre une procédure d'évaluation du Conseil, de façon régulière, en vue notamment de (i) faire le point sur les modalités de son fonctionnement, (ii) vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et (iii) mesurer la contribution effective de chaque administrateur à ses travaux du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Cette évaluation a été mise œuvre pour la première fois en 2011. En décembre 2014, lors de son évaluation annuelle, le Conseil d'administration a considéré que globalement le fonctionnement du Conseil était satisfaisant, la plupart des améliorations et suggestions proposées lors de la précédente évaluation ayant été mises en œuvre.

Conformément à ce qui avait été demandé, il a été procédé à l'envoi préalable des projets d'ordre du jour. Les administrateurs ont été sollicités pour proposer s'ils le souhaitent des sujets à aborder. Certains administrateurs ont ainsi participé à l'élaboration de l'ordre du jour.

1.2. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

1.2.1. Le Conseil sous forme de comité d'audit

Suivant délibération en date du 14 décembre 2010, le conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 823-20 et 823-19 du Code de commerce d'assurer lui-même les missions dévolues au comité d'audit.

Le Conseil a également décidé de suivre les recommandations du groupe de travail Poupert Lafarge du 14 juin 2010 qui lui ont été présentées concernant les missions dévolues au comité d'audit ainsi que les recommandations spécifiques aux Valeurs Petites et Moyennes dont le conseil se réunit sous forme de comité d'audit. Cependant, il a été décidé que le Président-Directeur Général participerait aux Conseils réunis en formation de comité d'audit.

1.2.2. Le comité des rémunérations

Lors de sa séance du 17 décembre 2014, le Conseil a décidé que le comité des rémunérations serait désormais composé de 3 administrateurs : Messieurs Gérard Blanc, Henri-Paul Brochet et Alberto Fernandez et d'un censeur : Monsieur Jacques Riba.

Les missions de ce comité consistent notamment à faire des propositions concernant la rémunération du Président Directeur Général et l'orientation de la politique salariale du groupe. Le comité soumet ses propositions au Conseil qui lui seul décide.

Suite à l'adhésion au code de gouvernance Middlednext lors du Conseil d'Administration du 10 mars 2010, la mission du Comité des rémunérations reste inchangée.

Il analyse également une fois par an les rémunérations du Comité de direction. Le taux de participation à ce comité s'élève à 100% en 2014.

Le Conseil a décidé, lors de sa réunion du 12 mars 2009, d'étendre la mission du Comité des rémunérations à l'examen des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

2. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

Cependant, conformément à l'article 2 du règlement intérieur du conseil, toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée doit être préalablement autorisée par le conseil d'administration.

3. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

3.1. Rémunération des membres du Conseil - Règle de répartition des jetons de présence

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence a été fixé pour SOGECLAIR par le Conseil d'Administration du 5 mars 1999 selon les modalités suivantes :

« Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par application des règles en matière de déductibilité fiscale et représentent tous les ans globalement 5 % de la rémunération moyenne attribués aux 5 salariés les mieux rémunérés de l'entreprise multipliés par le nombre de membres du conseil arrondis à la centaine d'euros la plus proche. Pour les exercices à venir, l'attribution des jetons au sein du Conseil d'Administration sera déterminée ainsi : part double pour le Président et pour le ou les directeurs généraux administrateurs, part simple pour les autres administrateurs. »

3.2. Rémunération des mandataires - Critères de calcul ou circonstances d'établissement des éléments composant les rémunérations et avantages

En matière de rémunération des mandataires, le Conseil se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middledent de décembre 2009.

La partie variable de la rémunération versée à Monsieur Philippe Robardey en 2013 correspond à celle due au titre de l'exercice 2012 ; celle versée en 2014 correspond à celle due au titre de l'exercice 2013.

Lors de sa séance du 15 mars 2013, le conseil d'administration de SOGECLAIR a plafonné la partie variable de la rémunération de Monsieur Philippe ROBARDEY (4 % du résultat courant avant impôts consolidé et calculé sur les résultats du dernier exercice clos), versée en 2014 au titre de l'année 2013 au montant en euros de celle versée en 2013 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Sur l'exercice 2014, un changement est intervenu dans les avantages à court terme de Monsieur Philippe ROBARDEY ; à ce titre il est indiqué que lors de sa séance du 17 mars 2014, le conseil d'administration de SOGECLAIR a arrêté les nouvelles modalités de la rémunération variable de Monsieur Philippe ROBARDEY, selon des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Compte tenu du caractère stratégique et donc confidentiel de ces éléments, SOGECLAIR a décidé de ne pas communiquer sur les objectifs qualitatifs qui ont été établis par le conseil de manière précise. Les objectifs quantitatifs ont été définis sur les 3 critères suivants : le cash opérationnel, le résultat opérationnel et la prise de commandes. Le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Il est rappelé l'engagement à verser à Monsieur Philippe Robardey, en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général, sauf en cas d'échec ou de départ volontaire, une indemnité en fonction de sa rémunération fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat, sous condition de performance du résultat opérationnel de la société.

Monsieur Philippe Robardey n'est pas bénéficiaire d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions attribuées gratuitement ou d'un régime de retraite à prestations définies.

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 15 des statuts de la société.

5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Conseil.

Procédures de contrôle interne et procédures de gestion des risques

Responsabilités assignées

La Direction Générale définit les objectifs en matière de contrôle interne et répartit les responsabilités pour assurer l'évaluation régulière des activités de l'ensemble des sociétés du groupe.

Dans le cadre du contrôle interne, les responsabilités suivantes ont été fixées aux différents organes de direction :

■ Direction Générale groupe

La Direction Générale est responsable de la mise en place des systèmes de reporting comptables et opérationnels, de leurs structures, du choix d'indicateurs homogènes et de la fixation de délais raisonnables pour la remontée de l'information.

Elle fixe les objectifs des services financiers et facilite la mission des auditeurs.

Elle est également responsable du retour d'informations vers les filiales au niveau consolidé lors de réunions trimestrielles.

■ Services financiers

Ces services sont organisés autour de deux pôles :

- Comptabilité, contrôle de gestion et fiscalité,
- Consolidation, fusion-acquisition, communication et publication financière, trésorerie, juridique et assurances.

Ces services sont responsables de la collecte des données comptables et opérationnelles des filiales, de leur consolidation en données groupe, de l'interface avec les auditeurs des filiales et du groupe, de l'audit interne et du respect des procédures groupe, et du système de reporting interne et de son évolution.

Ils détectent et analysent les dérives, en informent la Direction Générale groupe et valident avec les filiales les plans d'actions tant correctifs que préventifs.

Ils disposent de l'autorité, des compétences et des outils nécessaires pour mener à bien ces missions de contrôle. Ces services sont responsables de la publication financière du groupe et assurent la coordination dans les domaines du juridique et des assurances.

■ Directions Générales des filiales

Elles sont responsables de la collecte de l'information des unités opérationnelles, fournissent aux services financiers leurs indicateurs de reporting.

Elles établissent des plans d'actions en cas de risque avéré ou probable de dérive, en informent leurs organes de direction ainsi que la Direction Générale groupe et mettent en œuvre les mesures validées. Elles assurent, enfin, une information régulière vers leurs unités opérationnelles sur l'évolution des procédures de contrôle groupe, les dérives détectées et les mesures prises.

■ Directions opérationnelles des filiales

Elles sont responsables de la fiabilité des données comptables et opérationnelles relatives à leur activité et de l'application au plus bas niveau des procédures de contrôle groupe.

A ce titre, elles sont responsables de sélectionner et mettre en œuvre les règles les plus appropriées pour prévenir les erreurs et/ou malveillances, déceler au plus tôt les écarts, limiter leur effet et rendre compte sans délai à leur Direction Générale.

Objectifs poursuivis

Les objectifs fixés au contrôle interne sont de mettre en place des outils et des organisations permettant de garantir la fiabilité des informations financières communiquées, d'identifier les risques et d'en prévenir l'occurrence, de détecter des dysfonctionnements et de sécuriser la valeur des actifs de l'entreprise.

Les principaux risques identifiés sont des risques financiers et commerciaux et sont liés à des problèmes :

- d'estimation initiale et d'exécution des contrats,
- de financement des projets,
- de dépendance commerciale ou technique,
- de sensibilité aux facteurs économiques : taux, change, croissance des marchés.

Face à ces risques, un accent particulier est mis sur les instruments suivants rendus applicables à l'ensemble des filiales.

■ Arrêtés comptables

Les situations comptables trimestrielles sont arrêtées sous la responsabilité de chaque filiale et comptabilisées suivant des procédures et un plan harmonisés avec le groupe de façon à respecter les obligations légales nationales et faciliter leur présentation aux normes IFRS.

Ces données font l'objet, pour les sociétés anonymes et les sociétés par actions simplifiées du groupe, d'un examen par les commissaires aux comptes (limité pour le semestre, complet pour l'année), et pour toutes les sociétés d'un contrôle de vraisemblance par les services financiers du groupe (à la réception des situations et à tour de rôle suivant les filiales par un examen sur place).

■ Tableau de Bord de Reporting opérationnel

Un système de reporting opérationnel et financier visant à disposer d'une vision fréquente et prospective de la performance des diverses unités opérationnelles et filiales du groupe en France et à l'étranger, répond à un processus d'amélioration continue.

Ce système repose sur un Tableau de Bord de Reporting mensuel, déployé sous un format unifié et permettant de disposer des éléments suivants :

- prise de commandes et carnet de commandes,
- facturation et niveau des travaux en cours,
- effectifs, masse salariale et sous-traitance,
- salaire moyen,
- indicateurs de productivité,
- trésorerie et investissements.

Les objectifs d'amélioration continue visent à :

- accroître la visibilité du groupe sur les données des filiales et procurer des capacités d'analyse multidimensionnelles (filiales, produits, marchés),
- offrir aux dirigeants des indicateurs adaptés à leurs besoins de pilotage,
- contrôler les affaires.

Les principales affaires sont suivies pendant leur exécution :

- en cours d'exécution, toutes les dépenses et les facturations relatives à chaque affaire sont comptabilisées sans délai grâce à un outil informatisé éprouvé depuis plusieurs années et offrant une visibilité en temps réel sur la production, les coûts engagés, le reste à faire et les écarts versus le budget initial,
- les données issues de cet outil sont directement utilisées pour établir le suivi mensuel des affaires critiques inclus au Tableau de Bord de Reporting.

Des réunions mensuelles avec chaque Directeur ont été mises en place afin d'analyser les indicateurs, la performance économique et l'activité commerciale de chaque entité.

Limites courantes

Le contrôle interne met tout en œuvre pour prévenir, détecter et corriger toutes les erreurs, anomalies, voire fraudes, notamment celles qui résulteraient de collusion ou de dysfonctionnement échappant à la vigilance normale et continue des personnels et de la hiérarchie de la société à tout niveau. Toutefois, comme tout système de contrôle interne, le dispositif mis en place ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient éliminés.

Le contrôle interne repose également sur la fiabilité et la pertinence des indicateurs choisis, sur la performance des outils et des méthodes d'élaboration et de consolidation des données et sur les règles d'organisation mises en place à tous les niveaux pour garantir son indépendance.

Il n'a pas encore été à ce jour formalisé au travers d'un manuel de procédures, pas plus que les instruments de contrôle décrits précédemment ne font l'objet d'un audit interne formalisé systématique, préalable à l'intervention de nos commissaires aux comptes.

Au cours de l'année 2014, le processus de contrôle interne n'a pas révélé de défaillances ou d'insuffisances majeures.

Le Président du Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ SOGECLAIR SA

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX

Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR

7, avenue Albert Durand

31700 - BLAGNAC

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ SOGECLAIR SA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SOGECLAIR SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Toulouse, le 14 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS
Robert MOREREAU

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

AUTRES DOCUMENTS

Les documents suivants sont intégrés au document de référence pour bénéficier des dispenses de publications séparées prévues par le règlement général de l'AMF.

27.2. Rapport financier annuel

27.2.1. Comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurent au chapitre 20.3.3, page 38 du présent document de référence.

27.2.2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurent au chapitre 20.3.1, page 21 du présent document de référence.

27.2.3. Rapport de gestion de l'article 222-3-3° du règlement général de l'AMF

- Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, du résultat et de la situation financière de la société et de celles du groupe qu'elle consolide, ainsi qu'une description de ses principaux risques et incertitudes

Ces informations figurent au chapitre 26, page 54 du présent document de référence.

- Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces informations figurent au chapitre 26, page 71 du présent document de référence.

- Informations relatives au bilan du fonctionnement du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice

Ces informations figurent au chapitre 26, page 64 du présent document de référence.

- Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel

Ces informations figurent au chapitre 1, page 5 du présent document de référence.

27.2.4. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels

Ces informations figurent au chapitre 20.4, pages 44 à 48 du présent document de référence.

27.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres

Ces informations figurent au chapitre 26 du présent document de référence.

273. Montant des honoraires versés à chacun des commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux (en euros)

	Cabinet Morereau Audit			Cabinet Robert Morereau			EXCO fiduciaire du Sud Ouest			Cabinet Rosenkrantz			International Chartered Accountants (ICA)		
	Montant (HT)		%	Montant (HT)		%	Montant (HT)		%	Montant (HT)		%	Montant (HT)		%
	N	N-1		N	N-1		N	N-1		N	N-1		N	N-1	
Audit															
*Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés															
- Emetteur	18 525		100%				18 525		31,9%						
- Filiales intégrées globalement							39 531		68,1%	29 250		100%	1 289		100%
*Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes															
- Emetteur															
- Filiales intégrées globalement															
Sous-total	18 525			37 168			58 056			29 250			1 289		
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement															
*Juridique, fiscal, social															
*Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)															
Sous-total	-			-			-			-			-		
TOTAL	18 525			37 168			58 056			29 250			1 289		

Implantations opérationnelles

• Division Aerospace

- **SOGECLAIR AEROSPACE SAS**
7, avenue Albert Durand
31703 BLAGNAC Cedex - France
- **SOGECLAIR AEROSPACE GmbH**
Georg Heyken Strasse, 4
21147 - HAMBOURG - Allemagne
- **SOGECLAIR AEROSPACE SA**
C/ Francisco Santillan 2B
Edificio Mezquitas
Poligono Ind. San Marcos
28906 GETAFE (Madrid) - Espagne
- **SOGECLAIR AEROSPACE Ltd**
Unit 18, Apex Court
Woodlands Bradley Stoke
Bristol BS32 4JT - Royaume-Uni
- **SOGECLAIR AEROSPACE SARL**
Route de Raoud km 3,5
2088 ARIANA - Tunisie
- **SOGECLAIR AEROSPACE Inc**
630, boulevard René Lévesque ouest
Bureau 2800
MONTREAL (QUEBEC) H3B 156 - Montréal
- **AVIACOMP SAS**
ZI de la Saudrune
2, rue Saint Exupéry
31140 LAUNAGUET - France
- **S2E CONSULTING SAS**
7, avenue Albert Durand
31703 BLAGNAC Cedex - France
- **ADM SAS**
7, avenue Albert Durand
31703 BLAGNAC Cedex - France
- **CHECKAERO SARL**
16, avenue Pasteur
L-2310 LUXEMBOURG
- **MSB DESIGN Inc.**
I 333 CH. du Tremblay
BOUCHERVILLE J4B7M1 (QUEBEC)
- **RESSOURCES GLOBALES AERO Inc.**
I 333 CH. du Tremblay
BOUCHERVILLE J4B7M1 (QUEBEC)

• Division Véhiculier

- **SERA INGENIERIE SAS**
12, avenue du Québec - Bât. Hibiscus
BP 30357 Villebon-sur-Yvette
91958 COURTABOEUF - France

• Division Simulation

- **OKTAL SAS**
2, rue Boudeville
31100 TOULOUSE - France
- **OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS**
11, avenue du Lac
31320 VIGOLET - France